

ETUDES FONCIERES

SOMMAIRE

<u>« C'est moderne, tout communique ! » - <i>Mon Oncle</i> de Jacques Tati</u>	3
<u>« Qui a terre a guerre » - <i>Les Paysans</i> de Balzac.</u>	7
<u>Petit lexique de droit forestier</u>	13
<u>« Et pour quelques hectares de plus » - <i>Il était une fois dans l'Ouest</i> de Sergio Leone</u>	21
<u>Le destin des mal-lotis – <i>Le Destin des Malou</i> de Georges Simenon</u>	28
<u>« Nos mains sont propres ! » - <i>Mains basses sur la ville</i> de Francesco Rosi</u>	35
<u>La loi de la conquête – <i>Ivanhoé</i> de Walter Scott</u>	42
<u>Maître des eaux : <i>Manon des Sources</i> de Marcel Pagnol</u>	51
<u>Une utopie hygiéniste : <i>Les Cinq-cents millions de la Bégum</i> de Jules Verne</u>	60
<u>« Qui a deux maisons perd sa raison » : <i>Les Nuits de la pleine lune</i> d'Eric Rohmer</u>	71
<u>La dictature de l'urbanisme : <i>Pleins pouvoirs</i> de Jean Giraudoux</u>	81
<u>La Ville selon Claudel : <i>Conversations dans le Loir-et-Cher</i></u>	84

C'EST MODERNE : TOUT COMMUNIQUE !

« MON ONCLE » DE JACQUES TATI LES TRANSFORMATIONS DE LA FRANCE URBAINE DANS LES ANNEES 50

Perçu, lors de sa sortie en 1958, comme une charge virulente contre l'architecture et l'urbanisme modernes, le film *Mon Oncle* de Jacques Tati fait aujourd'hui l'objet d'une lecture plus nuancée. Dans le catalogue de l'exposition organisée en 2002 à l'Institut français d'architecture et intitulé « La ville en Tatirama, les Trente glorieuses à travers l'objectif de Jacques Tati »¹, Fiona Meadows et Lionel Engrand prennent soin de préciser que l'oeuvre de Tati ne saurait « se réduire à une critique purement culturaliste et nostalgique du progrès et de la société moderne » : Tati reconnaissait, nous dit-on, « les apports de l'architecture moderne ». Tout au plus a-t-il voulu, au moyen d'une « critique empreinte d'humanisme » ou d'un « regard tranquillement subversif », mettre en garde son public contre les erreurs susceptibles d'être commises au nom de la modernisation.

Mais le visage de la modernité urbaine que nous offre *Mon Oncle* est-il si agressif ? On sait que le scénario est construit autour d'une polarité : d'un côté, le quartier et la maison de M. Hulot (filmés dans le centre ancien de Saint-Maur-des-Fossés), représentation réduite de l'ancienne France avec ses gamins des rues et ses chiens errants, ses vieux bistrots, ses poubelles éventrées et ses maisons biscornues et pittoresques. De l'autre côté, la villa moderniste de M. et Mme Arpel (le beau-frère et la soeur de M. Hulot), quasiment vide de meubles et étincelante de blancheur, équipée de toutes sortes de gadgets électro-ménagers mais, par ailleurs, harmonieusement insérée dans un tissu pavillonnaire traditionnel.

Ces deux mondes apparemment antagonistes sont reliés l'un à l'autre par diverses passerelles : Un trou, percé à travers une vieille muraille à moitié démolie, offre à M.

¹ Le texte de présentation de l'exposition est disponible sur internet (<http://www.archi.fr/IFA-CHAILLOT/expos/tatiram/tatirama.htm>). Voir aussi à ce sujet l'article de Elisa Ferrato : *Tatirama. I gloriosi anni nella Francia moderna* (<http://architettura.supereva.it/sopralluoghi.20020722/>).

Hulot, à son neveu (le petit Gérard, fils des Epoux Arpel) ainsi qu'aux chiens errants une sorte de raccourci commode entre le quartier Hulot et le quartier Arpel ; Gérard, sitôt sort de l'école, rejoint la troupe des gamins et le chien de race des Arpel celle des corniauds sans maître ; M. Hulot ne cesse tout au long du film de circuler sur son solex d'une scène à l'autre et M. Arpel, du début à la fin du film, est lui aussi très mobile, à bord d'automobiles tout aussi encombrantes que rutilantes ; les ouvriers de l'usine ultra-mécanisée « Plastac » dirigée par M. Arpel, en fait de braves « mimiles » bien de chez nous parlant avec l'accent de Raymond Bussi res, vont trinquer dans le bistrot du vieux village en compagnie de M. Hulot et de ses copains oisifs ou retrait s ; quant aux chiens, ils sont partout, dans l'usine (pour en  tre chass s aussit t, il est vrai),   la porte de la villa Arpel, sur la place et dans les rues du village. « C'est moderne, tout communique ! » ne cesse de dire Mme Arpel pour vanter les m rites de sa villa. Mais tout communique  galement dans la ville des Arpel et de M. Hulot, entre les divers quartiers et populations.

Nous retrouvons, entre la maison de M. Hulot et celle de M. et Mme Arpel, les m mes oppositions apparentes et les m mes analogies ou lieux de passage. Les oppositions sont  videntes : maison ancienne vs maison moderne, immeuble collectif/pavillon individuel, complexit  des circulations et des agencements int rieurs r sultant d'une succession de modifications ponctuelles survenues au fil des temps vs simplicit  du plan int rieur et clart  des espaces gr ce   l'unit  de conception. Pour autant, par rapport   nos propres standards de vie et de confort, la villa Arpel est tout aussi fantaisiste et irrationnelle que la maison de M. Hulot et elle n'est pas beaucoup plus « moderne ».

Il faut tout d'abord se garder de trop la juger d'apr s son aspect ext rieur. Les plans en ont  t  dessin s par le collaborateur de Jacques Tati, le peintre Jacques Lagrange. Celui-ci, lui-m me fils d'architecte et form  aux Beaux-arts, s'est amus    composer, comme il le dit lui-m me, « un pot-pourri d'architecture ... avec des revues d'architecture, des ciseaux et de la colle »². Le r sultat fait donc penser aux villas de Mallet-Stevens et de Le Corbusier, co teuses « maisons d'architecte » construites dans les ann es 20. Et,   s'en tenir   cette apparence, on pourrait objecter qu'elle « repr sente des concepts esth tiques » qui, d j  en 1958,  taient « tout- -fait d mod s » et qu'elle « n'est pas tout caract ristique du logement d'apr s-guerre   Paris et en banlieue »³.

En fait, cela n'est pas tout- -fait exact. La Villa Arpel n'a aucune pr tention esth tique ni n'est pr sent e, dans le film, comme sortie de l'esprit inventif d'un architecte : « Tous les plans ont  t  dessin s   l'usine de mon mari » d clare Mme Arpel, soit dans une usine de fabrication de mati re plastique. Tous les gadgets et appareils  lectriques, dont elle est g n reusement dot e, ne sont pas non plus une cons quence de la Charte d'Ath nes. Ils sortent tout bonnement du Salon des Arts m nagers. Ce m me Salon des Arts m nagers qui  tait alors plus m diatis  que de nos jours, a propos , tout au long des ann es 1950, aux foules  bahies divers mod les de maisons pr -fabriqu es, soit « tout- lectriques », soit enti rement en mati re plastique et dot es, les unes et les autres, de « tous le confort moderne »⁴. Comme la villa Arpel,

² J. Lagrange, cit  in David Bellos : *Jacques Tati, sa vie et son art* ; Londres 1999, trad. fr. Seuil, 2002, p. 258-60.

³ D. Bellos, *op. cit.*, p. 258.

⁴ Au salon de 1956, I. Schein et J. Coulon pr sentent une maison en plastique int grant sanitaires et cuisine  quip e. Ses concepteurs pr voient une production industrielle, comparable   celle des appareils m nagers qui commencent   se r pandre dans tous les foyers   la m me  poque (cf. F. Loyer, *Histoire de l'architecture fran aise, de la R volution   nos jours*, Menges, 1999, p. 319). Au salon de 1952, on avait d j  vu « l'appartement id al »,   celui de 1953 « la maison id ale », en 1954 « la cuisine merveilleuse » et en 1955 « la maison  lectrique » (cf. *Eaux et gaz   tous les  tages*, ouvr. collectif, Picard, 1992, p. 156).

ces maison idéales étaient normalement destinées à des « vrais gens » et elles auraient été, pour eux, fabriqués en usine. Rappelons qu'à l'époque les magazines « people » s'intéressaient aux questions les plus humbles d'électro-ménager et d'habitat : Paris-Match organisait des reportages photographiques sur les cuisines des vedettes de cinéma⁵, Playboy concevait un « appartement parfait » qui enthousiasmait ses lecteurs autant que les playmates qu'il leur offrait habituellement et où, là aussi, « tout communiquait »⁶ ! On ne peut donc rattacher la Maison Arpel à un courant architectural esthétisant, qui aurait déjà été démodé en 1958. Elle trouve certes son origine dans des concepts hygiénistes et fonctionnels nés au début du XXe siècle mais elle correspond à une phase postérieure, dans laquelle nous vivons encore, et au cours de laquelle ces concepts se banalisent pour donner naissance à une architecture vernaculaire.

Entre le vernaculaire Arpel et le vernaculaire Hulot, n'y aurait-il donc que la différence de deux époques finalement assez proches l'une de l'autre et que moins d'un siècle sépare ? En tout cas, ils témoignent d'une même manière d'articuler le public et le privé. Autant, comme on l'a vu, les quartiers communiquent aisément entre eux, à travers rues et terrains vagues, autant les espaces domestiques, quels qu'ils soient, se calfeutrent et se protègent. Les cheminements par lesquels on accède de la rue au logement des Arpel et de Hulot sont aussi compliqués et tortueux chez l'un et chez l'autre. Les détours sinueux de l'allée du jardin des Arpel, dès lors, en tout cas, que l'on parvient à franchir la barricade de leur portail, répondent aux mille détours et escaliers que doit emprunter M. Hulot pour accéder à sa porte d'entrée. Les caméras pénètrent peu chez les Arpel, pas du tout chez Hulot que l'on n'imagine guère « recevoir ». Mme Arpel s'y essaie, il est vrai, dans le seul but de susciter une rencontre entre ces deux âmes esseulées que sont son frère et sa voisine, mais avec un succès des plus mitigés.

La seule véritable convivialité du film est, comme chez Pagnol, une convivialité urbaine et villageoise, centrée autour de la place publique et de la terrasse de bistrot. Mais, à la différence de Pagnol, il s'agit d'une convivialité vide et comme racornie. Certes, les habitants de la ville ancienne ne cessent de bavarder et de discuter entre eux mais leurs propos – dépourvus d'importance car n'influant pas sur le déroulement de l'intrigue - ne nous sont pas restitués. Ce bavardage compulsif ne constitue d'ailleurs qu'un lien ténu et n'aide en rien à la compréhension réciproque : M. Hulot, qui ne prononce pas, tout au long du film, une seule phrase intelligible, est continuellement victime, dès qu'il sort dans la rue, de malentendus et de quiproquos et l'un d'eux dégénère même en rixe⁷. En revanche, aucun des propos de M. Arpel ne nous échappe, et avec raison. C'est qu'il obtient tout ce qu'il veut : l'embauche de M. Hulot puis, devant l'échec professionnel de ce dernier, son départ en province. Ainsi les lieux de parole et enjeux de pouvoir se déplacent-ils de l'agora vers un intérieur professionnel ou domestique aux portes closes et aux fenêtres en « verre dormant »⁸. Les « coeurs de

L'ancêtre de ces maisons idéales a été en 1927 la maison « Dymaxion » de R. Buckminster Fuller : les murs extérieurs étaient en plastique transparent avec des rideaux en feuilles d'aluminium. La lumière et l'air étaient dispensés par des modules de plafond et les portes actionnées par des cellules photoélectriques.

⁵ *Paris-Match*, n° 309, 26 février 1955 ; certaines photos sont reproduites in *Eaux et gaz à tous les étages*, op. cit.

⁶ *Playboy*, septembre-octobre 1956. Des centaines de lettres seraient parvenues à la rédaction pour demander où l'on pouvait se procurer les meubles. L'on raconte dans le même esprit qu'une spectatrice de *Mon Oncle* se serait fait construire la Villa Arpel à Massy-Palaiseau où celle-ci serait toujours habitée. Cette information demande à être vérifiée...

⁷ C'est l'alcool qui réconciliera tout le monde !

⁸ M. Hulot se fait renvoyer de l'usine « Plastac » parce qu'on le soupçonne d'avoir voulu ouvrir une de ces fenêtres pour regarder dans les toilettes des dames.

ville », que nous aurions hérités de l'urbanisme antique et que les maires actuels s'emploient sans grand succès à ressusciter, ne bruissaient déjà plus en 1958 que du radotage de quelques vieux piliers de bistrots, titubant entre les détritits.

Tous ces aspects de la vie sociale sont modernes ou du moins annoncent bien le futur proche. Moderne également l'obsession de Mme Arpel pour l'hygiène et la propreté, obsession qui s'explique par l'agencement intérieur de la maison (il est impossible, dans ces espaces béants et offerts à la vue, de rien dissimuler « dans un coin ») mais également par un clivage générationnel : la France d'avant les Trente glorieuses, celle de « Jour de Fête » et des années 30, était, ne l'oublions pas, une France sale⁹. J. Tati, qui avait bien perçu ce clivage, s'était moins intéressé, lors de la confection du scénario, au style architectural de la Villa Arpel qu'au fait qu'elle serait « une usine magnifique de blancheur ». Moderne, enfin, le mode de vie de la famille Arpel : pourvue d'un seul enfant couvé et chouchouté, peu socialisée (les « amis » qu'elle invite sont des collègues de travail de M. Arpel, voire ses subordonnés directs), fixée le soir devant son poste de télévision¹⁰. Le seul trait archaïque est l'absence d'activité professionnelle de Mme Arpel, ce qui la conduit, en raison de l'économie de temps que lui procurent ses appareils électro-ménagers, à déployer une énergie considérable sur des tâches minuscules. Cette modernité n'est nullement incompatible avec le bonheur domestique traditionnel et celui des Arpel, ridicule et touchant, n'a rien de méprisable¹¹.

Globalement, on peut donc dire que M. Arpel, dans la modernité sèche qu'il s'emploie à incarner, ne joue en rien dans *Mon Oncle* le rôle d'un repoussoir. Il est, dans le récit, un vainqueur toutes catégories : aimé de sa femme et réussissant bien dans son travail, il obtient le départ en province de M. Hulot, qui est son seul ennemi, et il regagne du même coup l'affection de son fils. Il reste également un vainqueur par delà le film¹². Son mode de vie s'est répandu dans la France des cadres et l'a emporté sur celui des rentiers immatures et inhibés à la M. Hulot : habitat individuel, famille nucléaire, enfants rares et sur-protégés, mécanisation, fort investissement sur la vie professionnelle au détriment d'une vie sociale appauvrie.

Pour autant, les petites villes de banlieue et les logements familiaux ont suivi une trajectoire bien différente de celle que leur prédisait *Mon Oncle*. Ce sont les célibataires ou les jeunes couples habitant dans des lofts qui souhaitent maintenant que « tout

⁹ C'est là un point de notre histoire sur lequel la fierté nationale n'aime guère à s'attarder. E. Weber l'a fait dans son ouvrage sur « La France des années 30 » (*Fayard*, 1996) et R.H. Guerrand dans « Les lieux, histoire des commodités », (*Flammarion*, 1985).

¹⁰ ...lequel diffuse, comme c'est resté encore le cas jusqu'à la disparition de l'ORTF, des programmes d'une incroyable austérité : Ainsi, les Arpel regardent-ils « comme tous les jours à la même heure, l'émission du Professeur Platov : A vous de réfléchir ! »

¹¹ Ce mode de vie plan-plan et traditionnel des Arpel contraste vivement avec l'objectif de subversion que visaient les concepteurs de maisons modernistes. Ceux-ci entendaient, grâce aux espaces décloisonnés et aux gadgets technologiques, « dissoudre ou réinventer la cellule familiale » et « soulager les femmes des tâches domestiques pour leur permettre de tenir leur place dans l'édification du nouvel ordre politique ». Mais ce décalage était présent dès l'origine du mouvement : l'aménagement intérieur de ces maisons reflétait en effet, au delà de tout pathos révolutionnaire, « une forme d'organisation sociale où la cellule familiale, plus restreinte, est plus homogène et où la maison sert à des fins exclusivement domestiques. On retrouve là en grande partie la conception du noyau familial véhiculée par l'imagerie publicitaire des années 1950, révélatrice de valeurs dominantes d'hygiène, de santé et d'efficacité, d'une fascination pour les nouvelles techniques libératrices, et d'une société où le formalisme des rituels traditionnels de visite tend à s'estomper » (*Clara Melhuish : Maisons contemporaines, Phaidon, 2000, trad.fr. 2002, pp. 9-12*).

¹² A cet égard, comme l'a bien montré aussi l'exposition « Tatirama », J. Tati est bien en phase avec les Trente glorieuses. Même si le charme de ses films doit beaucoup à son évocation d'une France ancienne, il fournit de cette dernière une peinture nullement idéalisée. Pour lui comme pour ses contemporains, elle est, de toutes façons, vouée à disparaître : le temps de la nostalgie « rétro » n'était alors pas encore venu. Sur la question du prétendu pétainisme de Tati - surtout posée à propos de « Jour de Fête » - voir la mise au point de D. Bellos, *op. cit.*, pp. 171-185.

communiqué » dans leurs appartements, pas les mères de famille, soucieuses au contraire de ménager à chacun des espaces de vie autonomes. Quant aux vieux centres urbains, loin d'être démolis à la pioche, comme dans la première et les dernières images du film, ils sont soigneusement préservés et les municipalités, tout comme les promoteurs, sont pleins de tendres attentions pour eux¹³. Réverbères chantournés et façades en pierre meulière se dressent désormais fièrement, au lieu de partir de guingois et de s'effondrer à demi, comme chez Tati. En revanche, les « barres » de Créteil, qui, en arrière-plan, évoquent l'image d'un avenir assuré et flambant neuf, suscitent une répulsion farouche qui ne semble pas s'être prête de s'étendre et ce sont elles, maintenant, qui sont promises à la démolition¹⁴. En somme, nous vivons maintenant comme les Epoux Arpel, mais dans la maison de M. Hulot.

¹³ C'est notamment le cas de Saint-Maur-des-Fossés, très recherché maintenant par les ménages aisés (5,2 % de logements sociaux, autant de cadres, de professions intellectuelles supérieures et de chefs d'entreprise que d'ouvriers et employés, plus de vieillards que d'enfants) et qui, débarrassés de ses ivrognes et de ses « mômes » dépenaillés, se plaît à mettre en œuvre un « urbanisme à taille humaine » que son maire résume ainsi : « On a échappé au pire. En 1977, le POS prévoyait 300.000 habitants pour notre ville, moyennant la construction d'un boulevard circulaire à quatre voies et de tours d'habitation. A l'opposé du credo qui est le mien depuis vingt-cinq ans : travailler, habiter et se distraire à portée de marche » (*l'Express*, 25 avril 2002, *Les bords de Marne ont la cote in : Où vit-on le mieux en Ile-de-France ?*).

¹⁴ Les simples maisons ne peuvent susciter une telle vindicte. Toutefois les articles 11 des POS actuels, avec leurs fenêtres obligatoirement « plus hautes que larges », interdiraient sans doute de construire la Villa Arpel du fait de ses hublots et de ses baies coulissantes.

QUI A TERRE A GUERRE (proverbe)

Les Paysans de Balzac et le morcellement des grands domaines forestiers au début du XIXe siècle

Le roman de Balzac, *Les Paysans*, a connu un destin paradoxal. Aujourd'hui reconnu comme une de ses oeuvres majeures, il a été, du vivant même de son auteur, un "fiasco"¹⁵. Balzac a commencé à le publier en feuilleton en décembre 1844, dans une certaine allégresse et avec pour intention d'en faire un ouvrage aussi volumineux que "Splendeurs et misères des courtisanes". L'ouvrage a finalement été laissé inachevé, du fait des réactions négatives du public, et c'est à sa veuve qu'est revenu le soin de le mettre en forme et de le publier.

Certes, les sensibilités ont changé... Les lecteurs modernes n'attendent plus d'un récit de Balzac qu'il les captive à la manière d'un "thriller". Ils admirent donc, pour leur poésie abondante et colorée, ces mêmes descriptions de parcs et de forêts qui avaient tant ennuyé, par leur longueur, les lecteurs de roman-feuilleton de 1845. Et la crudité et la violence des scènes d'action que comporte également le roman (viols, assassinats, personnages ivrognes, frustes ou pervers), si elles ont indisposé et choqué ces derniers, ne risquent guère de produire cet effet sur des lecteurs habitués au naturalisme de Zola et à celui du cinéma moderne¹⁶.

Mais ce grand écart dans la réception tient aussi à des raisons moins flatteuses pour le lecteur de 2004 : les brûlants sujets d'actualité sur lesquels Balzac adopte, dans "Les Paysans", des prises de position polémiques et vigoureusement contestées par ses contemporains, nous sont devenus non seulement inconnus mais même difficilement compréhensibles. Comment, dans une France couverte de grandes exploitations agricoles et respectueuse jusqu'à la paralysie de son patrimoine bâti et forestier, avoir encore une claire vision des conflits fonciers qui excitaient l'intelligence des meilleurs publicistes de la Monarchie de Juillet : la dévastation des grands domaines forestiers consécutive à la Révolution de 1789 et à l'abus des droits d'usages, le morcellement des grandes propriétés sous l'Empire et la Restauration et leur mise en exploitation sur le mode dit de "la petite culture"¹⁷, les destructions et actes de vandalisme commises, à la même époque, par "la Bande noire" sur les châteaux et parcs seigneuriaux ? *Les Paysans* est-il admiré à proportion de l'indifférence que nous portons aux événements qu'il relate ?

¹⁵ Thierry Bodin, L'Accueil aux *Paysans*, de l'anathème à la gloire ; *l'Année balzacienne*, 1977, p. 241.

¹⁶ Les lecteurs d'alors étaient plus délicats que nous. Balzac se plaisait parfois à les heurter, ce qui explique qu'il ait été affublé par Tocqueville de l'aimable appellation de "porc littéraire" (*lettre à F. de Corcelle du 13 août 1844, Oeuvres complètes*, t. XV, Gallimard, 1983, p. 185).

¹⁷ Balzac était un partisan décidé de la grande propriété, non seulement pour des raisons de rationalité économique mais aussi, parce que, évoquant les charmes d'un parc à l'anglaise, il note : "l'Art ainsi compris veut beaucoup de terrains." (*Les Paysans*, Pléiade, Gallimard, 1949, p. 16).

Il faut d'abord raconter l'histoire qui est relativement simple et linéaire : Elle se déroule en 1823. Un noble d'empire, le général-comte Montcornet a acquis, pour faire plaisir à sa jeune épouse, un grand domaine en Bourgogne, composé d'une forêt de 2.000 ha, d'un parc, d'un ferme et d'un château : "les Aigues". L'exploitation de la forêt, confiée à un régisseur déloyal, ne donne que de faibles produits car elle est systématiquement pillée et dévastée par les paysans voisins¹⁸. Ceux-ci ne se bornent pas à ramasser le bois mort. Encouragés en sous-main par un gang de bourgeois cupides, à la tête duquel on trouve Rigou, un moine défroqué devenu usurier, et Gaubertin, l'ancien régisseur du domaine, les paysans, conduits par un couple de cabaretiers, les Tonsard, coupent les arbres, les "deshonorent"¹⁹, arrachent les branches, font pâturer leurs troupeaux, braconnent à qui mieux mieux, harcèlent les gardes, le tout de manière d'autant plus destructive et cruelle qu'ils entendent ainsi non pas subvenir à leurs besoins de bois de chauffage et de construction mais décourager le général Montcornet de toute velléité d'exploiter et de conserver son domaine. Le but est de le chasser, de le pousser à vendre "les Aigues". Alors pourront s'en emparer les Rigou et les Gaubertin. C'est bien finalement ce qui survient. Montcornet après avoir vainement tenté de résister, vend, par adjudication, son domaine aux deux compères. Ceux-ci démolissent le château, défrichent le parc et la forêt et partagent le tout en mille lanières de terre cultivable qu'ils revendent à des agriculteurs misérables. Ceux-ci, pour s'acquitter du prix d'achat, s'endettent auprès de Rigou à des taux usuraires et sont ainsi maintenus dans leur misère²⁰. A la fin, celui-ci a réalisé son rêve, rêve non tant de fortune que de revanche sociale et politique sur l'ancienne France des grands parcs et des beaux châteaux²¹. Quand à Montcornet, il meurt et sa jeune veuve convole aussitôt avec son amant, l'écrivain Emile Blondet qui, au 1er chapitre du roman s'était livré à une description émerveillée des Aigues. Tous deux, revenant sur les lieux quelques années après, ne peuvent que constater la disparition complète du paradis végétal d'antan au profit d'un morne plateau de labours et de cahutes.

Tout le problème d'intelligibilité du roman réside dans cette disparition. Le défrichement et la perte d'une forêt privée ne laisse, quelques mois après, aucune trace visuelle perceptible. Son souvenir disparaît des mémoires au bout de deux générations. Elle ne laisse pas beaucoup plus de traces dans les archives car il n'existait pas, au début du XIXe siècle, d'appareil statistique permettant de suivre l'évolution des boisements²². Les historiens d'aujourd'hui parlent donc des dévastations forestières qui se sont produites au tournant du XVIIIe et du XIXe siècle avec un détachement lointain, caractéristique de Français de la fin du XXe siècle ayant sous les yeux un manteau

¹⁸ La perte de revenus bruts due à l'exercice des droits d'usage (glanage, pâturage abusif, coupes de bois) est normalement de 10 %. Elle va jusqu'à 30 % dans le cas des Aigues (*Les Paysans, op. cit., p. 87*).

¹⁹ Sur la signification des termes techniques mis entre guillemets, voir le petit lexique de droit forestier annexé au présent article.

²⁰ « Le paysan, ravi de n'avoir que les 5 % à payer annuellement pendant la durée du prêt, espérait toujours s'en tirer par un travail enragé, par des engrais qui bonifiaient le gage de Rigou. De là, les trompeuses merveilles enfantées par ce que d'imbéciles économistes appellent la *petite culture* » (*Les Paysans, op. cit., p. 213*).

²¹ « Tous les jours en se levant, de sa fenêtre, il [Rigou] voyait les faîtes orgueilleux des Aigues, les cheminées des pavillons, les superbes Portes et il se disait : « Tout cela tombera ! je sécherai ces ruisseaux, j'abattraï ces ombrages. » (*Les Paysans, op. cit., p. 211*).

²² Une administration générale des forêts, dotée d'un corps d'inspecteurs, a été créée le 16 nivôse an IX. Mais, surtout chargée de la gestion et de la surveillance des forêts de l'Etat, elle n'a entrepris aucun exposé précis de l'état des boisements sur l'ensemble du territoire (*J. Tulard, art. "Forêt", Dictionnaire Napoléon, Fayard, 1989*).

forestier bien reconstitué²³. La situation n'était certes pas identique pour les Français de l'époque de la Restauration : ceux-ci furent les témoins visuels du spectacle désolant de forêts abattues ou dévastées et il n'est qu'à se souvenir du traumatisme causé par la tempête de 2001 pour comprendre le ton alarmiste ou "doloriste" des contemporains de Balzac, lorsqu'ils traitaient des menaces qui pesaient sur les massifs forestiers.

Et il est bien vrai que la situation des forêts françaises au temps de Balzac n'était guère brillante : Alors que les forêts tant privées que royales avaient bénéficié, en vertu de l'ordonnance des eaux et forêts d'août 1669 dite de Colbert, d'un statut protecteur qui ne demandait qu'à être respecté (mais qui ne l'était plus guère dans les dernières années du XVIII^e siècle), la loi des 15-29 septembre 1791 a accordé à chaque propriétaire de bois la liberté de les administrer et d'en disposer à l'avenir comme bon lui semblerait²⁴. Ce régime de liberté a amené des résultats qualifiés de "désastreux" ou de "catastrophiques". De 1789 à l'an XI, 500.000 ha de futaies ou de taillis ont disparu du sol, alors que la France ne disposait déjà plus que d'un manteau forestier assez pauvre²⁵. La loi du 9 Floréal an XI a entendu mettre un terme à cette "fureur des défrichements" en donnant au gouvernement le droit de s'opposer, par décision non motivée, au défrichement de tout bois de plus de 2 ha, dans les 6 mois de la déclaration faite par le propriétaire. Mais cette loi n'a pas changé grand-chose à la situation : les demandes en défrichement restaient nombreuses et le gouvernement, tout en enjoignant à ses agents la sévérité, les prenait souvent en considération²⁶.

Le Code forestier de 1827, présenté avec exagération de nos jours comme la marque d'un "redressement spectaculaire"²⁷, porte de 2 à 4 ha la contenance des bois non clos pouvant être défrichés sans autorisation. Les cognées et les hâches continuent donc d'aller bon train sans que, dans un premier temps, l'administration fasse grand effort pour ralentir le rythme de la déforestation. Il se produit plutôt le contraire : une circulaire du ministre des finances en date du 15 octobre 1831 annonce que le gouvernement ne s'opposera désormais à aucune demande de défricher les bois d'une étendue au dessous de 12 ha situés en plaine et, en 1833, le ministre des finances décide d'aliéner les bois de l'Etat dont la vente avait été autorisée par la loi du 25 mars 1831, avec la faculté de les défricher²⁸.

Les forêts n'étaient pas, en 1823, les victimes que des seuls défrichements. Elles étaient aussi grignotées et progressivement dégradées par les abus commis par les paysans et les communes en vertu de leurs "droits d'usages forestiers". On appelait de

²³ Andrée Corvol note avec ironie que "depuis le premier tiers du XIX^e siècle, les Français s'épouvantent de l'éventualité d'un déboisement général" (La Forêt in « Lieux de mémoires » ; Gallimard, 1992, t. III, vol. 1, p. 724). Elle assimile un peu rapidement cette "épouvante" aux jérémiades actuelles relatives au sort d'une forêt française qui ne s'est jamais aussi bien portée. Alain Corbin met en garde ses lecteurs contre un "dolorisme excessif" des rapports administratifs lorsque sont évoquées les dévastations forestières du Directoire et de l'Empire (Le monde retrouvé de Louis-François Pinagot ; Flammarion, 1998, p. 20). Un préfet ne me semble pourtant pas un type de fonctionnaire particulièrement porté au "dolorisme" .

²⁴ Rép. gén. alphabétique du droit français, 1897, V^o Défrichements, § 12.

²⁵ "A la veille de la Révolution, le taux de boisement s'élève à 10 %, soit 40 % du taux actuel seulement" (A. Corvol, op. cit. p. 714).

²⁶ Rép. gén. alphabétique du droit français, op. cit., § 14.

²⁷ Jacques Liagre, la Forêt et le Droit ; Ed. La Baule, 1997, p. 84. En matière de reboisement, toute mesure ne peut produire des effets visibles qu'au terme de plusieurs décennies. Seuls les défrichements présentent un caractère "spectaculaire".

²⁸ Rép. gén. alphabétique du droit français, op. cit., § 16.

ce nom des servitudes à caractère réel, perpétuel et discontinu²⁹, que les anciens propriétaires des forêts, seigneurs ou abbayes, dans le but d'attirer de nouveaux habitants sur leurs terres, avaient autrefois concédées aux paroisses. Transférés, après la Révolution, aux communes, ils permettaient à tous les habitants d'un village pris en masse d'exercer sur les forêts divers droits, variant selon les titres, et qui pouvaient aller du simple droit d' « affouage » aux droits de « maronage », de « panage », voire de « pacage »³⁰.

Ces reliquats du droit communautaire d'ancien régime conservaient, en un XIXe siècle bourgeois, qui était loin d'être gouverné uniquement par des principes individualistes et libéraux, une singulière force juridique. Ils prévalaient sur l'arrogance neuve d'une propriété privée prétendument absolue et, grâce à eux, des paysans frustes et crottés, surpris par le garde forestier en train d'emporter sur leur dos des fagots de bois vert, pouvaient victorieusement plaider leur cause jusque devant la Cour de cassation.

Ainsi a-t-il, par exemple, été jugé que "la faculté d'améliorer" son domaine que le propriétaire d'une forêt tire comme conséquence de son droit d'administration, et qui lui conférait, en principe, le droit d'exécuter dans la forêt tous les travaux propres à l'améliorer, ne pouvait toutefois avoir pour effet d'empêcher ou de restreindre le droit des usagers... Il y avait donc abus lorsque les actes d'administration du propriétaire causaient un dommage à l'usager, alors même que ces actes avaient pour but l'amélioration de la forêt et avait été accomplis de bonne foi³¹.

Ce n'est pas tout : Le propriétaire pouvait se voir également privé du droit de retirer des fruits du peu qui subsistait de son domaine : Ainsi, "lorsque le droit d'usage a été concédé sans aucune restriction ni réserve, le propriétaire de la forêt est tenu de délivrer toute la quantité nécessaire aux besoins de l'usager, bien que, prélèvement fait de cette quantité, il puisse n'en rien rester pour lui-même. En vain, le propriétaire prétendrait pouvoir exercer son droit concurremment avec celui de l'usager ; ce concours ne peut avoir lieu qu'autant que les produits de la forêt grevée peuvent suffire aux besoins de l'un et de l'autre"³².

Autre exemple : Un propriétaire est responsable, à l'égard des usagers, des usurpations qu'il souffre et qui, diminuant l'étendue de la forêt, diminuent en même temps celle des droits de l'usager. Lorsque, par l'effet de ces usurpations, il est porté préjudice à une commune usagère, le propriétaire est tenu d'indemniser celle-ci, alors même que les usurpations sont le fait des propres habitants de cette commune, agissant "dans un intérêt purement personnel et privatif"³³. Autrement dit, les délinquants sont indemnisés des déprédations mêmes qu'ils causent, l'astuce étant que le titulaire des droits d'usage est la commune en tant que personne morale et non pas les habitants de celle-ci.

On comprend la rage qui pouvait être celle de ces propriétaires déboutés à qui les formules solennelles du Code civil relatives au droit de propriété n'étaient d'aucune utilité. D'autant plus que le Code forestier de 1827, décidément bien surestimé quant à ses effets immédiats, ne s'est pas montré, à l'égard des droits d'usages forestiers,

²⁹ C'est à dire qu'ils ne peuvent s'établir que par titre et non par possession.

³⁰ Sur l'ensemble de la question, voir : *Rép. gén. alphabétique du droit français*, 1905, V° Usages forestiers.

³¹ *Rép. gén. alphabétique du droit français*, V° Usages forestiers, § 267 et 275.

³² *CA Nancy*, 20 juillet 1843 ; *Journal du Palais* 1844, 2, p. 310.

³³ *Cass.* 30 décembre 1844, *Cne de Saint-Louis* ; *D.* 1845, 1, p. 73.

plus cruel qu'il ne l'a été pour les droits de défrichement. Il s'est contenté d'interdire, pour l'avenir, toute concession nouvelle de droits d'usage et de prévoir pour les droits existants une procédure de rachat et de cantonnement. Les droits d'usage ont ainsi continué à s'exercer bien après les années de la Restauration et ce, sans que l'Etat forestier qui se mettait alors en place pût y trouver à redire.

Balzac rend compte, avec l'énergie d'un procureur, des excès commis et du caractère nocif et prédateur qui pouvait s'attacher, pour les sombres et belles futaies de Bourgogne, à l'exercice abusif de ces droits d'usage. La véracité historique de son récit a été confirmée par plusieurs travaux d'archives³⁴ (du moins quant à l'importance de la délinquance forestière ; s'agissant, en revanche, de l'état des moeurs paysannes, les sources administratives ou judiciaires sont difficilement utilisables et les contemporains se sont montrés généralement critiques sur cet aspect du roman, taxant Balzac d'exagération ou de parti pris).

Les accusations de pillage et de vols que porte Balzac sont d'autant plus implacables que les paysans et braconniers qu'il met en scène dans son roman ne sont en réalité titulaires d'aucun droit d'usage. Ils ont tout simplement tiré profit du laxisme et de l'indifférence de la précédente propriétaire des Aigues pour s'arroger des "droits" qui ne leur ont jamais été formellement concédés³⁵. De sorte que nous avons affaire non pas à la dérive d'une ancienne pratique communautaire, devenue impropre et décalée par rapport aux impératifs de la bonne gestion forestière, mais à un brigandage pur et simple, né à la faveur des années révolutionnaires et alimenté par un noeud de passions à la fois populaires et bourgeoises³⁶ : chez les plus riches, l'envie et le ressentiment à l'égard des grands propriétaires, de leurs châteaux, de leurs loisirs, de leurs oeuvres d'art ; chez les plus pauvres, la cupidité et la soif d'acquérir tout bien foncier que ce soit, fût-il un misérable lopin tout juste bon à ruiner son homme³⁷.

Toutes ces passions se sont maintenant éteintes. La puissance publique, décrite dans *Les Paysans* comme apeurée et hésitante face aux rapines villageoises³⁸, s'est employée, dans les années qui ont suivi l'institution du Code forestier, à réprimer les délits forestiers, avec, certes, une détermination variable mais au point, parfois, de

³⁴ Jean-Hervé Donnard, A propos des *Paysans*, fictions et réalités ; *Cahiers de l'Association internationale des Etudes françaises*, n° 15, 1963 - François Jacolin, *Les Paysans* et l'état social des campagnes de l'Yonne sous la Restauration ; *l'Année balzacienne*, 1974 - Thierry Bodin, Introduction aux *Paysans* ; *Pléiade*, Gallimard, 1978 - Jean Bastier, *Les Paysans* de Balzac et l'histoire du droit rural ; *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, XXV, 1978, p. 396.

³⁵ « Chacun se demanda pourquoi ne pas prendre, comme Tonsard, dans la forêt des Aigues son bois pour le four, pour la cuisine et pour se chauffer l'hiver (...) ? Aussi le vol sournois qui ravage les bois, qui dîme les guérets, les prés et les vignes, devenu général dans cette vallée, dégénéra-t-il promptement en droit dans les communes (...) sur lesquelles s'étendait le domaine des Aigues » (*Les Paysans*, op. cit., p. 55).

³⁶ Dans ce cabaret, vrai nid de vipères, s'entretenait (...) vivace et venimeuse, chaude et agissante, la haine du prolétaire et du paysan contre le maître et le riche. » (*Les Paysans*, op. cit., p. 55) - « Haine, intelligence et fortune, tel était le triangle terrible par lequel s'expliquait l'ennemi le plus proche des Aigues » (op. cit., p. 214).

³⁷ « Les paysans se jetteront sur les terres des Aigues divisées en petits lots, comme la pauvreté sur le monde » (op. cit., p. 216).

³⁸ On peut comprendre ces hésitations du fait de "la difficulté qu'il y avait à équilibrer les droits d'un noble appauvri, désireux de tirer un bon parti de ses coupes de bois et ceux d'une foule villageoise plus nombreuse que jamais et désireuse de mener à la forêt plus de bétail, d'en tirer plus de litière, plus de fagots, plus de champignons, etc. Les forêts des grands propriétaires (...) sont plus que jamais des nids de procès, des champs de bataille entre gardes particuliers et « voleurs de bois » et finalement des foyers de rancœur sociale". (M. Agulhon « L'essor de la paysannerie, 1789-1852 : Attitudes politiques », in « Histoire de la France rurale », t. 3 ; Seuil, 1976, p. 150).

provoquer de violentes émeutes³⁹. Les droits d'usage eux-mêmes, entrés en désuétude ou "cantonnés", tout au long du XIXe siècle, ne subsistent plus aujourd'hui qu'à titre anecdotique. Il reste, notamment dans le Jura et en Auvergne, un contentieux administratif relatif aux parts d'affouage et la cueillette de ces "menus produits" que sont les champignons peut, dans certaines régions, présenter un intérêt économique. Néanmoins ces pratiques, et surtout les âpres conflits qu'elles ont suscités, sont devenus une part un peu oubliée de notre histoire...

Ce serait, toutefois, bien réduire la portée et l'intérêt des *Paysans* que d'en faire le roman d'un simple conflit d'usages ou d'intérêts, voire "la révélation de la lutte des classes dans la France de la Restauration et de la Monarchie de Juillet"⁴⁰. Il s'agit bien surtout d'une oeuvre âpre, chaude, sensuelle où s'exprime puissamment toute l'irrationalité du rapport de l'homme à la terre et à la végétation sauvage. La famille Tonsard, mais Rigou tout aussi bien, désirent la terre des Aigues avec toute la violence, le sadisme et la possessivité des amants frustrés : ils veulent la violer, la posséder, la détruire et ils y parviennent ... Que peut par rapport à cette ivresse jalouse et perverse le pauvre général Montcornet avec ses soucis raisonnables d'exploitant forestier, sa bonne volonté de soudard amoureux et qui se fait ravir les Aigues par Rigou tout comme son épouse par Blondet ? Ce dernier, sensible à la poésie sylvestre, aime bien, d'ailleurs, lui aussi, les Aigues mais d'un amour d'esthète, aimable et impuissant, un amour de promeneur et non pas de propriétaire...

C'est pourtant l'alliance des Montcornet et des Blondet qui finira à terme, grâce à un siècle d'efforts patients menés par les régisseurs et les agents forestiers, grâce aussi à des cris d'alerte du type de celui poussé par Balzac, par avoir raison de celle des Rigou et des Tonsard. "Les superficies boisées couvrent maintenant 13,7 millions d'hectares – 25 % de l'hexagone ! – sans parler de 2 millions d'hectares en bosquets, boqueteaux et arbres d'alignement. Ce qui représente plus de 40 % de la forêt en CEE et 0,3 % de la forêt mondiale" annonce fièrement Andrée Corvol⁴¹. Mais le fruit de cette victoire, "champs d'arbres" des industriels du bois ou sages forêts de l'ONF, ne fait pas oublier les Aigues telles que décrites par le 1er chapitre des *Paysans*, allégorie d'une beauté fragile, promise au viol et à l'anéantissement.

³⁹ "Le département de l'Ariège a connu en 1829, des troubles collectifs assez sérieux et durables, qu'on appela à l'époque « la guerre des demoiselles » (...). Les rebelles en effet, pour n'être pas identifiés par les particularités de leur costume, couvraient celui-ci d'une ample chemise de femme" (M. Agulhon, *op. cit.*, p. 151).

⁴⁰ Thierry Bodin, Introduction aux *Paysans* ; *op. cit.* p. 5 (Je recommande par ailleurs la lecture de cette introduction, tout-à-fait remarquable par la richesse de son information).

⁴¹ La Forêt in « Lieux de mémoires » ; *op. cit.* , p. 674.

PETIT LEXIQUE DE DROIT FORESTIER

Le Répertoire général de droit français⁴² est un monumental ouvrage de 37 volumes dont la publication s'est étalée sur vingt ans (de 1886 à 1906) et qui comporte sur tous les domaines du droit de l'époque, français comme étranger, des milliers d'informations, introuvables ailleurs. En le consultant en vue de la rédaction de mon article sur *Les Paysans*, j'y ai relevé de nombreuses définitions précises de termes techniques de droit forestier. Ces vieux mots, désuets pour la plupart ou devenus peu compréhensibles, sont rarement définis avec précision dans les ouvrages contemporains traitant de la question. J'ai donc cru utile de les relever systématiquement. Je les ai empruntés pour la plupart aux articles « Forêts », « Usages forestiers », « Bois », « Délits forestiers » et « Défrichements ». Pour quelques-uns d'entre eux, j'ai eu également recours aux définitions du « Dictionnaire du monde rural » de Marcel Lachiver (*Fayard, 1997*).

abatage : coupe d'arbres épars, notamment dans une futaie.

affouage : droit d'usage permettant de prendre du bois de feu, c'est à dire de taillis, à l'exclusion du bois de futaie.

anciens : V. « taïons ».

atelier : terrain clos, situé dans la zone prohibée et dans lequel le bois, destiné à la vente, est habituellement façonné par un ou plusieurs ouvriers.

arbre : tout végétal ligneux, d'une hauteur minima de 5 à 6 mètres et dont la tige, simple dans sa partie inférieure qui est le tronc, se divise plus haut en branches et rameaux plus ou moins nombreux, garnis de feuilles.

arbres d'assiette : arbres qui servaient de points de repère pour l'arpentage.

arbres de bordures : V. « parois ».

arbres de brin ou de beau brin : arbres de belle venue dont la tige est haute et droite et qui sont proposés à faire les poutres, les mats, etc.

arbre charmé : arbre au pied duquel on a fait quelque chose propre à le faire périr ou tomber à la longue.

⁴² Le titre complet est : « Répertoire général alphabétique de droit français contenant sur toutes les matières de la science et de la pratique juridiques l'exposé de la législation, l'analyse critique de la doctrine et les solutions de la jurisprudence et augmenté sous les mots les plus importants de notions de droit étranger comparé et de droit international privé » !

arbre couronné : arbre dont les branches de la cîme sont mortes naturellement.

arbre défensible : arbre parvenu à un degré de croissance suffisant pour se défendre de la dent des bestiaux et pour ne pas pouvoir être facilement arraché par la main de l'homme.

arbre de délit : arbre qui a été charmé, éhoupé, ébranché, déshonoré ou emporté en contravention.

arbres de demi-vent : arbres qu'on fait venir en espalier et dont on borne la tige à un mètre ou un mètre et demi.

arbre déshonoré : arbre dont on a coupé la cîme ou les branches.

arbres empruntés : arbres que l'arpenteur emploie comme pieds-corniers lorsqu'il n'y a pas d'arbres assez gros pour en servir, quoiqu'ils ne soient pas directement dans les angles des arbres à couper.

arbre encroué : arbre qui, après avoir été coupé, tombe sur un autre arbre et s'engage tellement dans les branches de celui-ci que l'un ne peut plus être abattu sans l'autre.

arbre d'entrée : arbre qui présente des signes de dépérissement et commence à se couronner mais a encore quelques branches vivantes.

arbres faits : arbres de 4 à 5 ans, pris dans les pépinières et qui sont propres à être plantés à demeure.

arbres faux-ventés : arbres qu'à l'aide de cordage ou de machine on a fait tomber, en sorte qu'il semble que ce soit le vent qui les a fait tomber, ou bien que l'on a déchaussés pour que le vent pût les abattre plus facilement.

arbres de haute futaie : arbres qu'on laisse s'élever dans les forêts jusqu'à ce qu'ils ne croissent plus (chêne, orme, pin, etc.).

arbres à laye : jeunes plants qu'on laisse pour repeupler les taillis lorsqu'on fait la coupe.

arbres de lignes : arbres destinés à border les routes.

arbres de lisières : V. « parois ».

arbres de lumière : arbres qui se trouvent directement au milieu des brisées et que les arpenteurs laissent pour faciliter leurs opérations. Ils sont marqués sur les deux faces qui regardent chaque pied-cornier et quelquefois on les perçait, d'où leur nom.

arbres de marine : arbres affectés aux constructions navales et frappés de l'empreinte du service de la marine.

arbres marmentaux : arbres de haute futaie qu'on ne taille pas et qui forment des avenues de décoration.

arbres nains : arbres qui se tiennent naturellement fort bas ou à l'élévation desquels on s'est opposé par divers procédés.

arbres de plein vent : V. « arbres de haute futaie ».

arbres retenus : baliveaux marqués du marteau du gouvernement ou du propriétaire pour être, au moment de l'exploitation, conservés dans une vente pour les besoins de la marine, des communes ou des établissements publics.

arbres de repeuplée : V. : « arbres à laye ».

arbres témoins : arbres qu'on emprunte dans les ventes voisines lorsqu'on n'en trouve pas de propres dans les limites de celle qui est mesurée pour être adjugée.

arbres de touche : V. « arbres marmentaux ».

arbres volis : arbres abattus en partie par les vents ou dont seulement tous les maîtresses branches sont abattues.

arsins : arbres qui ont été charmés ou auxquels on a mis le feu pour les faire périr.

arpentage : ouverture de laies ou de tranchées par les agents forestiers dans le but de déterminer la contenance et de fixer les limites de la coupe.

balivage en réserve : désignation, par le marteau ou la griffe, des arbres exclus de l'exploitation et représentés lors du récolement.

balivage en délivrance : désignation, par le marteau, des arbres à exploiter, dans le cas d'une exploitation jardinatoire ou par pieds d'arbres.

baliveaux : tiges de taillis sous futaie réservées lors des coupes.

banbois : V. « bois en défends »

bénéfice d'agglomération : mainlevée de la servitude de construction à distance prohibée applicable aux scieries, chantiers ou ateliers faisant partie de villes, villages ou hameaux formant une population agglomérée.

bêtes aumailles : espèces bovines et chevalines.

bois abrouti : massif forestier qui a été brouté par les animaux.

bois d'affouage : produits ligneux quelconques délivrés aux habitants.

bois bédats ou bois banni : V. « bois en défends »

bois bombé : arbre dont la tige est courbée naturellement.

bois carié : arbre pourri ou gâté à l'intérieur.

bois de chauffage : bois destiné à être brûlé.

bois coupé par racine : arbre coupé dont les racines sont restées dans le sol.

bois cusin : massif forestier qui a subi l'atteinte du feu.

bois déchaussé : arbre dont on a découvert le pied.

bois en défends : forêt ou canton dans lequel, autrefois, toute exploitation était suspendue et l'introduction du bétail interdite.

bois défensable : parties de la forêt où le jeune peuplement est assez fort et assez élevé pour ne plus craindre l'abrouissement. On dit alors qu'il « se défend » contre le pâturage.

bois de délit : bois coupés indûment et restés en forêt.

bois dur : bois qui se conserve le plus longtemps et qui est aussi généralement le plus estimé (chêne, orme, etc.)

bois équarri : bois qui a reçu un façonnage plus ou moins complet par l'enlèvement de l'écorce et de l'aubier.

bois essarté : massif boisé qui a été coupé ou arraché en vue d'un défrichement du sol.

bois essouché : bois arraché avec extraction de souche.

bois en estant : branche tenant encore au fût de l'arbre ou arbre tenant à ses racines. Ce terme peut s'entendre pour du bois mort ou vif mais il s'applique surtout au bois mort.

bois de faucillon : V. « bois de serpe ».

bois de feu : V. « bois de chauffage ».

bois gélif : arbre fendu par l'action de la gelée.

bois gisant : bois mort tombé à terre.

bois en grume : bois de tige abattu et ébranché mais qui a gardé son écorce.

bois de ligne : brins exploités pour l'ouverture des lignes ou laies servant de limite aux coupes.

bois marmentaux ou de touche : massifs boisés ne servant qu'à l'ornement, dans un parc par exemple.

bois merrain : bois fendu en douelles pour la tonnellerie.

bois mort : bois en cîme ou en racine, devenu sec naturellement, en dehors de tout sinistre ou circonstance accidentelle.

bois d'œuvre : bois utilisable pour la confection des meubles et des instruments de toute espèce.

bois rabougri : massif forestier de mauvaise venue, quelle qu'en soit la cause.

bois de ramée : bois produit par la coupe des branches basses de l'arbre.

bois récépé : partie de la forêt qui a été coupée au ras-de-terre afin d'obtenir des rejets de plus belle venue. Cette opération est surtout pratiquée après l'abroustissement.

bois sur le retour : massif boisé qu'il est temps d'exploiter et qui commence à perdre de sa valeur.

bois de serpe : bois de chauffage de petites dimension.

bois de service : bois propre aux grands emplois tels que la construction des bâtiments et des navires.

bois tendre : bois qui n'est pas susceptible d'un long service (tremble, bouleau, etc.).

bois vergé ou vermoulu : arbre percé par les vers.

bois vétés : V. « bois en défends »

bois vif : arbre en végétation, qui pousse des branches et des feuilles.

bûcherage : droit d'usage consistant à couper du bois mort, du mort bois et, en cas d'insuffisance de ces derniers, le bois vif des essences les moins précieuses.

cantonement : action par laquelle on abandonne à titre privatif à des usagers une portion de bois pour leur tenir lieu des droits d'usage qu'ils exerçaient dans toute l'étendue du bois.

chablis : arbres arrachés par le vent.

champéage : destruction d'arbres et d'arbustes par les bestiaux qui ont mangé leurs feuilles et leurs bourgeons.

chandelier : v. quille.

coupes ordinaires : coupes qui, dans les forêts soumises au régime forestier, sont inscrites à l'état d'assiette.

coupes extraordinaires : coupes qui, dans les forêts soumises au régime forestier, ne peuvent être considérées comme l'application de l'aménagement ou de l'usage ancien et qui ne sont autorisées que par ordonnances spéciales.

coupe de réserves : délit consistant à exploiter à l'intérieur de la coupe des arbres non compris dans la vente.

déclaration de défensabilité : déclaration faite chaque année par l'administration forestière, en fonction de l'état réel et actuel de la forêt, des cantons abandonnés au pâturage.

défrichement : changement apporté dans la destination de l'immeuble qui, au lieu d'une forêt devient un pré, un champ ou autre propriété, soit urbaine, soit rurale. Ce changement est opéré par suite de l'enlèvement des arbres.

délit d'outrepasse : exploitation faite par l'adjudicataire en dehors de la limite de la coupe qui lui a été vendue.

droit de gruerie et ségrairie : droit qui existait en Orléanais au profit du roi de prélever le cinquième et la 20^e partie du produit de la vente de bois.

droit de tiers-et-danger : droit institué par l'ordonnance de 1669 de prélever au profit du roi le tiers et la 10^e partie du produit de la vente de bois (ce droit était applicable dans certaines forêts dépendant de l'ancien domaine royal, en Normandie).

droit d'usage forestier : faculté que possèdent les habitants d'une communauté (commune ou section de commune) ou d'un simple domaine, de prendre dans la forêt d'autrui, après délivrance, certains produits de cette forêt pour la satisfaction de leurs besoins.

étalon : baliveau de l'âge du taillis.

fâinée : droit d'usage permettant de ramasser le fruit du hêtre.

ferme : construction en pierres sèches et à fondation, ayant notamment une porte fermée à clé, une cheminée, destinée à servir d'habitation pendant une partie de l'année et faisant partie d'un ensemble de bâtiments propres à une exploitation rurale.

forêt : terrain planté en bois ; immeuble dont la matière ligneuse est le revenu principal.

fumier errant : fumier produit en forêt par les troupeaux des usagers et qui, devenu un accessoire du sol, appartient au propriétaire de la forêt.

futaie : tout arbre dont le fût est formé, c'est à dire dont la tige, dégarnie de branches, a d'assez fortes dimensions pour fournir du bois de service ou du bois de chauffage de choix.

futaie jardinée : massif dont les vieilles tiges sont mélangées sur tous les points de la forêt, avec des bois de tous les âges, bien que chaque brin soit destiné à parvenir à un âge avancé.

futaie pleine : massif entièrement composé de tiges qui ont toutes à peu près le même âge sur le même point.

futaie surnuméraire : arbres de futaie restant sur pied dans les coupes après satisfaction complète des droits de maronage et auxquels les usagers ne peuvent prétendre.

glandée : panage dans les forêts de chênes.

maronage : droit d'usage permettant de prendre tout le bois nécessaire pour la construction et la réparation des maisons (charpentes, planchers, cloisonnages ...), à l'exclusion des branchages et rémanents.

martelage : acte par lequel les gardes forestiers désignent, par l'apposition d'une marque distinctive, le plus souvent avec un « marteau forestier », au tronc et au pied, les arbres à exploiter.

menus marchés : ventes de bois façonné, ventes à l'unité et ventes de chablis ou de bois de délits et pour lesquelles, dans un but de simplification, ne s'appliquent pas toutes les formes prescrites pour les adjudications de coupes de bois.

menus produits : produits forestiers domaniaux non susceptibles d'être vendus par adjudication et qui font l'objet de concessions de vente ou de louage.

moderne : V. « pérot »

mort-bois : bois vif des essences inférieures (saulx, marsaulx, épine, puine, seur, genêt, genèvre, ronce), considéré comme de peu de valeur.

pacage : introduction de troupeaux de moutons et de chèvres dans la forêt. Cette usage est interdit par l'article 78 du code civil, nonobstant tout titre ou possession contraires.

panage ou paison : introduction de troupeaux de porcs dans la forêt.

parois : arbres de limites assurant la direction des laies ou tranchées d'arpentage et placés le long des lignes.

pâturage : introduction de grand bétail dans la forêt (bœufs, vaches, mules, chevaux).

pérot : baliveau de deux âges du taillis, c'est à dire qu'on a réservés lors des deux coupes antérieures.

pieds-corniers : arbres de limites assurant la direction des laies ou tranchées d'arpentage et placés dans des angles sortants.

près-bois : terrains pâturables appartenant aux communes et qui sont entrecoupés de bouquets d'arbres assez clairsemés pour que les produits ligneux n'en constituent pas le revenu principal.

quille : portion du tronc abattue par le vent ou même tenant encore au sol.

régime forestier : ensemble de règles édictées par le code forestier de 1827, dans un but de protection spéciale, pour les bois et forêts appartenant à l'Etat, aux communes, aux sections de communes et aux établissements publics.

régime de la futaie : mode d'exploitation consistant à régénérer la forêt par la semence.

régime du taillis : mode d'exploitation consistant à régénérer la forêt par les rejets de souches.

ressouchage ou retocage : mode de preuve utilisé pour identifier les morceaux de bois saisis lors d'une perquisition et qui consiste à replacer ces morceaux sur la souche de l'arbre dont ils proviennent pour voir si le dessin du bois concorde.

révolution : intervalle de temps compris entre deux coupes d'un même bois, 20-30 ans pour un taillis de châtaigniers, plus de 100 ans pour une forêt de chênes.

sartage : mode d'exploitation usité dans les taillis simples à courte révolution et consistant, après enlèvement des produits, à brûler les ramilles, menus bois et gazons pour, ensuite, livrer le sol à la culture (Ardennes).

servitude de construction à distance prohibée : interdiction de construire dans un rayon donné autour de la forêt.

servitude d'essartement : obligation, pour les propriétaires de forêts traversées par des « grands chemins », d'enlever tous bois, épines et broussailles dans l'espace de 60 pieds.

soutrage : droit d'usage consistant dans l'enlèvement des gazons dans une forêt à l'exclusion de la terre végétale adhérent au gazon.

taillis : massif feuillu, se régénérant au moyen des rejets de souches et mis en coupes réglées à de courtes révolutions (10, 15, 25 ans).

taillis fureté : taillis sur lequel les exploitations reviennent sur le même point à de courts intervalles et ont pour objet l'enlèvement de perches ou lances dans des cépées dont le surplus est conservé (Morvan, Chablais, etc.).

taillis sous futaie : taillis dans lequel est réservé un certain nombre d'arbres de haute futaie, de manière à fournir des bois de plus fortes dimensions.

taillis sous futaie composé : taillis dont les arbres de haute futaie sont d'arbres d'âge variable ou sont maintenus durant plusieurs révolutions.

taillis sous futaie simple : taillis dont les arbres de haute futaie ont tous un âge double du taillis et sont coupés en même temps que celui-ci.

taillis ordinaire : taillis dont l'exploitation a lieu au ras du sol et sans procédés spéciaux (par opposition au taillis sartiné : v. sartage).

taïons : baliveau de trois âges du taillis, c'est à dire qu'on réserve lors des trois coupes antérieures.

taxe d'affouage : taxe pouvant être instituée par les communes à la charge des affouagistes et destinée à couvrir les frais nécessaires à l'exploitation des forêts communales.

tournants : arbres de limites placés dans les angles rentrants.

usage à feux croissants : usage s'appliquant à tous ceux qui viennent habiter dans la commune, sans distinction entre les maisons anciennes et nouvelles.

volis : parties de l'arbre brisées par le vent et tombées à terre.

ET POUR QUELQUES HECTARES DE PLUS

***Il était une fois dans l'Ouest* de Sergio Leone et les expropriations effectuées en vue de la ligne de chemin de fer « transcontinentale »**

Il semble qu' *Il était une fois dans l'Ouest* de Sergio Leone donne à voir deux récits superposés l'un sur l'autre : le premier est celui dont on se rappelle le plus aisément. C'est également le plus réussi. Il s'organise autour du thème très classiquement leonien de la vengeance, vengeance dont les causes ne se dévoilent que lors du duel final et qui oppose « Harmonica », « le bon », interprété par un Charles Bronson en qui Leone a voulu voir « une force de marbre » « un métis » dont « la mémoire ancestrale » est habitée par « la haine de l'homme blanc »⁴³, et Frank, « le truand », à qui Henry Fonda, utilisé à contre-emploi, prête son regard tendre et bleu et ses tempes grises. A la manière, là encore, des westerns précédents de Leone, leur affrontement se terminera « à l'intérieur d'un cercle », car le cercle, « c'est l'arène de la vie, le moment de la vérité »⁴⁴.

Mais le film développe une autre intrigue, plus complexe, plus confuse aussi, et dont la responsabilité principale revient à Dario Argento et surtout à Bernardo Bertolucci : Bertolucci était alors un jeune cinéaste peu connu et Argento critique de cinéma. Tous

⁴³ Noël Simsolo, *Conversations avec Sergio Leone* ; Stock, 1987, p. 140.

⁴⁴ Sergio Leone, cité par : *Oreste De Fornari, Sergio Leone* ; Gremese, 1997, p. 19.

deux ont rédigé une histoire longue et touffue dans le fatras de laquelle S. Leone et son scénariste Sergio Donati ont taillé autant qu'ils ont pu.

Il faut avoir plusieurs avoir visionné le film, ne plus avoir le regard uniquement ébloui par l'éclat et la magnificence plastique des scènes liées au récit de la vengeance, pour dénouer les fils et percevoir l'intérêt de cette seconde intrigue. Celle-ci fait le récit d'une expropriation ratée, qui aurait été entreprise, dans les années 1860, en vue de la réalisation de la ligne de chemin de fer « transcontinentale ».

Un industriel de la côte Est, Morton, nourrit le projet de réaliser une ligne qui, reliant les côtes Est et Ouest des Etats-Unis, traverserait le continent américain. Conscient des difficultés de l'entreprise, il engage à son service un tueur, Frank, afin, dit-il, d'« enlever les petits obstacles sur la route ». Un de ces obstacles se trouve être un propriétaire foncier, McBain. Celui-ci, qui savait que la ligne de chemin de fer projetée aurait besoin, lorsqu'elle traverserait les étendues désertiques de l'Arizona, de s'arrêter à un point d'eau, fait l'acquisition de quelques arpents de sable dotés d'un puits (« In the middle of nowhere, that stinking piece of desert... »), domaine qu'il baptise « Sweetwater ». Il commande des matériaux de construction en prévision d'y construire une gare et un saloon ; puis il s'installe et il attend... Il attend l'arrivée de Morton et de son équipe de poseurs de rails dont il ne doute pas qu'ils feront sa fortune, décidé qu'il est à faire valoir ses droits de propriétaire et à tirer, pour lui-même, tous les fruits de l'urbanisation future du terrain qu'il possède.

Morton parvient effectivement jusque devant Sweetwater et s'y heurte à McBain avec qui il ne parvient pas à trouver une solution amiable. Frank intervient alors et prend l'initiative d'assassiner le gêneur, ainsi que toute sa famille, sa seule ruse consistant à se vêtir à la manière d'un hors-la loi local, Cheyenne (interprété par Jason Robbards), dans l'idée qu'ainsi le meurtre serait attribué à ce dernier. Morton est furieux de ce « massacre stupide », d'une part parce que Frank, en dirigeant les recherches sur un Cheyenne insaisissable, n'a fait que lui créer un ennemi de plus, mais aussi parce que ce massacre, à l'évidence, ne résout rien. La mort d'un propriétaire n'a pour effet que de transférer la terre à ses ayants-droits, et en l'occurrence, un ayant-droit existe encore en la personne de la veuve de McBain (Jill, interprétée par Claudia Cardinale). De sorte que tout est à recommencer.

Désireux désormais d'agir comme un « business man », Frank change de tactique. Il décide d'épargner Jill. Moyennant une promesse de vie sauve et de tranquillité, celle-ci met Sweetwater en adjudication, étant convenu que les hommes de Frank, en intimidant les autres investisseurs, emporteront la vente à un prix dérisoire. Mais comment être certain du déroulement d'une vente par adjudication, surtout si l'on n'y investit pour tout capital que des mines patibulaires ? Il suffira qu'un acheteur décidé à ne pas se laisser intimider se déclare et, en surenchérissant, remporte l'enchère. Cet acheteur, c'est le mystérieux Harmonica (Charles Bronson), lequel, au grand dam de Frank et de ses acolytes, offre 5.000 \$, pour que la terre lui revienne. Heureusement pour Jill, Harmonica, uniquement préoccupé de se venger d'un Frank qui, dans le passé, a tué son frère aîné, est parfaitement désintéressé : il restitue à Jill son domaine et il attend lui aussi, non pas la venue du train, mais celle de son ennemi.

Le récit de la lutte pour la possession de Sweetwater est dès lors achevé. A cause des bévues de Frank (qui a fait entretemps l'essai, évidemment infructueux, de racheter à Harmonica sa terre à prix coûtant plus 1 cent : irrésistible proposition !), la compagnie Morton Railroad n'a pas acquis Sweetwater mais elle a en revanche perdu son président-fondateur. Celui-ci est tué lors d'un combat opposant la bande de Frank et celle de Cheyenne, lequel n'a pas digéré son implication injuste dans le meurtre de McBain. Frank a ainsi perdu les seules sources de sa puissance, à savoir sa bande de tueurs et la place que Morton avait bien voulu lui ménager dans sa stratégie. Il ne lui reste donc plus qu'à aller se faire tuer par Harmonica, après qu'il eût eu avec lui une

conversation courtoise et désenchantée où tous deux philosophent sur la disparition du Far West et sur celle d'une « ancienne race », celle des « hommes », vouée, selon eux, à céder la place à « d'autres Morton ». Cependant que Jill, devenue potentiellement une riche propriétaire, assiste à la construction de la ville nouvelle de Sweetwater, où la ligne est enfin parvenue.

Je n'ai pas essayé de masquer les incohérences et les invraisemblances de ce scénario que Leone a eu bien raison de dissimuler derrière ses thèmes familiers et le faste d'une mise en scène aux moyens exceptionnels. S'y ajoute la qualité des numéros d'acteurs. Il faut, en particulier, tout le charisme d'Henry Fonda pour nimer d'élégance sombre et hautaine un personnage qui, ramené au seul récit de ses incompréhensibles bourdes, ne serait qu'une brute sadique et irréfléchie, bien mal armée, a priori, pour avoir accompli la longue carrière de tueur que le film lui prête.

Autre problème : le projet de ligne de chemin de fer imaginé par Morton trouve lointainement son inspiration dans la construction de la Transcontinentale, cette ligne de chemin de fer reliant Chicago et San Francisco et qui, réalisée entre 1863 et 1869, a été une des prouesses industrielles du siècle. Les Américains connaissent fort bien les épisodes tantôt héroïques tantôt comiques qui ont émaillé cette entreprise et en ont façonné la légende⁴⁵. Or *Il était une fois dans l'Ouest* donne de cette immense aventure une image rétrécie et dérisoire, à l'image de ce pauvre Morton, infirme, isolé, seulement armé d'une valise de dollars et d'une bande de tueurs inefficaces et qui, indifférent au chantier qu'il est censé diriger, se borne à faire de petites promenades dans le désert à bord de son wagon-salon. Le petit fermier McBain puis sa veuve réussissent, sans beaucoup d'efforts, à bloquer toute son entreprise et celle-ci paraît, du reste, si peu attractive pour les chercheurs d'affaires que la rixe obscure au cours de laquelle il meurt est sans rapport avec les promesses qu'elle est censée contenir. Il n'est fait référence ni à l'action des pouvoirs publics, ni à celle des hommes de loi, ni à celle des ingénieurs, ni, surtout, à la dimension nationale qu'avait prise l'opération. C'est l'absence de tous ces éléments qui permet seule de rendre vraisemblable l'idée qui est à la base du film, à savoir le récit d'une lutte à armes égales entre une compagnie de chemin de fer et un petit propriétaire foncier⁴⁶.

Ce rétrécissement de la réalité historique n'a, certes, pas choqué un public européen peu informé de cette dernière. Il a en revanche gêné le public et la critique américains (ainsi que les amateurs français de western traditionnel) qui, sensibles au caractère caricatural ou abstrait de la vision du Far West ainsi offerte, ont pendant longtemps boudé le film.

Il est au demeurant possible que Leone, qui, après qu'eurent été tracées par les deux compères Bertolucci et Argento les grandes lignes du récit, ait consulté les archives de la « Union Pacific Railroad », ait mesuré, à cette occasion, sa fragilité historique et ait ensuite, au cours de la rédaction du scénario final et du tournage, entrepris de le faire passer au second plan.

Je vois notamment les traces d'une sorte de remords tardif lorsque Sergio Leone, bien des années après, s'emploie à tracer du personnage de Frank un portrait qui n'a rien à voir avec celui qu'illustre son propre film : « Franck n'est plus une crapule

⁴⁵ On lira sur les aspects anecdotiques de l'affaire : J.-L. Rieupeyrou, *Histoire du Far-West* ; 1967, rééd. Ed. Princesse 1977, pp. 340-355

⁴⁶ Les deux compagnies Union Pacific et Central Pacific qui ont réalisé le tracé se sont vues dotées par le Congrès de tous les avantages et subventions possibles (attribution gratuite de 8,4 millions d'hectares de terres prélevées sur le domaine public, 51 millions de dollars de subventions diverses) et elles disposaient d'un pouvoir d'expropriation grâce auquel les petits fermiers et les Indiens qui se trouvaient sur le tracé pouvaient être éliminés par des méthodes autrement discrètes et efficaces que celles utilisées dans le film par Morton et Frank.

comme l'était Liberty Valance », dit-il. « Il sait que le temps des desperados est révolu. Il serait plutôt le sénateur qui croit avoir abattu Valance. Il a des vues politiques et financières. ». Mais comment voir un sénateur, ayant « des vues politiques et financières », dans ce petit malfrat sans envergure qu'est Frank ? Il ressemble plutôt à ce que serait devenu Liberty Valance lui-même, une fois parvenu à l'âge de la retraite. Il semble là que Leone réécrive son oeuvre à la lumière de connaissances qu'il a acquises par la suite. Car il est parfaitement exact que l'aventure du « Transcontinental » ne se laisse bien comprendre que si on y place en fond de décor des sénateurs, et aussi des groupes de pression, des journalistes, des banquiers. Il convient notamment de la resituer dans le contexte politique et militaire puissamment interventionniste de la Guerre de Sécession et de la période dite de « Reconstruction », contexte que le film ignore, dépourvu qu'il est de tout personnage de « sénateur », actuel ou futur, et, plus largement, de tout représentant d'une collectivité publique quelle qu'elle soit.

C'est un travestissement de la réalité historique, donc, et qui s'explique par des raisons propres à l'époque du tournage et à la culture européenne des auteurs du film.

Réalisé en 1966-1967, « Il était une fois dans l'Ouest » passe sur les écrans dans les premiers mois de 1968. Le contexte cinématographique et politique est alors très particulier : D'une part, c'est l'époque pendant laquelle les auteurs de western italien, Arthur Penn, Sam Peckinpah mais aussi le vieux John Ford réalisent, en rupture avec le prétendu « idéalisme » qui aurait été celui des westerns des trois décennies précédentes, des westerns « révisionnistes » ou « crépusculaires » et s'emploient à prendre le contrepied des légendes héroïques.

Concernant le thème de la construction du Transcontinental, cette volonté de relecture critique se traduit, chez Bertolucci, Leone and co, par un pied-de-nez aux réalisateurs qui avait précédemment traité ce thème, notamment le jeune John Ford et Cecil B. de Mille. Ces derniers avaient adopté un ton épique et optimiste, car l'opération était décrite du point-de-vue des courageux ingénieurs et ouvriers qui l'avaient menée à bien, pour la plus grande gloire des Etats-Unis. Aussi fallait-il, dans une volonté réactive, ne retenir de l'aventure que ses traits les plus noirs : le train est alors vu comme « un instrument de destruction et de mort »⁴⁷, dont la « toute-puissance écrase les aventuriers leoniens »⁴⁸. Le train, c'est « la mutation de la société américaine en ce temps-là »⁴⁹, « l'avenir de l'Amérique » et Leone dit n'éprouver que de la haine pour cette Amérique-là⁵⁰.

Nous en venons ainsi à cette seconde composante des westerns européens de cette époque : leur anti-américanisme ou leur anti-libéralisme (la distinction entre les deux n'était pas très claire) : « Les sujets [des westerns italiens] sont une illustration violente de la morale du libéralisme économique : pas de pitié pour le faible. Comme il n'est plus guère possible de croire en l'innocence américaine quand les modes d'intervention des Etats-Unis en Amérique du Sud comme en Asie relèvent du cynisme le plus brutal, et comme il n'est pas non plus de puissance qui prendrait la figure de l'espérance, deux attitudes sont adoptées : le cynisme et la dérision »⁵¹. Leone résume de manière

⁴⁷ O. de FORNARI, *op. cit.*, p. 80.

⁴⁸ Gilles CEBE, Sergio Leone ; Henri Veyrier, 1984, p. 77.

⁴⁹ Interview de Sergio Leone, in « Lui », n° 101, juin 1972, cité par G. CEBE, *op. cit.*, p. 76.

⁵⁰ Interview de Sergio Leone, in l'Huma-dimanche, n° 240, cité par : G. CEBE, Sergio Leone ; *op. cit.*, p. 76.

⁵¹ J.-L. LEUTRAT, *op. cit.*, p. 98.

lapidaire cet anti-américanisme/anti-libéralisme/anti-capitalisme des années 60 qui, chez les intellectuels italiens ou français, faisait partie de l'air du temps : « L'argent, c'est la seule réussite américaine »⁵².

Quelles qu'en soient les raisons, cette double posture critique, dirigée tant contre le western classique que contre l'Amérique capitaliste, a donné lieu, concernant le sujet présenté (les conflits fonciers opposant les grandes compagnies de chemin de fer et les propriétaires du sol), à une vision s'écartant en réalité peu de la tradition cinématographique et qui devient historiquement fausse quand, parfois, elle s'en écarte.

Traditionnelle, d'abord, et à la limite du lieu commun, la peinture faite par Leone des turpitudes, des illégalités et de la rapacité des compagnies de chemin de fer. Concernant la bonté de l'âme humaine et la vertu des acteurs économiques, les Américains du XIXe siècle étaient tout sauf des idéalistes naïfs. Ils savaient parfaitement à quoi s'en tenir sur les risques de spéculation et de gaspillage auxquels allait inévitablement donner lieu la réalisation du Transcontinental. Et c'est même là une des raisons pour lesquelles ils ont au départ été si réticents à s'engager dans cette aventure et à y engager des fonds publics. « Cette voie, la plus grande et la plus importante de toutes reste inconstruite. Pourquoi cela ? » interroge en 1857 Theodore Bellah, l'ingénieur qui, inventeur du tracé, s'efforçait alors de le « vendre » auprès des politiciens et des investisseurs, « 1°) C'est parce que ces projets ont été d'une nature spéculative ; et les hommes ont tendance à regarder avec méfiance les grandes spéculations. 2°) Il y'a différents trajets, défendus par divers intérêts, dont chacun est avide que sa route soit construite pour servir ses intérêts, mais ne voulant pas faire cause commune pour un trajet commun »⁵³.

Il est vrai que le résultat, en matière d'escroquerie, d'enrichissement frauduleux et de prévalence des intérêts particuliers, allait confirmer toutes les appréhensions des contemporains, au point de provoquer la démission de T. Bellah lui-même. L'opération, violemment critiquée dès l'origine en raison de la malhonnêteté présumée de ses promoteurs⁵⁴, est encore aujourd'hui la cible d'attaques provenant de tous bords, des libertariens⁵⁵ jusqu'à l'extrême gauche⁵⁶. Si, malgré tout, elle est allée jusqu'à son terme, c'est que les Américains s'étaient convaincus avec une sorte de lucidité cynique que l'« on n'obtiendra jamais qu'un entrepreneur (...) s'offre en sacrifice sur l'autel de la patrie et nous fasse des chemins de fer qui le ruinent »⁵⁷. L'important était que les objectifs politiques et économiques poursuivis fussent atteints et c'est dans l'énoncé de ces objectifs que l'on trouve le mixte d'utopie généreuse et un peu délirante⁵⁸ et

⁵² N. SIMSOLO, *op. cit.* 144.

⁵³ Theodore Bellah, *Un plan pratique pour construire le Chemin de fer du Pacifique*, 1857.

⁵⁴ Rodolphe Lindau, *le Chemin de fer du Pacifique* ; *Revue des Deux Mondes*, 1er mars 1870, p. 121.

⁵⁵ « La construction du chemin de fer, subventionnée par le gouvernement, a été caractérisée par une orgie de gaspillage, de fraude, de corruption et d'immoralité » (Thomas J. Di Lorenzo, *The Role of Private Transportation in America's 19th-century Internal Improvements Debate* ; Institut Ludwig von Mises).

⁵⁶ « La première ligne de chemin de fer transcontinentale fut construite dans le sang et la sueur, par la politique et le vol » (Howard Zinn, *Une histoire populaire des Etats-Unis, de 1492 à nos jours* ; 1999, trad. fr. Agone 2002, p. 295).

⁵⁷ Arthur Buies, *Chroniques II, voyages, etc., etc.* ; 1875, rééd. Bibliothèque électronique du Québec, 2002, p. 294. Voir aussi : R. Lindau, *op. cit.*, 1er novembre 1869, p. 37.

⁵⁸ Le sénateur Thomas Benton projetait en 1854 « de ressusciter sur le parcours [de la ligne du Pacifique] les Tyrs, les Sidons, les Baalbecks, les Palmyres et les Alexandries, antiques métropoles du négoce et du pouvoir et dont les ruines, témoignant encore de leur magnificence, font l'admiration du voyageur qui parcourt l'Orient... » (Cité par H. Nash Smith, *Terres vierges* ; 1950, trad.

d'intérêt à court terme⁵⁹ sans lequel « les Quatre Grands »⁶⁰ seraient resté à quai. En introduisant dans son récit un Morton à la fois cupide et visionnaire, Leone a donc recyclé une vieille figure de l'imaginaire américain, celle du « Robber Baron ».

Là où lui et ses scénaristes ont laissé aller librement leur imagination, c'est lorsqu'ils ont vu dans le Far West d'avant le chemin de fer la terre d'élection du libéralisme sauvage, état de nature à la Hobbes où des individualités s'affronteraient dans l'isolement et la nudité d'un paysage désertique : Morton, Mac Bain, Harmonica, Jill n'y peuvent compter que sur eux-mêmes. Ils ne disposent d'aucun appui public, d'aucune arme administrative. Loin de toutes considérations politiques ou morales, ils vivent, se combattent, meurent, sur une planète sauvage, libre et cruelle, qui ne connaît ni Etat ni histoire. On reconnaît là un mythe primitiviste que, certes, l'Ouest américain a toujours suscité mais qui n'a jamais existé ailleurs que dans les films et les romans⁶¹. C'était oublier ou ignorer qu'en des contrées déshéritées et face à des entreprises aussi dispendieuses et peu rentables que la construction d'un chemin de fer transcontinental⁶², l'aide et la présence de l'Etat et des pouvoirs publics s'est avérée plus nécessaire et active que partout ailleurs⁶³.

Si en effet, dans la mythologie populaire, « le cow-boy, homme de la terre et de la sauvagerie, incarne les valeurs de l'individualisme »⁶⁴, s'il est « un symbole de liberté individuelle, qui exerce une fascination sur les fermiers en butte à la cupidité des compagnies de chemin de fer avides de terres »⁶⁵, c'est uniquement dans la mesure où il est un salarié sans attaches, un homme sans terre. Pour les propriétaires, les pionniers, les investisseurs, la situation était bien différente et le rapport à la terre passait essentiellement par un rapport à l'administration. « Dès ses origines, l'Etat fédéral est fortement impliqué dans la conquête de l'Ouest et n'a cessé d'intervenir tant dans la distribution des parcelles de terre aux colons, l'octroi des crédits aux compagnies de chemin de fer que dans la gestion des parcs nationaux. Avec le développement d'une puissante économie, indispensable à la révolution industrielle de l'Est, l'Etat a joué un rôle important dans l'irrigation, l'aide aux récoltes et l'assistance lors des sécheresses : en quelque sorte, le *welfare state* est né dans l'Ouest »⁶⁶.

fr. 1967, Seghers, p. 69-70). Walt Whitman voyait, dans « le Nouveau Monde franchi par son puissant chemin de fer... » : « L'intention de Dieu dès l'origine, / La terre destinée à être enjambée, rassemblée par un réseau, / Les races, les voisins, à prendre et à être donnés en mariage, / Les océans à être traversés, le lointain à être rapprochés, / Les pays à être soudés l'un à l'autre... (Passage vers l'Inde, 1871 ; Oeuvres choisies, Gallimard, 1930, p. 227).

⁵⁹ « Le chemin de fer du Pacifique fut regardé comme une nécessité militaire. Ce fut assez pour justifier tout ce qu'on pouvait tenter ou dépenser en sa faveur.... C'est qu'en effet, lors de la Guerre de Sécession, « la Californie était, à proprement parler, le coffre-fort de la république. Il importait de mettre ces trésors en sûreté, et le seul moyen d'arriver à ce but était d'ouvrir au plus vite des communications rapides, directes, sûres et faciles entre les Etats du nord et ceux du Pacifique » (R. Lindau, op. cit. p. 30).

⁶⁰ Ainsi étaient surnommés les quatre négociants californiens qui ont créé la Central Pacific Railroad.

⁶¹ Sur le mythe primitiviste, voir notamment l'ouvrage déjà cité - essentiel pour comprendre l'histoire du Far West - de Henry Nash Smith.

⁶² Son exploitation a été un échec commercial et financier (J.-L. Rieupeyrou, op. cit., p. 356)

⁶³ Ce point est bien expliqué par Daniel Boorstin, in *Histoire des Américains* ; 1965, rééd. Robert Laffont, 1991, pp. 658-664.

⁶⁴ Philippe Jacquin, *Le Cow-boy, un Américain entre le mythe et l'histoire* ; Albin Michel, 1992, p. 220.

⁶⁵ D. Royot, J.-L. Bourget et J.-P. Martin, *Histoire de la Culture américaine* ; PUF, 1993, p. 205.

⁶⁶ P. Jacquin, *l'Ouest vu, inventé et rêvé in : « Le Mythe de l'Ouest ; Autrement, 1993, p. 54.*

Pour employer un terme familier aux magistrats, il faudrait donc « requalifier » les faits présentés par Leone ou du moins les raconter dans le langage des juristes de l'époque, (langage qui sonne familièrement aux oreilles des théoriciens français du « service public ») : Sweetwater n'est pas un domaine surgi du néant. Le gouvernement l'a prélevée sur « le domaine public »⁶⁷ et l'a attribuée à la personne entre les mains de qui elle pourrait, en favorisant ce « public work » qu'est une ligne de chemin de fer, servir le plus adéquatement « the common good and general welfare ». La véritable origine du transfert de propriété, ce ne sont pas Frank ni Morton, assassinant cruellement, pour des motifs égoïstes, une famille de gentils fermiers, c'est l'Etat à la recherche de ses objectifs légitimes, car, ainsi que l'a très clairement exprimé, en 1851, un éminent magistrat du Massachusetts qui a beaucoup fait pour développer, aux Etats-Unis, la procédure de l'« eminent domain » (équivalent de notre expropriation pour cause d'utilité publique) : « All property in this commonwealth is derived directly or indirectly from the government »⁶⁸.

Loin d'être une administration minimale, la puissance publique américaine, à l'époque de la construction des chemins de fer, régnait sur les plaines et les prairies ; il redistribuait terres et richesses, orientait le développement économique, déplaçait puis abolissait « la Frontière ». Tout un courant de la doctrine juridique américain redécouvre actuellement la puissance qui était alors la sienne, la manière dont magistrats et *congressmen* ont servi ses desseins, surmontant, pour la cause supérieure du développement économique et de l'intérêt public, les vieilles restrictions et barrières qu'avait léguées par la Common Law britannique pour protéger les droits des propriétaires⁶⁹. Et ce Leviathan modernisateur n'était pas une puissance abstraite. Il s'incarnait un peu dans n'importe qui : l'Etat fédéral, les Etats, les comtés, les villes, voire même des personnes privées comme les compagnies de chemin de fer, le tout dans un désordre et une absence de coordination qui, selon D. Boorstin, a servi l'entreprise plutôt qu'elle ne l'a entravé⁷⁰.

Nous voici bien loin de l'Ouest imaginé par Leone. C'est là qu'il faut se rappeler du titre : « Il était une fois... » : un titre de légende et de conte de fée... Depuis l'Italie démocrate-chrétienne de l'après-guerre, Leone a ré-inventé un Ouest mythique, qui n'est pas américain ni davantage européen, sorte de robinsonnade dans laquelle une

⁶⁷ « A l'origine, il s'agit des territoires des 13 premiers Etats, sur lesquels s'exerce la souveraineté du gouvernement des Etats-Unis. Puis, à partir de 1781, il faut y ajouter les territoires de l'Ouest cédés par ces mêmes 13 Etats, ainsi que les acquisitions effectuées, soit auprès des puissances étrangères, soit auprès des Indiens. Toutefois, une partie des territoires ainsi « acquis » échappaient à la propriété nationale, les titres étant réservés à certains Etats, ou bien à des individus (par exemple des personnes privées déjà propriétaires de la terre au moment de la cession aux Etats-Unis). ». (*Pierre Lagayette, l'Ouest américain, réalités et mythes ; Ellipses, 1997, p. 42*).

⁶⁸ *Massachusetts's Chief Justice Lemuel Shaw, Commonwealth v. Alger (1851), cité in : James W. Ely, Can the Despotism Power be Tamed ? ; Probate & Property, nov. déc. 2003.*

⁶⁹ La thèse a été défendue par Morton J. Horwitz, dans un esprit contestataire (*The Transformation of American Law, 1780-1860 ; Harvard University Press, 1977*). Voir aussi : Harry C. Boyle & Nancy N. Kari, *Building America, the Democratic Promise of Public Work ; Temple University Press, 1996* - Andrew Rutten, *The neglected Politics of the American Founding ; The Independent Review 1999* - Gerald Friedman, *The Sanctity of Property Rights in American History ; Political Economy Research Institute, University of Massachusetts Amherst, Working Paper Series n° 14, 2001* - Pour un point-de-vue critique à l'égard de Horwitz, voir : Peter Karsten, *The Gov'ment's Taking My Prop'erty ! Takings Reclamations, as Windows into : the Contested Terrain of Property law in Nineteenth century ; Property Rights in the Colonial Imagination and Experience, Université de Victoria, 22 février 2004*), ainsi que les ouvrages et articles de James W. Ely (*Railroads and American Law, Kansas University Press, 2001*). Les articles cités sont disponibles sur internet.

⁷⁰ D. Boorstin, *op. cit.*, p. 664.

terre vaste et libre est l'objet d'appropriations violentes. Le western dit classique était en réalité moins naïf : derrière n'importe quel conflit représenté par John Ford, Anthony Mann ou King Vidor, on devine le débat public, le procès, l'homme de loi, sans lesquels on est sur la planète Mars mais pas en Amérique⁷¹.

Contrairement donc à ce qui est devenu un poncif de la critique cinématographique, Leone ne nous présente pas une vision réaliste et « démystificatrice » de l'Ouest américain. Il ressuscite au contraire et exacerbe un vieux fonds de nostalgie primitiviste qui a nourri, mais avec davantage de retenue, la plupart des westerns. Aussi, dans un monde qui, grâce au chemin de fer, se livre à la vie et à la ville, déploie-t-il un irréel « ballet de mort »⁷². Alors que - toujours grâce au chemin de fer - s'ouvre l'ère des *desperados* et des héros de western (Billy the Kid, Jesse James, Wyatt Earp, les Dalton...), il pleure paradoxalement la fin d'une « ancienne race », celle des Harmonica et des Frank, tueurs moroses et anonymes, poursuivis par un passé qui les ronge. Jill, cette riche veuve auprès de qui aucun des hommes du film ne ressent l'envie de rester, symbolise pour ces membres d'un « ancienne race », à la fois la terre, le matriarcat et la civilisation urbaine. A eux ne reste que la mort ou la fuite vers le désert.

Ce mythe négatif est inverse de celui qui a nourri la Conquête de l'Ouest, à savoir des terres vierges devenant nourricières une fois conquises. Il est lié à la mode des westerns nostalgiques et à l'imaginaire de Leone lui-même qu'habitait la hantise de l'échec et du déclin : « Le futur ne nous importe pas. Plus rien n'importe pour nous maintenant. Ni la terre, ni l'argent ni la femme » déclare Frank quelques instants avant sa mort. Déclaration bien singulière venant d'un *outlaw* qui, tout en appartenant, comme Leone lui-même, à une région du monde en plein essor démographique et économique, prétendrait trouver sa vérité ultime dans la solitude et la dépossession.

⁷¹ Comme l'a dit l'éditorialiste Russell Baker : « Il y a quantité d'hommes riches qui n'ont pas de yachts et d'autres qui n'ont pas de Picasso (...). Toutefois, il n'y en a pas qui n'ait pas d'avocats » (cité par H. Zinn, *Economic Justice : the American Class System in Declarations of Independence*, Harper et Collins 1991 ; disponible sur le site internet « Third World Traveller »). D. Boorstin fait également remarquer : « Les chemins de fer mettaient en cause de si nombreuses questions relatives à la propriété - les lois agraires, les concessions publiques, la loi sur les voituriers publics et le droit d'expropriation, entre autres - que les constructeurs de chemin de fer avaient tout particulièrement besoin d'hommes de loi (...). Ce fut une époque faste pour l'homme de loi-organisateur » (*op. cit.*, 1973, p. 924).

⁷² N. Simsolo, *op. cit.*, p. 137.

LE REVE CONTRAIRE DES CITES-JARDINS

« Le Destin des Malou » de Georges Simenon et les « mal lotis »

Il ne se passe pas grand-chose, en fait d'intrigue, dans *le Destin des Malou* de Georges Simenon sinon la mort par suicide, aux toutes premières pages du roman de son principal personnage, Eugène Malou.

Eugène Malou, c'est le chef de la lignée des Malou, tribu familiale qui, malgré le nombre réduit de ses membres (les parents et deux enfants), se distingue fortement, de par sa morale relâchée et sa fortune récemment acquise, du petit monde bourgeois et provincial dans lequel, à Moulins, elle est censée trouver sa place⁷³. La disparition d'Eugène Malou suffit à désintégrer et disperser cette famille peu unie (l'épouse superficielle et dépensière ; la fille sexuellement « libérée » dont les frasques épouvantent le Moulins bien-pensant ; le fils, distant, qui juge sévèrement sa mère et sa sœur tout en ignorant son père). Et les causes apparentes du suicide de Malou (la ruine, très médiatisée par une campagne de presse haineuse, de son entreprise de promotion immobilière - ce n'est que plus tard que l'on apprend que la cause principale de sa mort est la connaissance prise par lui de ce qu'il est atteint d'un cancer irrémédiable) coupent tout espoir pour les uns et les autres de se maintenir dans la bonne société bourbonnaise. Malgré tout, le jeune fils d'Eugène, Alain, décide de rester dans la ville, le temps nécessaire pour lui de découvrir le passé et la personnalité réelle d'un père qu'il a fort mal connu de son vivant. Le déroulement du roman coïncide donc avec le temps exigé par cette enquête. Il se termine quand Alain Malou, ayant reconstitué les éléments épars du destin social et professionnel d'Eugène Malou (il n'est pas question de sa vie amoureuse) et s'estimant suffisamment fixé sur ce point, décide de quitter Moulins pour Paris pour y vivre à son tour « une vie d'homme ».

Le Destin des Malou relate donc l'échec d'Eugène Malou : Echec de son ascension sociale : il meurt ruiné et banni. Echec de sa paternité : ses enfants renoncent à sa succession tant matérielle (il ne laisse que des dettes) qu'affective (même Alain, le seul à s'intéresser à lui, même si ce n'est que *post mortem*, refuse d'emporter avec lui quoique ce soit qui vienne de lui et, rêvant de se caser honnêtement et sans brûler les étapes, se promet de ne pas suivre le modèle paternel de réussite sociale rapide et provocante⁷⁴). Echec de son projet immobilier, enfin, et auquel nous allons davantage nous intéresser. Celui du lotissement de « Malouville ».

⁷³ « Les Malou (...) étaient évidemment différents des autres. Son père ne ressemble à personne qu'il connaissait, il était bien d'une race à part. Toute la maison en était marquée. Sa mère, Corine, lui-même faisaient partie d'un monde qui était le monde Malou » (G. Simenon, « *Le Destin des Malou* » ; Ed. Rencontre, 1969, O.C. tome 23, p. 274).

⁷⁴ Simenon, en accord en cela avec le Paul Bourget de *l'Etape*, pensait qu'il fallait au moins deux générations pour réaliser une véritable ascension sociale : « Son père, jadis, avait débarqué à Paris en troisième classe. (...) Puis il avait voyagé en première, et peut-être son seul tort avait-il été de ne pas passer par la transition des secondes (...). Pourquoi [Alain] ne deviendrait-il pas

Malouville, c'était le rêve d'Eugène Malou, le nouveau village entièrement conçu par lui et sur la place centrale duquel il avait pensé que l'on érigerait sa statue. N'y voir finalement qu'un simple lotissement, c'est, dans la France des années 30, déjà porter un jugement dépréciatif. Car les lotissements avaient mauvaise presse⁷⁵. Tant les journalistes que les écrivains et les hommes politiques s'empressaient alors de maudire ce qui n'était pas seulement une technique - parfaitement légale et très ancienne - du droit de la construction ou un élément - pas plus hideux qu'un autre - du paysage mais l'expression d'une pathologie sociale et urbaine. Les lotissements étaient qualifiés de « lèpre » ou de « plaie sociale ». Le lotisseur était une figure aussi honnie que le sera celle du « promoteur » dans les années 70 (il disputait cette détestation au propriétaire-bailleur : le fameux « M. Vautour ») et c'est notamment pour mettre fin à ses agissements qu'ont été adoptées (avec d'ailleurs de modestes résultats) les premières lois françaises d'urbanisme⁷⁶.

Les références faites à la situation misérable des lotissements se rapportent à une époque assez nettement antérieure à celle à laquelle écrit Simenon (1947). Mais la France qu'il décrit dans *le Destin des Malou*, par delà l'interruption due à la guerre et au départ de Simenon pour les Etats-Unis, est une France provinciale des années 20 et 30 qui, bien que touchée par la modernité, est restée archaïque par bien des côtés. D'un côté, la rue principale de Moulins est certes déjà affectée par une modernité bruyante et criarde : « la grande route en somme, trop étroite avec ses autos, son tram, ses magasins et son Prisunic à la façade agressive... »⁷⁷. Mais, à quelques pas, continue de somnoler la ville ancienne : « Une petite place aux pavés ronds, avec, dans son centre, une délicate fontaine Renaissance »⁷⁸ et, plus loin, « en bordure de la ville » : « un quartier tranquille (...) ; rien que des petites maisons d'employés, d'officiers et de retraités ». N'oublions pas non plus que Moulins et sa région, c'est le lieu de naissance de Maigret tel qu'il est décrit dans *l'Affaire Saint-Fiacre* : « Les maisons n'étaient pour la plupart que des bicoques. Et cela se concevait, puisqu'il n'existait pas de petits propriétaires. Rien que de grands domaines, dont l'un, celui du duc de T..., englobait trois villages. Celui de Saint Fiacre avait comporté 2.000 ha, avant les ventes successives... »⁷⁹. On s'y éclaire à la lampe à pétrole, on ignore la salle de bains, on y vit à l'ombre du l'église et du château et, aux yeux de Simenon, c'était là la marque d'« un ordre hiérarchique et stable, que garantissait la domination d'une famille et l'autorité morale des notables »⁸⁰.

médecin ? Cela ne se situe ni tout en bas ni tout en haut. Chez les Malou, on avait toujours été ou trop bas ou trop haut, parce qu'on était obligé de faire vite. Maintenant, il avait le temps, lui. » (*op. cit.*, p. 393).

⁷⁵ « Jusqu'en 1919, aucune règle légale ne vint présider à l'extension croissante de nos cités effectuées sous la forme rapide et dangereuse des lotissements. Cette absence de réglementation eut des conséquences désastreuses. Violation des données les plus élémentaires de l'hygiène, absence d'égouts, manque d'eau potable et d'éclairage, contribuaient à faire de ces lotissements des faubourgs sordides et misérables » (*Répertoire général alphabétique de droit français, Supplément*, Sirey, 1936 ; V° Urbanisme, § 27).

⁷⁶ « Le préfet de la Seine, dans son mémoire du 15 décembre 1921, a fait un exposé de la situation des lotissements en banlieue et n'a pu que reconnaître l'impuissance de son administration pour obvier à cet état de choses. (...) Les lotisseurs entendent réaliser au détriment des communes et des départements des bénéfices exagérés, sans se soucier des résultats néfastes de leurs spéculations C'est au législateur de les arrêter dans cette voie en leur imposant l'aménagement, préalable à toute construction, des groupes d'habitation ou des lotissements qu'ils créent » (*Proposition de loi relative aux plans d'aménagement et d'extension des villes et aux lotissements, exposé des motifs ; JOCD, Doc. parlementaires, 29 juin 1922, p. 1254*).

⁷⁷ *Le Destin des Malou* ; *op. cit.*, p. 211.

⁷⁸ *op. cit.*, p. 220.

⁷⁹ G. Simenon, « l'Affaire Saint-Fiacre » ; *Romans, t. 1, Pléiade*, p. 169.

⁸⁰ J. Dubois, *Note sur « l'Affaire Saint-Fiacre »* ; *Romans, t. 1, Pléiade*, p. 1359. Les analogies, symétries, ressemblances sont, d'ailleurs, nombreuses entre *le Destin des Malou* et *l'Affaire Saint-Fiacre*. Lorsque Brasillach écrit à propos de *l'Affaire Saint-Fiacre* : "[Simenon] aime à peindre les tragédies familiales, obscures, inquiétantes, dans de petites villes qu'on croirait sans histoire, il décrit les déchéances, causé par les revers de fortune, les changements sociaux..." (*cité in : J. Dubois, op. cit. p. 1361*), cela pourrait aussi bien s'appliquer au *Destin des Malou*.

L'arrivée dans un tel monde d'Eugène Malou, alias Malow ou Malowski, né en Pologne d'un misérable et d'une folle, lui-même ancien anarchiste reconverti dans les affaires et qui nourrit en lui-même des idées de villes nouvelles et de revanche sociale, c'est la certitude d'un heurt ou d'un contraste, sinon d'un conflit. C'est aussi l'importation d'une forme urbaine qui, née dans la proche banlieue parisienne du fait de la pression foncière que celle-ci connaissait à l'époque, vient ici curieusement se greffer sur une région en déclin, menacée par l'émigration plutôt que par le trop-plein. Car c'est sur un ancien domaine seigneurial, et au détour d'une route de campagne, que surgissent, inattendus, les pavillons colorés de Malouville, précédés de panneaux publicitaires⁸¹ et cernés de voiries en travaux.

Simenon en profite pour tracer là le tableau classique du lotissement en voie d'achèvement : « Une quarantaine de maisons, pour le moins, étaient habitées, presque autant, restaient vides, certaines inachevées, sans portes et fenêtres, et partout, entre elles, des terrains jalonnés déjà attendaient des acquéreurs. Les avenues, les rues étaient tracées, cimentées, avec leurs trottoirs, leurs poteaux électriques et téléphoniques. Quelques-unes, qui ne comportaient pas encore une seule habitation, avaient cependant une plaque portant leur nom »⁸². Simenon insiste sur l'aspect éclatant et artificiel des maisons déjà construites, artificialité qui évoque déjà un peu la maison de *Mon Oncle* : « [Les maisons] ne rappelaient en rien celles qu'[Alain] venait de voir dans la grand-rue. C'étaient plutôt des villas, des jouets, à tel point qu'on pouvait se demander si elles avaient été bâties pour être habitées ou pour le plaisir des yeux. Elles étaient largement séparées les une des autres par des pelouses, par des jardins, et toutes les couleurs de l'arc-en-ciel se retrouvaient ici, toutes les formes aussi, qu'un enfant s'ingénie à constituer avec un jeu de cubes ». Cette disharmonie se retrouve dans l'aménagement intérieur : « Une certaine gêne avait saisi [Alain] dès son entrée. Certes la maison était jolie, pimpante. Il ne s'en rendait pas moins compte qu'il y manquait quelque chose. Le fauteuil dans lequel il était assis par exemple, un fauteuil d'osier avec des coussins rouges, n'avait nulle part sa place déterminée, comme dans les maisons qu'il avait vues tout le long du chemin. On aurait pu le mettre dans n'importe quel coin. Les vieux meubles de Foucret avaient l'air, eux aussi, dépayés dans cette ambiance. Foucret lui-même, avec sa chemise blanche, sans col, ses bretelles, ses pantoufles. »⁸³.

A première vue, Malouville se greffe avec autant de difficultés dans son environnement « rurbain » qu'Eugène Malou dans la bourgeoisie de Moulins. Mais cet écart est-il imputable à une erreur architecturale et urbanistique qui entacherait le projet et expliquerait son échec ou, au contraire, à un sens de l'anticipation qui serait à mettre au crédit de son concepteur et qui, par delà des déconvenues immédiates, garantirait à terme la réussite de l'opération ? Visiblement, Simenon est convaincu du bien-fondé de la seconde réponse. Selon lui, Eugène Malou est un pionnier génial et - certes - sous un autre nom et sans sa statue - Malouville lui survivra et fera la fortune de ses repreneurs⁸⁴.

D'où vient l'échec premier de Malouville ? Au fait que ce projet était en avance sur son temps et notamment sur le parc d'automobiles existant à l'époque. Malouville est situé à 4-5 km du terminus de la ligne de tramway desservant Moulins. D'où des désagréments pour des habitants qui dépendaient des transports en commun et

⁸¹ « Alain (...) vit un panneau gigantesque, cinq ou six fois plus grand que ceux qui annonçaient les apéritifs ou les marques de pneus le long des routes de France. *C'est à Malouville que vous trouverez le site et la maison de vos rêves.* » (op. cit., p. 291).

⁸² op. cit., p. 293.

⁸³ op. cit., p. 298.

⁸⁴ « Il paraît que c'est le comte et Bigois qui détiennent la majorité des actions. On raconte qu'ils vont obtenir sans difficulté une ligne d'autobus et qu'ils bâtiront une cinquantaine de maisons l'année prochaine. Comme on dit chez nous, il en faut toujours un pour essuyer les plâtres, vous comprenez ? » (op. cit., p. 302).

pour qui il était « dur d'aller deux fois par jour en ville à pied et d'en revenir à la nuit tombée »⁸⁵. A cela, Eugène Malou avait des réponses toutes prêtes : « [Il] voyait loin. Par exemple, quand on lui a objecté que le lotissement était à cinq kilomètres de la ville, il a pris un crayon et du papier. Il a cité des chiffres, le nombre d'autos que l'on vend chaque année, et il a prouvé que, dans peu de temps, il y aura beaucoup moins de ménages sans voitures que de ménages avec voiture... Alors, n'est-ce pas, quand on a une auto, on a envie de s'en servir »⁸⁶. Comme le pensaient déjà certains urbanistes de l'entre-deux-guerres, Malou estimait en effet inéluctable et nullement maléfique le développement de « l'étalement urbain » et de son corollaire : l'étalement des transports. « A la ville-point actuelle née au temps de la marche à pied, en vue de mettre les habitants à moins d'une heure de parcours par ce moyen (...), tend à se substituer une ville étirée en longueur, d'après les opportunités de la circulation automobile et son trafic de porte à porte(...). Les habitants de la cité linéaire, en partie ravitaillés sur place, jouissent ainsi des avantages propres à la campagne et à la ville et par la facilité des transports et les possibilités indéfinies d'extension, sans accroissement de l'encombrement, elles offrent en outre les avantages propres aux cités-jardins... » lisait-on dans la revue «Urbanisme »⁸⁷.

Mais, à court terme, la question de la desserte Malouville-Moulins devait être concrètement résolue, et sans attendre le terme du processus de banalisation de l'automobile ! Dans un premier temps, Malou tente d'obtenir un prolongement de la ligne de tramway et, comme la décision dépend de l'administration et des « politiques », il entreprend de corrompre ces derniers : «Dix fois, vingt fois, le Conseil municipal en a délibéré. Et chaque fois, votre père les arrosait un bon coup. Il y en a qui ont fait leur pelote, parmi ces messieurs, je vous assure. Un beau jour, ils se sont aperçus que cela ne les regardait pas, que Malouville n'était pas sur le territoire de la commune et qu'il fallait s'adresser au Conseil départemental. Encore des mois, pour ne pas dire des années. Toujours des pattes à graisser, des dîners, des cadeaux, des petits services de toutes sortes. (...) Et on bâtissait ! Et on achevait la route qui coûtait des millions... Puis voilà que cela ne regardait plus le département, mais les Ponts-et-Chaussées et que l'affaire relevait de Paris... de jolies canailles, allez ! Votre père recommençait à Paris, voyait des députés, des ministres, qui lui coûtaient encore plus cher et qui ne lui donnait que de belles paroles en échange de son argent. »⁸⁸. Une fois cette solution explorée et abandonnée, Malou imagine de se faire lui-même entrepreneur de transports. Cette fois-ci, l'échec est juridique : « [Il] a voulu en finir et il a acheté un car pour assurer lui-même le service. Je ne sais pas si vous vous souvenez du raffut que cela a déclenché ? On lui déniait le droit de faire le transport des passagers. On lui refusait la licence. La compagnie des tramways et la compagnie des autobus lui intentaient un procès (...). «Vous me refusez le droit d'être entrepreneur de transports, ripostait-il. Soit. Je ne ferais pas payer. J'emmènerai les passagers à titre gratuit ». Et on trouvait encore je ne sais quel article de loi pour l'en empêcher. « Vous ne voulez pas que je les transporte avec mon car ? Soit ! Je n'ai plus de car. Il ne m'appartient plus. Je l'ai vendu aux habitants de Malouville, qui possèdent chacun une

⁸⁵ *op. cit.*, p. 296.

⁸⁶ *op. cit.*, p. 299.

⁸⁷ P. Bourdeix, *Les Cités linéaires ; Urbanisme*, 1932, n° 6-7, p. 205-206. La même sympathie pour l'étalement péri-urbain existait outre-atlantique : «La population s'est étendue vers l'extérieur comme les doigts d'un main, le long des principales lignes de transport et le long des fleuves, laissant des bandes d'espaces libres intercalaires. Un telle tendance doit être encouragée et réglementée» (*Russell Van Nest Black, op. cit.*, p. 207). Notons que Le Corbusier s'y est immédiatement opposé : « Les édiles en place veulent à tout prix nous projeter dans des banlieues de cités-jardins (150 à 300 habitant par hectare). Je propose de rassembler la ville sur elle-même, intra-muros, de porter la densité de sa population à mille... Liquidons les cités-jardins avec leur fausse nature : on ne parlera plus de la crise des transports. » (cité in : L. Maillard et C. Louis-Victor, *la Maison des Français, CLV Développement*, 1994, p. 233).

⁸⁸ *Le Destin des Malou ; op. cit.*, p. 295.

action. Ils ont bien le droit de se réunir pour acheter un autocar et de voyager dans ce véhicule qui leur appartient ? » On a plaidé. C'est votre père qui a fini par avoir tort »⁸⁹.

Il ne faut pas chercher dans ce récit, que Simenon place dans la bouche d'un des colotis de Malouville, un exposé exact des obstacles juridiques auxquels pouvait se heurter un lotisseur opérant dans les années 1930. Les entreprises de transports collectifs n'étaient pas, au stade de la « licence », astreintes de respecter des réglementations tatillonnes et les élus locaux n'étaient pas chargés de les appliquer. En revanche, il est vrai qu'en raison de l'extension des banlieues et de la faiblesse des moyens de transport individuels, les transports urbains, autobus et tramways, constituaient un marché plus disputé que de nos jours. Dans ce marché malgré tout assez étroit, les collectivités locales intervenaient très activement, non pas par la délivrance des licences mais par l'exercice de leurs pouvoirs de police générale. La plupart des compagnies de transports urbains existantes étaient placées sous contrôle municipal, soit par une exploitation en régie, soit par le biais d'importantes subventions et elles exerçaient un monopole de fait. Dès lors qu'une compagnie nouvelle entrait sur le marché, le maire usait de ses pouvoirs de police de la circulation et de la sécurité des voies. Il réglementait arrêts et stationnements de manière à empêcher les véhicules du nouvel entrant d'attendre des passagers ou d'en charger sur son trajet. Appelés à juger des conflits qui en résultaient, la Cour de cassation et le Conseil d'Etat, dès le milieu du XIX^e siècle, ont mis au point une jurisprudence plutôt protectrice à l'égard des pouvoirs de réglementation des maires et du monopole des entreprises publiques de transport⁹⁰. Cette jurisprudence a trouvé son aboutissement dans l'un des « Grands arrêts de la jurisprudence administrative » : l'arrêt « Société des autobus antibois »⁹¹. On comprend que, devant une telle forteresse administrative, Eugène Malou n'ait pas été de taille...

Et pour parachever l'échec de l'opération : « l'histoire du tout-à-l'égout (...) a déclenché les premières campagnes. »⁹². Autre allusion à un fait d'époque qui plombe définitivement l'attractivité de Malouville : son assimilation à un « lotissement défectueux ». On désignait par ces mots « ces innombrables lotissements qui sortent de terre sans qu'aucun travail de viabilité ait été exécuté, sans canalisation d'eau potable ni évacuation d'eaux résiduaires et sans raccordement avec les voies existantes, (...) parfois réalisés sur des terrains impropres à l'habitation ou inondables une partie de l'année »⁹³. Une loi, entrée en vigueur le 15 mars 1928, afin de donner la possibilité financière aux « mal-lotis » d'entreprendre les travaux nécessaires, avait donné l'occasion, une fois de plus, aux élus et à la presse, de stigmatiser lotisseurs et lotissements. Appliquer à Malouville les dispositions de la loi de 1928 et en informer la presse locale n'était donc pas de nature à lui faire une publicité très avantageuse ! L'intérêt de Malou était bien entendu tout autre. Il était de faire en sorte que Malouville fut associé, dans l'esprit du public non pas à un lotissement, encore moins à un lotissement « défectueux » mais à une de ces cités-jardins dont les revues d'urbanisme faisaient alors des descriptions émerveillées⁹⁴.

⁸⁹ *op. cit.*, p. 296.

⁹⁰ Cass. 16 septembre 1841, *Jamet* ; Cass. 2 décembre 1841, *Gazagne*, cités in : *Rép. jur. alphabétique*, 1905, V^o *Voitures publiques*, § 106-108 - CE, 7 décembre 1888, *Pouthas*, *Rec. p.* 920, *concl. Gauvain*.

⁹¹ CE, 29 janvier 1932, *Sté des autobus antibois* ; RDP 1932, p. 505, *concl. Latournerie* ; GAJA, 9^e éd., p. 276. Cet arrêt, en réalité peu novateur, tire sa célébrité d'un rapprochement anachronique avec la théorie du « service public ».

⁹² *Le Destin des Malou* ; *op. cit.*, p. 300.

⁹³ *Proposition de loi relative aux plans d'aménagement et d'extension des villes et aux lotissements, exposé des motifs* ; *op. cit.* p. 1254.

⁹⁴ « Au milieu, on a tracé quelques rues et petites places aux noms charmants (Place des Acacias, rue des Rosiers, Rue des Narcisses, etc.), le long desquelles ont été semées de séduisantes maisons » (*Stéphane Claude, la Cité-jardin Ungemach à Strasbourg* ; *Urbanisme n° 6-7, 1932, p. 182*). Les ressemblances sont telles avec Malouville que je ne

La cité-jardin, telle que son concept a été popularisé en France, peut être, il est vrai, regardée comme un simple lotissement résidentiel « haut de gamme », se distinguant de ses humbles cousins par une plus grande qualité de construction et de traitement paysager⁹⁵. Mais elle bénéficie d'une aura infiniment plus flatteuse. Ce qui rattache Eugène Malou à ce courant, outre le soin qu'il aussi accorde à l'aspect extérieur de ses pavillons et à la composition urbaine, c'est l'ambition qu'il attache à son projet. Ainsi veut-il en étendre le modèle, au besoin avec l'appui du législateur : « Malouville ne devait être qu'une expérience, un échantillon de ce qui restait à faire... Ton père rêvait d'obtenir que toutes les villes d'au moins cinquante-mille habitants soient obligées par une loi de bâtir, à proximité, une cité nouvelle, comme Malouville... Tu retrouveras ce prospectus dans la valise... On y parle des taudis, des banlieues lépreuses, de la nécessité de semer à travers toute la France la graine des villes de demain... Cela, c'est Malou qui devait en être l'artisan... Tu ne ris pas ? Tu ne souris même pas ? Il y avait des gens qui venaient chez nous et qui faisaient semblant, eux aussi, de prendre tout cela au sérieux... »⁹⁶.

Et il est vrai que c'est inattendu et que nous quittons là, tout d'un coup, le monde peu reluisant des lotisseurs escrocs plantant dans la boue des « cabanes à lapins » pour y abandonner leurs pauvres mal-lotis. Voici Eugène Malou qui se met à vouloir ressembler à Henri Sellier, ce maire socialiste de Suresnes et président du Conseil général de la Seine, qui a tant oeuvré pour le logement social et qui se proposait, en 1921, soit deux ans après l'adoption des premières lois d'urbanisme, « d'édifier des agglomérations propres à (...) servir d'exemple aux lotisseurs qui depuis trente ans ont littéralement saboté la banlieue » et « d'assurer à la population laborieuse, manuelle et intellectuelle, un logement présentant le maximum de confort matériel, des conditions hygiéniques de nature à éliminer les inconvénients des grandes villes et des modes d'aménagement esthétique contrastant singulièrement avec la hideur des formules trop généralement pratiquées »⁹⁷. En termes d'image, tout le problème d'Eugène Malou était donc de passer du lotissement honni à la bien-aimée cité-jardin !

Le décor est ainsi campé, témoignant chez le romancier d'une grande finesse dans l'utilisation de ses sources. Il serait pourtant inexact d'en rester à ces notations historiques et de faire de son personnage un reflet fidèle mais stéréotypé du type d'individu que l'on pouvait croiser en 1935 parmi les professionnels de la construction et de l'aménagement. Eugène Malou possède par rapport à eux une originalité qui n'est pas si futile : il ne s'intéresse pas au jardinage et il ne se soucie nullement d'en faciliter l'usage à ses acquéreurs de lots. Ces derniers, braves banlieusards encore proches de leurs origines paysannes, sont quelque peu désarmés de se retrouver ainsi privés de leur loisir favori. Mais Eugène Malou l'a voulu ainsi : « Alain se souvenait des jardinets derrière les haies, des carrés de choux, des clapiers, des poules et des tas de fumier. Il se rappelait les soirs d'été, avoir vu les hommes bâcher ou bricoler, les femmes arroser les plates-bandes ou pointaient les légumes

doute pas que Simenon ait lu et annoté ce numéro de la revue, entièrement consacré aux cités-jardins : « Ce n'était pas un village comme les autres. Ce n'était pas une ville. De larges avenues dessinées par des arbres qui, plantées depuis quelques années seulement, étaient encore frêles, et les avenues portaient le nom de ces arbres : avenue des Acacias, avenue des Tilleuls, avenue des Pins, avenue des Chênes » (*Le Destin des Malou ; op. cit., p. 292*).

⁹⁵ « Très vite, la cité-jardin allait se confondre avec les lotissements résidentiels en banlieue ... La cité-jardin devient ainsi un substitut non pas de la ville elle-même, mais de l'habitat collectif en centre-ville... » (*F. Loyer, Histoire de l'Architecture française, de la Révolution à nos jours ; Menges, 1999, p. 221*).

⁹⁶ *Le Destin des Malou ; p. 355-356*.

⁹⁷ *H. Sellier, Habitations à bon marché du département de la Seine ; Massin, 1921, p. 6; cité par : F. Loyer, op. cit., n. 671.*

nouveaux. Est-ce qu'on pouvait bâtir de semblables cabanes, autour des maisons de Malouville ? Est-ce qu'on pouvait traîner dehors, en bras de chemises ? »⁹⁸.

En cela, Malou se démarque de ses confrères urbanistes ou bâtisseurs. Les textes que ces derniers ont laissés abondent en célébrations, le plus souvent niées et convenues, de l'activité jardinière⁹⁹. L'abbé Lemire, certes, avec sa « Ligue du Coin de terre et du Foyer » et son action en faveur des jardins ouvriers, continuait encore de marquer les esprits mais pas seulement lui. Cette insistance sur les vertus morales et éducatives du travail de la terre apparaît comme un écho certes affaibli mais encore vivace de ce mythe agrarien et nationaliste qui, jusqu'au Maréchal, a rêvé la France comme « une espèce de ruche vertueuse, utopie dégénérée où des laboureurs en uniforme et au front barré par la cicatrice de l'honneur fécondent, à la charrue et en chantant des hymnes patriotiques, la parcelle de sol national qu'ils ont reçue en légitime mariage »¹⁰⁰. Voici comment, dans un même pathos moralisant, s'exprimait en 1922 Georges Risler, président du Musée social et de l'Union des fédérations d'organismes HBM et inspirateur des lois d'urbanisme de 1919-1924 : « Faire des propriétaires ! Mais c'est d'abord sauver une quantité de femmes et d'hommes du taudis meurtrier et c'est ensuite les élever moralement de la manière la plus immédiate. Oh ! Le changement n'est pas long à se produire. L'ivrogne a vite oublié le chemin de l'Assommoir ; tout ce dont il peut disposer en dehors des dépenses inévitables est consacré à l'enjolivement de sa maison, au développement de son jardin. Et l'anarchiste de la veille devenu propriétaire ! Il ferait beau voir que les camarades vinssent en bande pour essayer de nationaliser sa petite propriété ; ils seraient bien reçus ! (...) Les hommes propriétaires d'une parcelle du sol national sentent plus vivement que jamais l'étendue de leurs devoirs envers la patrie. »¹⁰¹.

Eugène Malou, dont le fils redécouvre le passé d'anarchiste-libertaire, ne parle certainement pas ce langage : « On lui disait que les gens, surtout les petits rentiers - et ce sont de petits rentiers qui sont venus habiter ici - aiment avoir un jardin avec des légumes, des bêtes... Il répliquait que les oeufs reviennent plus cher qu'au magasin, que les lapins sont un souci et ne rapportent pas, que, dans quelques années, personne ne prendra la peine de faire pousser ses légumes (...). Je l'entends encore s'écrier : « Et le cinéma ? Vous oubliez le cinéma ! On ne peut pas aller au cinéma et arroser son jardin. Or le cinéma... ». Il donnait encore des chiffres, le nombre de salles, le nombre de gens qui y vont chaque soir. Il voulait bâtir une salle à Malouville. Il y avait déjà installé des jeux de boules, des jeux de quilles, deux tennis... « Il y aura une piscine... » affirma-t-il, « et les gens préféreront se baigner les soirs d'été qu'aller ramasser de l'herbe pour les lapins ». Il était en avance, vous comprenez ? »¹⁰².

En avance, effectivement, et pas seulement dans ses conceptions urbanistiques. Là où Georges Risler, inconsciemment archaïque, voyait dans ce qu'il appelait « les familles saines » une des composantes essentielles de la ville future¹⁰³, Eugène Malou a fait de sa famille à lui une immaîtrisable pétaudière, annonciatrice de

⁹⁸ *Le Destin des Malou ; op. cit., p. 298.*

⁹⁹ « Rosiers grimpants, lianes, lierre, voilà qui est laissé à l'initiative et au goût des habitants. Et les résultats obtenus dépassent toutes les prévisions. Le soin avec lequel chacun cultive son jardin, après la journée de travail, le point d'honneur que chacun met à montrer la façade la mieux fleurie n'ont guère besoin d'être encouragés par des concours d'émulation (...). Le travailleur, dès sa journée terminée, récupère ses forces, dans un milieu extrêmement sain et y goûte cette délicieuse détente tant physique que spirituelle (...). Et le soir, en regagnant sa maison fleurie, (...) traversant les faubourgs immédiats, sans grâce, sans arbres et sans gaieté, [il] fait de lui-même la comparaison et n'envie nullement les appartements calculés au m². » (*E. Weiler, La Cité sous les fleurs (le Plessis-Robinson) ; Urbanisme, 1932, n° 6-7, p. 186*).

¹⁰⁰ *G. de Puymège, Chauvin, le Soldat-laboureur ; Gallimard, 1993, p. 281.*

¹⁰¹ *G. Risler, la Crise du logement ; Plon, Bibliothèque du Musée social, 1922, p. 121.*

¹⁰² *Le Destin des Malou ; op. cit., p. 299.*

¹⁰³ « Sans maisons saines, pas de familles saines ; sans familles saines, pas de nation saine » (*G. Risler, op. cit. p. 118*).

ce « désordre sans tension » qui, selon Henri Mendras, caractérise l'organisation familiale contemporaine. Le soir, quand le travailleur idéal des cités-jardins, « récupérait ses forces, dans un milieu extrêmement sain », bêche sur l'épaule et arrosoir à la main, Malou, « les épaules lasses, la voix plus rauque d'avoir discuté tout le jour, (...) se laissait tomber dans un fauteuil (...) ». Et il lui arrivait de s'y endormir, « écrasé de fatigue, la bouche entrouverte. » Ne menant lui-même une vie ni saine ni vertueuse, il ne prétend pas inciter ses colotis à en mener une ni faire d'eux « une pépinière de véritables électeurs », « où régnera la plus parfaite élévation morale et intellectuelle »¹⁰⁴. Il se contente de mettre à leur disposition les instruments de l'hédonisme contemporain, cinéma, tennis et piscine.

Énumération à laquelle il manque toutefois un élément de paresse casanière, la télévision, devant laquelle lui-même, dans sa fatigue de fin de journée, aurait pu s'affaïsser sans honte et qui, tout autant que l'automobile, a finalement permis aux habitants actuels de Malouville de raccourcir ou d'oublier la distance les séparant de la vraie ville et de la vraie vie.

¹⁰⁴ G. Risler, *op. cit.* p. 121-122.

« NOS MAINS SONT PROPRES ! »

« Mains basses sur la Ville » de Francesco Rosi et la pratique des marchés truqués à Naples

Main basse sur la ville peut être regardé, à bon droit, comme l'archétype du film démonstratif et « engagé » à la mode des années 60. Sa construction (le récit est bâti sur quelques vérités fortes, exposées dès les premières images du film et inlassablement martelées par la suite), sa mise en scène, qui désigne clairement les Bons et les Méchants (les uns sont énergiques et ont le regard clair, ils déclament les vérités du cinéaste comme du haut d'une tribune imaginaire, les autres - à l'exception notable du méchant promoteur, Nottola, auquel Rod Steiger prête une certaine consistance humaine - sont torves ou adipeux ou grotesques : leur mauvaise foi, leur noirceur sont acquises dès leurs premières apparitions). Les critiques français de 1963 qui de *l'Humanité* à *Minute*, se sont tous déclarés ravis du film, ont évoqué, sans le critiquer, cet aspect démonstratif et didactique : « Francesco Rosi (...) se voulut d'abord et uniquement démonstratif et efficace » pour Jean Rochereau¹⁰⁵, « L'admirable est que cette démonstration - cette analyse plutôt - n'ennuie pas une seconde » selon J.-L. Bory qui parle plus loin non plus d'analyse mais de « leçon de civisme démocratique »¹⁰⁶. On loue la « force convaincante »¹⁰⁷ du film, ou aussi bien « la rigueur »¹⁰⁸, « le courage »¹⁰⁹ avec laquelle « Mains basses sur la ville démonte le mécanisme du pouvoir dans une ville livrée à la collusion des intérêts entre les hommes politiques et les entrepreneurs capitalistes »¹¹⁰.

Les choses se brouillent dès que l'on s'efforce de formuler la conclusion de cette démonstration prétendument implacable qui constituerait l'objet même du film. Celui-ci aurait-il eu pour but de démonter les mécanismes de la spéculation foncière ? C'est là l'hypothèse à laquelle nous convie Francesco Rosi lui-même : « *Main basse sur la ville* part de l'énonciation d'un théorème : un mètre carré de terrain agricole située à la périphérie d'une grande ville voit sa valeur augmentée de façon démesurée s'il devient constructible et si, de surcroît, la communauté investit son argent pour apporter jusqu'à ce mètre carré des terrains, l'eau, le gaz, électricité, le téléphone, les égouts et tous les autres services nécessaires »¹¹¹.

C'est aussi la leçon que tout spectateur retire immédiatement du film, puisqu'elle est suggérée par son titre même et exposée on ne peut plus clairement dans son prologue : entouré d'un groupe d'amis, Nottola arpente un terrain vague, d'où l'on découvre au loin un groupe d'HLM, et il leur tient ce discours : « Combien vaut cette

¹⁰⁵ La Croix, 19 novembre 1963 ; cité in : *l'Avant-scène du cinéma*, n° 169, 1976, p. 30.

¹⁰⁶ Art, 13 novembre 1963 ; op. cit. p. 31.

¹⁰⁷ G. Charensol, les Nouvelles littéraires, 14 novembre 1963 ; op. cit., id.

¹⁰⁸ M. Aubriant, Paris-Presse, 7 septembre 1963 ; op. cit., id.

¹⁰⁹ J. de Baroncelli, le Monde, 7 septembre 1963 ; op. cit., id.

¹¹⁰ Jean A. Gili, « Morale et politique » ; op. cit. p. 4.

¹¹¹ Francesco Rosi, « Ma façon de faire du cinéma » ; *Etudes cinématographiques*, Minard, 2001, vol. 66, p. 11.

terre aujourd'hui ? 300, 500, 1.000 liras le mètre carré... Mais demain, ce même mètre carré peut valoir 69, 70.000 liras et même davantage ; ça ne dépend que de nous. 5.000 pour cent de profit (...). Il y'a tout à gagner et sans risques. Il suffit que nous nous arrangeons pour que la ville amène ici les rues, les égouts, l'eau, le gaz, l'électricité et le téléphone. ». La scène suivante illustre le « théorème » ainsi exposé : le maire péroré devant un groupe de notables auquel il déclare notamment : « Là où, maintenant, il n'y a qu'une sordide étendue de terre, la Municipalité amènera des routes, l'eau, l'électricité et le gaz et toutes les autres commodités publiques indispensables. C'est pour cette raison que notre parti s'est battu pour obtenir du Parlement l'assignation d'un fonds spécial pour les besoins de notre ville ». Bien entendu, Nottola fait lui-même parti de cette municipalité et de cette Démocratie chrétienne corrompue alors au pouvoir et que Rosi pourfend ainsi de manière transparente, sans qu'il lui soit besoin de la nommer¹¹². Mais, à vrai dire, ce ne sont là que les dix premières minutes du film. Par la suite, il ne sera plus jamais question de la spéculation foncière telle que nous venons de l'évoquer - celle qui s'est exercée, dans les années de l'après-guerre, sur les zones péri-urbaines - et le fameux « théorème » de Nottola, bien trivial au demeurant, voit ainsi sa vérité rapidement démontrée pour disparaître ensuite et définitivement du film.

Les images suivantes nous amènent dans un univers tout autre et bien plus typiquement napolitain : celui du centre historique de cette ville avec ses ruelles sordides, ses bâtiments délabrés et surpeuplés et dont l'un d'eux s'écroule sur ses habitants, du fait d'un chantier de construction voisin au cours duquel l'on a imprudemment démolit l'immeuble mitoyen. L'effondrement de l'immeuble fait plusieurs victimes et la catastrophe menace de tourner au scandale politique : l'on retrouve en effet l'omniprésent Nottola à la tête de la société Bellavista à qui ont été concédés les travaux de réaménagement du quartier et c'est son propre fils, en qualité d'ingénieur, qui dirigeait les travaux. Le chef de l'opposition municipale de gauche, nommé De Vita dans le film et qu'interprétait un véritable dirigeant syndical, Carlo Fermariello, voit là, notamment, une occasion de mettre en cause « la scandaleuse spéculation privée qui a changé la face de notre ville » et de dévoiler « les intrigues, les complicités entre le pouvoir politique et le pouvoir économique, la corruption et les intérêts illégaux qui furent nécessaires pour maintenir ces pouvoirs incontrôlés »¹¹³. A force d'insistance et d'interpellations, il obtient du conseil municipal le lancement d'une mission d'enquête municipale chargée d'éclairer les causes de l'accident. Le déroulement du film va dès lors coïncider avec celui de cette enquête.

Commence alors - effectivement - une démonstration mais qui ne conduit pas du tout là où Francesco Rosi déclare vouloir conduire le spectateur. Non seulement la commission dirigée par De Vita ne parvient pas à mettre véritablement Nottola en difficultés mais elle aboutit au résultat inverse : « Nos mains sont propres ! » clament d'avance les conseillers démocrates-chrétiens. « Il en résulte clairement que tout est en ordre » conclut fièrement un ami de Nottola. Ce dernier peut même se permettre de lancer à De Vita : « Vous avez fait une enquête sur moi et qu'est-ce vous avez découvert ?... Rien, absolument rien ! », ce à quoi son adversaire répond piteusement : « C'est vrai, c'est vrai. Les lois se font ici et c'est également vrai qu'en ce moment

¹¹² Le récit se rapporte, de manière transparente, aux mandatures des maires démocrates-chrétiens Achille Lauro et Silvio Gava, marqués par des épisodes de corruption (leur a succédé une municipalité communiste qui n'a toutefois pas remis en cause un système de pouvoir napolitain irréductible à l'alternance droite-gauche). De même, tous les napolitains de l'époque reconnaissent dans l'aide providentiellement apportée par le Parlement la loi spéciale pour Naples du 9 avril 1953, grâce à laquelle l'Etat italien a assuré 75 % du coût de la reconstruction de la ville, faisant pleuvoir ainsi pour les constructeurs et les élus « une véritable manne » (C. Vaillat, B. Marin, G. Biondi : Naples, démythifier la ville, l'Harmattan, 1998, p. 287).

¹¹³ Francesco Rosi, « Ma façon de faire du cinéma », op.cit. Ce sont là des paroles de F. Rosi lui-même. Ce qu'il dit de ses propres intentions et les intentions dénonciatrices qu'il prête à De Vita sont pratiquement interchangeables.

vous êtes encore les plus forts ». De Vita se reconnaît vaincu, sur le terrain juridique en tout cas, et il renonce à « continuer avec le Parlement..., la presse..., l'opinion publique..., le Conseil d'Etat... », comme il en avait, à un moment, exprimé l'intention.

C'est qu'en cours d'enquête, notre justicier, qui se dit lui-même « ingénieur de la construction », a reçu des fonctionnaires de la ville une série de petites leçons sur le droit de la construction et de l'urbanisme italien qui, pour être données par une série de fonctionnaires caricaturaux, ne sont pas contestées et produisent leur effet. Outre qu'elles nous offrent l'occasion de constater les fortes ressemblances du droit italien de cette époque avec notre propre droit de l'aménagement urbain, elles font comprendre à De Vita l'échec prévisible de sa démarche : les suites juridiques d'un accident tel que celui qui a frappé l'opinion au début du film (ainsi que les spectateurs, conviés à s'émouvoir avec elle) n'auront pas la moindre chance de provoquer un changement dans les méthodes d'aménagement urbain conduites à Naples.

Tout d'abord, il apprend l'existence du principe de l'indépendance des législations qui s'appliquait alors en Italie comme en France aujourd'hui et sépare droit public de l'urbanisme et droit privé de la construction : de ce qu'un immeuble s'effondre en cours de chantier ou de ce que sa construction compromette la solidité des immeubles mitoyens, on ne peut en tirer aucune conclusion quant aux responsabilités encourues par l'administration. Celle-ci se borne à délivrer le permis de construire « sous réserve du droit des tiers », lesquels en l'espèce, ne se sont pas manifestés (« Dans notre cas, les locataires n'ont pas protesté, ni les propriétaires. »). Ensuite, comme en France également, il faut tenir compte de ce que le non-respect éventuel des prescriptions relatives à la sécurité des constructions s'apprécie a posteriori, sous le contrôle de l'autorité judiciaire : « Si quelqu'un ne les respecte pas, il va en prison. la Magistrature est là pour ça ». De Vita excédé conclut « La vérification se fait après l'accident. Les bureaux sont en ordre et, pendant ce temps-là, les gens peuvent mourir ». Il montre ainsi qu'il a bien compris la leçon et que tout spectaculaire qu'il puisse être, un accident de chantier est sans effet sur une administration municipale.

Celle-ci, au demeurant, ne reste pas inactive : elle comprend le danger qu'il y'a à entreprendre des travaux de démolition et de rénovation urbaine dans un îlot vétuste et encore habité. Elle entreprend donc ce qu'elle aurait sans doute dû faire dès le départ, à savoir exproprier et reloger les habitants de l'îlot. Là encore, De Vita s'indigne mais en vain, d'autant plus que convié par Nottola lui-même à visiter un des immeubles en cours de construction, et qui présente « tout le confort moderne », il admet que l'opération conduira à améliorer les conditions de logement : « Vous voyez ça ? c'est un water » commente Nottola « ça c'est l'eau. Tout est propre, tout est neuf ; ça, c'est le courant industriel ; ça, c'est la cuisine, le gaz. Venez, venez. Ces choses-là, vous croyez que dans leurs maisons, ils les ont ? Hein ? (...) Et alors, vous devez m'expliquer pourquoi c'est pas mieux que ce truc-là disparaisse, pour faire beaucoup d'immeubles comme celui-ci ? ». Là encore, De Vita ne trouve rien à répondre, sinon à rappeler des principes légalistes dans les limites desquels il ne sait du reste pas comment agir : « Je me bats ... non contre ces immeubles. Pour moi il suffit que ces immeubles soient construits là où la loi l'exige et de la façon dont elle l'exige, non pas là, où et comment vous l'exigez, vous. ». Tout autant que Nottola, il est convaincu des supériorités de l'habitat moderne façon années 50 sur l'habitat traditionnel de Naples que la municipalité entreprend de démolir, celui des ruelles, des échoppes et des palais décrépits, celui aussi dans lequel s'était perpétué une forme d'habitat désigné sous le terme d'« agrégat vertical » et qui, mélangeant les classes sociales à l'intérieur d'un même immeuble, favorise tant l'économie informelle que les solidarités de proximité.

A ce point-de-vue, d'ailleurs, De Vita est plus logique que Nottola. Le mal napolitain, à savoir la corruption et le crime organisé « suppose un certain nombre de conditions (...) : la permanence de la constitution urbaine traditionnelle, ce qui implique un fort immobilisme territorial et [et la domination de la société napolitaine

par] cette structure urbaine » ¹¹⁴. Or ce sont justement les opérations de rénovation urbaine et d'extension périphérique conduites par Nottola qui tendent à segmenter à détruire cette «constitution urbaine traditionnelle». Autrement dit, Nottola, en transformant radicalement, comme il le fait, le paysage urbain de Naples, transformation qui déplaît tant au scénariste de *Main basse sur la ville*¹¹⁵, déstabilise et compromet sur le long terme, bien mieux que le pourront le faire tous les De Vita de la terre, les fondements mêmes de sa puissance.

Aussi bien, ce sont les amis politiques de Nottola et non pas la commission conduite par De Vita qui le mettent en difficulté. Effrayés par les remous médiatiques entourant l'affaire, beaucoup plus que par ses improbables retombées juridiques, ils envisagent d'écarter Nottola de la commission des adjudications, afin que soient clairement séparés le monde des politiques et celui des entrepreneurs. Nottola, soudain isolé, se bat bravement contre son propre camp et parvient à rameuter ses partisans, à savoir tous ceux qu'il arrose de bienfaits en contrepartie de leur appui électoral (« J'ai donné à manger à des familles entières, j'ai donné une place à l'un, une place à l'autre (...). Je donne de l'argent, je fais hospitaliser les malades... »).

Finalement, Nottola conquiert son poste d'assesseur à la commission et tandis que le film montre les tractations poursuivies à cette fin, l'accent se déplace. De Vita s'indigne maintenant des entorses ainsi faites aux règles de transparence et de passation des contrats publics (« Deux faits très graves ont été mis à jour : d'abord, un terrain public a été vendu à un particulier (...). Deuxièmement : la Commission a délibéré sans consulter le conseil municipal. »). Il est incontestable que, dans le cadre du droit des marchés actuel, Nottola ne manquerait pas de rencontrer certaines difficultés, notamment avec les exigences de respect des règles de concurrence imposées par « la Directive Travaux ». Mais les vraies victimes des entorses ainsi commises sont les entreprises capitalistes extra-napolitaines dont Rosi et son porte-parole, De Vita, se font ainsi les défenseurs inattendus. Ces entreprises se trouvent en effet évincées du marché des contrats publics de la ville du fait d'une collusion entre les élus et les entrepreneurs locaux. Mais de cette collusion, la main d'oeuvre napolitaine bénéficie au même titre que Nottola, d'où l'appui intéressé qu'elle lui prodigue, au grand dam de De Vita.

A ce stade du récit, on constate entre l'emphase déclamatoire et le ton de procureur qui continuent de caractériser les propos de De Vita et ce qui est son objet d'indignation final, à savoir le non-respect des règles de concurrence dans l'obtention des marchés publics, une certaine disproportion. Pourquoi tout ce tapage, ces images accusatrices, ce ton d'indignation morale pour des illégalités procédurales auxquelles seuls les juristes spécialisés s'intéressent (et encore est-ce sans passion excessive !) ? Et pourquoi le cinéaste marxiste qu'était en 1963 Francesco Rosi s'attache-t-il tant au respect de règles de concurrence, lesquelles assureraient, dans le petit monde napolitain, un marché libre, transparent et compétitif, ouvert notamment aux entreprises de BTP du nord de l'Italie ? Milan faisant mains basses sur Naples ? Si c'est là le combat qu'a choisi son héros De Vita, on comprend que celui-ci ait eu du mal à le faire partager à des masses dont il constate avec amertume qu'elles restent fidèles à Nottola et à son parti...

Il faut, je crois, chercher l'explication de ce décalage progressif entre le ton du discours, intensément accusateur, et son contenu réel, de plus en plus modeste et insignifiant, dans les rapports pour le moins complexes qui, au fil des années, des reniements et des déracinements, se sont tissés entre Francesco Rosi, d'un part, sa ville

¹¹⁴ M.-P. et P. Allum, Naples telle qu'en elle-même ; Naples, coll. Autrement, 1994, p. 112.

¹¹⁵ « Le Pausilippe n'est plus vert. (...) Des maisons de toutes parts. Derrière le palais, là haut, une longue file de constructions toutes semblables qui se disputent la vue de la mer et coupent la colline à mi-côte. Nouvelles maisons pour nouveaux riches ». (Raffaele La Capria, cité in : Jean A. Gili, « L'orgueil d'être napolitain ; Naples dans l'oeuvre de Francesco Rosi » ; Etudes cinématographiques, Minard, 2001, vol. 66, p. 74).

natale, de l'autre. Concernant Francesco Rosi, il suffira de rappeler qu'il est un intellectuel, plus idéaliste que cynique, plaçant ses espoirs politiques dans la raison, les « lumières » et le civisme. Mais de l'autre côté, il y'a Naples avec son chaos et ses misères, avec sa force, aussi, qui réside dans la stabilité de son système de pouvoirs. Cette stabilité, par delà les siècles, est telle qu'elle mériterait que les sociologues ou les philosophes de la politique élaborent, pour désigner le régime de gouvernement urbain napolitain, un concept original ! Les spécialistes de Naples sont en effet obligés de recourir à des métaphores ou à des notions impropres, notamment celle de « clientélisme », pour décrire ce système dont le lieu d'origine se trouve dans le « vicolo », c'est à dire dans la ruelle : « L'économie du vicolo (...) désigne l'ensemble des relations économiques qui redistribuent dans le voisinage urbain immédiat les revenus individuels obtenus de l'extérieur, au travers de multiples et infimes transactions portant sur les travaux et les services les plus divers »¹¹⁶.

La médiation entre le vicolo et le petit peuple napolitain, d'un côté, le pouvoir politique local de l'autre, qu'il soit celui des Bourbons avant 1860 ou de l'administration municipale et de l'Etat, aujourd'hui, est assuré par des sortes de notables ou de caïds (ces termes sont impropres comme tous ceux que l'on est obligé d'employer), lesquels peuvent être aussi bien des chefs de la Camorra que des élus politiques, et de qui l'on attend passe-droits, faveurs, aumônes, emplois, facilités administratives pour les postes de fonctionnaires, les contrats, les pensions, les problèmes de TVA, les permis de construire « et tant d'autres qui sont le lot de notre société »¹¹⁷. Selon certains auteurs, c'est l'après-guerre qui aurait réinstauré « dans le Mezzogiorno l'ancien système méridional fondé sur les notables, la clientèle, la collusion Mafia-Camorra, et dans lequel les emplois, les travaux publics et les contrats avec l'État, les honneurs, circulent sur un colossal marché qui dans son principe même viole de façon continuelle les mécanismes d'Etat »¹¹⁸. D'autres y voient un phénomène plus récent apparu dans les années 60, « nouveau bloc social basé sur les classes moyennes urbaines, majoritairement non productives et liées à un système de contrôle politique du partage des ressources »¹¹⁹. Quoiqu'il en soit, son lien avec « la vieille tradition des Bourbons selon laquelle le Roi redistribuait des aumônes à ses loyaux sujets » paraît évident, tout comme avec les systèmes d'entraide que décrivait Giuseppe Saredo en 1900¹²⁰ ou René Bazin en 1893¹²¹.

Les notables, élus ou camorristes, bénéficient ainsi d'un appui populaire conditionnel : « Dans le Sud, les votes expriment les difficultés économiques et sont dirigés vers ceux qui contrôlent les ressources ; il ne s'agit pas de consensus mais de

¹¹⁶ P. Allum, "Naples, un bloc de pouvoir en Méditerranée" ; *Peuples méditerranéens*, janvier-mars 1978, p. 60.

¹¹⁷ Commission parlementaire d'enquête sur le phénomène de la Mafia, 17 septembre 1993, citée in : T. Behan, « Enquête sur la Camorra » ; 2002, tr. fr. 2004, Autrement, p. 184.

¹¹⁸ P. Allum ; op. cit., p. 61.

¹¹⁹ R. Minna, *Breve storia delle Mafia*, 1984, cité in : T. Behan, op. cit., p. 78.

¹²⁰ « Du riche industriel désireux de s'ouvrir une voie politique ou dans l'administration aux petits commerçants qui demandent une réduction d'impôt; de l'homme d'affaires s'efforçant de décrocher un contrat à l'ouvrier cherchant un emploi dans une usine; des professions libérales désireuses d'agrandir leur clientèle et d'obtenir une reconnaissance plus importante au postulant à un emploi du bureau; du négociant des autres provinces venu à Naples pour acheter des marchandises aux candidats à l'immigration vers l'Amérique; ils trouvent tous quelque'un sur leur chemin et presque tous recourent à son aide » (Giuseppe Saredo, 1901 ; cité in : Tom Behan, op. cit. p. 39).

¹²¹ ...lequel décrit un conseiller provincial « ayant tout fait l'air, l'allure et aussi la puissance d'un chef » et qui, faisant sa tournée des ruelles, s'exprime ainsi : « Les pauvres gens ont de la peine à rencontrer un soutien. Les avocats, les fonctionnaires, les policiers ne les écoutent guère. Moi, je les écoute et ils m'aiment bien. » (in « Les Italiens d'aujourd'hui. Provinces du sud » ; *Revue des Deux Mondes*, 1er septembre 1893, p. 66).

nécessité ; vous votez pour eux tout en les haïssant »¹²². S'instaure ainsi, grâce à ce « réseau de dettes et de reconnaissance », « cet écheveau de fric, de troc et de menaces »¹²³, un certain équilibre des rapport politiques et sociaux : « Si le petit peuple se soumet (ce qui n'est pas toujours le cas), c'est qu'il a quelque chose à gagner. Il ne faut pas oublier que, dans le centre historique, les gens aisés étaient les premiers et uniques employeurs, de plus, ils distribuaient les biens, les aumônes, les divers types d'aides. Ce raisonnement est donc simple : si, à la place des riches, en étaient les *pezzenti* (miséreux), ceux-ci chercheraient à s'enrichir et à s'approprier ce qu'ils ne possèdent pas encore et le petit peuple se retrouverait sans rien : " *E chi ci dà da mangiare* (et qui est celui qui donne à manger) ?"¹²⁴. Un tel système apporte des avantages évidents, matériels pour le uns, politiques pour les autres, le seul perdant étant une légalité d'Etat et une morale publique dont, apparemment, nul ne se soucie¹²⁵. Il a permis surtout la survie économique de la ville et aussi la persistance de son charme et de ses archaïsmes : « La ville a érigé le chaos en système. Mais ce ne sont là qu'accidents qui masquent la réalité napolitaine. Naples est vigoureuse, en dépit du chômage, du manque de confort, de l'absence de rationalisme ou, peut-être à cause de tout cela, la ville perdure, se renouvelle et même prospère »¹²⁶.

Le « bloc » historique, politique et culturel qui en résulte présente toutefois un défaut qui contribue beaucoup à la mauvaise image de Naples à l'extérieur : il ne réserve aucune place valorisante à ses propres intellectuels. Ceux-ci, comme amoureux du rationalisme, de l'abstraction et des grands principes ne disposent d'aucun outil conceptuel pour comprendre et aimer un système chaotique, reposant exclusivement sur les relations personnelles et les services réciproques et qui concède le pouvoir politique et économique à des fripouilles incultes ou à des politiciens véreux. Inversement, quels sont les services que peut rendre à sa famille, à ses voisins ou à ses amis un étudiant rêveur ou idéologue qui ne rêve que d'aller à Rome ? D'où, forcément, pour cet étudiant, un départ sous forme d'arrachement, que la rupture avec le milieu maternel et familial, les voisins, les amis, si importants dans une ville du Sud, suffit à rendre douloureux. Pour donner une idée de la prégnance de ce lien d'origine, il suffit d'évoquer le souvenir que gardait Rosi de sa famille maternelle, « grande tribu régentée par sa grand-mère, où ses jeunes oncles, tous mariés, ne rentraient pas déjeuner chez eux, mais allaient chez leur mère et faisaient la sieste près d'elle, au pied de son grand lit ... Ils ne se détachèrent jamais de cette grand-mère italienne, de cette mère Méditerranée."¹²⁷.

Le cinéma de Fellini offre de nombreuses illustrations à la fois de cette famille méridionale affectueuse et étouffante et du départ de l'auteur vers Rome, loin d'elle et de ce qui l'entoure - la petite ville et ses *vittelloni* - Mais Naples, en ce qui

¹²² I. Sales, *La Voce nella Campania*, mai 1992, cité in : T. Behan, op. cit., p. 187.

¹²³ J.N. Schifano, *Sous le soleil de Naples* ; Gallimard, 2004, coll. Découvertes, p. 70.

¹²⁴ M.-P. et P. Allum, « Naples telle qu'en elle-même » ; op. cit., p. 111.

¹²⁵ Cette situation amène paradoxalement des chercheurs contestataires situés à gauche, comme Tom Behan, à déplorer que les règles de l'économie libérale ne se déploient pas librement dans une ville comme Naples où « toute rigueur financière devient impossible » (*Tom Behan, op. cit. p. 82*), où les investissements soient dirigés vers « des industries (...) gourmandes en main-d'oeuvre » plutôt que vers « des secteurs productifs » (op. cit. p. 217) et où le pouvoir politique est devenu « le régulateur absolu de la vie sociale et économique » (op. cit. p. 82).

¹²⁶ C. Vaillat, B. Marin, G. Biondi, « Naples, démythifier la ville », op. cit. p. 336.

¹²⁷ M-P et P. Allum, « Naples telle qu'en elle-même » ; op. cit., p. 114.

concerne la force du lien maternel et des solidarités urbaines, représente tout autre chose que Rimini et le conflit interne est plus intense, se plie plus difficilement à la transposition créative. Rosi exprime en des termes « simples », voire pauvres, ce conflit qu'il n'a jamais explicitement décrit dans ses films (« Je suis né à Naples, j'appartiens au Sud, j'ai toutes les contradictions d'un homme du Sud et d'un homme qui a eu le privilège d'une éducation bourgeoise : le privilège d'une culture dans un monde sub-culturel. Cette contradiction s'exprime dans un conflit très simple et en même temps extrêmement complexe et dramatique : le conflit entre les sentiments, la passion d'une part, la raison d'autre part... »¹²⁸). Dans *Main basse sur la ville*, il ne fait qu'expulser hors de lui cette contradiction, sous forme d'un rejet violent et irraisonné à l'égard de ce qui constitue l'aspect à la fois le plus fondamental et le plus humain de la vie à Naples : le lien social et inter-personnel créé, en dehors de tout système légal et de toute moralité abstraite, par l'échange de services entre deux personnes nées d'une même ville.

Pour dénoncer l'écheveau de collusions auquel donnent lieu, dans le monde de la construction et de l'urbanisme un tel type de rapports humains, Rosi n'a eu qu'à puiser dans l'abondante légende noire qui, sur fond de Camorra, de misère et de désordre, alimente, depuis le XVIIIe siècle, le mythe négatif de Naples (l'autre pendant de ce mythe, qui a prospéré à l'époque romantique mais auquel le positivisme républicain a mis fin, est plus aimable et littéraire : il verse dans le pittoresque et le folklore et considère avec indulgence les menus larcins des *lazzaroni*)¹²⁹. Le moralisme et le légalisme bourgeois imprègnent plus nos esprits que la curiosité amusée que manifestaient les écrivains romantiques à l'égard des coutumes populaires et des façons de vivre différentes des nôtres. Aussi le public de *Main basse sur la ville* n'a-t-il pas été heurté par la tonalité sombre et moralisante de cette description d'une cité du Sud. Je vois pour ma part, dans cette dénonciation, qui cherche en vain un objet à la mesure de sa violence, beaucoup de haine de soi, de culpabilité refoulée, de ressentiment à l'égard d'une ville qui s'est fort bien passée de son fils rebelle et n'a guère été bouleversée par son départ. Elle a sans doute eu tort : Rosi s'est bien vengée d'elle !

¹²⁸ cité in : Jean A. Gili, « L'orgueil d'être napolitain ; Naples dans l'oeuvre de Francesco Rosi » ; op. cit. p. 67.

¹²⁹ C. Vaillat, B. Marin, G. Biondi, « Naples, démythifier la ville », op. cit. p. 23. « Au XVIIIe siècle, et pendant une bonne partie du XIXe, les voyageurs étrangers ne se montrèrent pas moins intrigués par les *lazzaroni* que par le Vésuve et Pompéi. En trouver la raison n'est guère difficile : les *lazzaroni*, à leur manière, étaient aussi attrayants que le paysage, et leur vie à l'air libre était source permanente d'intérêt et de divertissement (...). Leur héroïque défense de Naples, face à l'armée de Championnet en 1799, aussi bien que leur fidélité persistante pour les Bourbons étaient objets de déplaisir et d'alarme pour les agitateurs jacobins aussi bien que pour les doctrinaires qui déforment l'histoire napolitaine de cette époque » (H. Acton, « Les Bourbons de Naples » ; 1955, rééd. 1999, Perrin, p. 17). Voir également dans Y. Hersant, « Italies » (coll. Bouquins, 1988) les témoignages d'A. Dumas, P. de Musset, E. Zola.

LA LOI DE LA CONQUETE

« Ivanhoé » de Walter Scott et l'appropriation féodale

Ivanhoé est le titre d'un roman à succès de la première moitié du XIX^e siècle, bien oublié aujourd'hui du public français et que l'on ne se procure plus que chez les bouquinistes. Son succès populaire, l'utilisation récurrente faite par le cinéma de ses principaux personnages¹³⁰ et de son intrigue¹³¹ ont étouffé et recouvert, à la manière d'une végétation parasite, le récit initial. L'intérêt littéraire des romans de Walter Scott a certes été récemment réévalué mais ce sont les oeuvres du cycle écossais qui ont bénéficié en France de cette faveur critique¹³². *Quentin Durward*, dont l'intrigue se déroule en France et qui, lui aussi, est devenu un roman pour la jeunesse, voué aux adaptations illustrées, a connu en revanche la même infortune éditoriale qu'*Ivanhoé*.

Cet oubli, certainement injuste, eu égard à la qualité du roman (je le trouve personnellement plus dense, documenté, profond, ingénieux que nombre d'oeuvres de son disciple Alexandre Dumas), n'est pas sans liens avec la perte d'intérêt des historiens positivistes de la III^e République envers la théorie de la guerre séculaire des races et des classes, théorie au développement de laquelle *Ivanhoé*, situé par son auteur dans le cadre de la lutte historique des Normands et des Saxons née de la Conquête de 1066, a puissamment contribué¹³³ : Walter Scott, qui a, par cette vision, directement inspiré Augustin Thierry, constitue l'exemple relativement rare d'un romancier ayant

¹³⁰ *Ivanhoé* lui-même, encore interprété par Roger Moore dans un feuilleton télévisé des années 1960, n'est plus guère présent sur les écrans qu'à la faveur des rediffusions du film de Richard Thorpe (1952, avec Robert Taylor, Elizabeth Taylor, Joan Fontaine). Mais la légende de Robin des Bois reste un filon encore exploité par les scénaristes...

¹³¹ Le combat des frères ennemis, Richard Cœur de Lion et Jean sans Terre, revit notamment dans le dessin animé *le Roi Lion*.

¹³² Jugés plus illustratifs qu'*Ivanhoé* du nationalisme écossais de W. Scott, ils ont été réédités en 1981 dans la collection « Bouquins », précédés d'une substantielle introduction de Michel Crouzet.

¹³³ « Que cette théorie soit exacte [de la guerre des races], c'est ce que peu de personnes acceptent aujourd'hui. Les conséquences sociales ou morales de la conquête ont été assez rapidement effacées. Elle a eu de longues conséquences politiques (...). Mais les questions de race n'ont guère à voir là-dedans... » (C. Jullian, *Extraits des historiens français du XIX^e siècle*, introduction ; Hachette, 1896, p. XXVII). Cette affirmation péremptoire a suffi à reléguer dans les oubliettes une thèse que Michel Foucault a redécouverte avec intérêt dans les années 1970. Pourtant, indépendamment de Foucault, elle aurait dû, à travers une histoire contemporaine et une actualité post-coloniale constamment analysées en termes de racisme, de xénophobie, d'occupation étrangère et d'épuration ethnique, retrouver une certaine fraîcheur. Inversement, on comprend pourquoi, dans une III^e République coloniale, la représentation d'une « lutte à mort entre le peuple conquis et la troupe des envahisseurs » devait rencontrer de l'hostilité.

influencé un historien et dont la fiction a précédé la reconstitution historique¹³⁴. Mais actuellement Scott et Thierry, aussi déconsidérés l'un que l'autre sur le plan scientifique - à tort peut-être - ne se prêtent plus aucun appui mutuel. Or, délesté de sa dimension historique, *Ivanhoé* se réduit à une succession assez vaine de chevauchées, de rapt et de tournois, effectivement bonne pour les enfants, et encore !...¹³⁵ Augustin Thierry a davantage raison quand il écrit de Walter Scott, qu'« en entrant profondément dans l'examen des faits, il nous montre [dans *Ivanhoé*] des masses d'hommes, des intérêts, des existences distinctes, deux peuples, un langage double, des mœurs qui se repoussent et se combattent. »¹³⁶. Ce roman réclame qu'on le prenne au sérieux. Mais il est vrai que son déguisement en conte pour enfants trouve des correspondances dans son contenu même et a été facilité par les caractéristiques de son personnage principal.

Pour commencer, *Ivanhoé* est un héros masqué, à la manière de beaucoup d'autres héros de cape et d'épée : Lagardère, Fracasse, le Mouron rouge, la Tulipe noire, Zorro... Il ne révèle son identité qu'à la fin du roman, tout comme son seigneur et compagnon de lutte, Richard Cœur de Lion, qui, lui aussi chevauche et combat anonymement. A cet égard, il n'est pas original. Il est de plus, comme pour le rendre encore plus impersonnel, un héros sans psychologie, rigidement asservi à un code chevaleresque dans lequel il puise tous ses traits de générosité et de désintéressement¹³⁷. Scott insiste sur le caractère borné ou stéréotypé de ses pensées et de ses réactions, tout en indiquant les raisons de ce comportement, lesquelles sont sociales et non pas morales ou psychologiques¹³⁸. *Ivanhoé* est enfin un vrai seigneur féodal en ce que son identité finit par se confondre avec le domaine qui lui a été concédé. *Ivanhoé* n'est en réalité pas son nom mais celui de la terre qu'il a reçue en fief du roi Richard. Lui-même s'appelle Wilfrid. Le roman relate les épisodes qui marquent la reconquête par Wilfrid de cette terre dont il a été dépossédé et ce récit s'imbrique étroitement avec celui de la reconquête par Richard de son propre royaume, tombé entre les mains inexpertes et déloyales de son frère Jean.

Les causes de cette imbrication résident, comme Scott l'explique lui-même avec force détails, dans le régime très particulier d'appropriation du sol qui s'est créé en Angleterre à partir de la Conquête normande et qui a notamment reposé sur une politique d'expropriation des Saxons par les Normands très systématiquement conduite par un peuple de juristes et de comptables. Ainsi Guillaume le Conquérant a-t-il eu l'idée de faire consigner l'état exact de ses spoliations foncières dans un registre fiscal

¹³⁴ La lecture d'*Ivanhoé* en 1820 a donné à Thierry l'envie de composer *l'Histoire de la Conquête de l'Angleterre*. C'est la lutte entre Saxons et Normands, révélée à lui par Scott, qui a d'abord nourri sa théorie de la guerre des races, théorie qu'il a par la suite appliquée à l'Histoire de France avec le prétendu antagonisme séculaire qui aurait opposé Gallo-romains et Germains.

¹³⁵ « *Ivanhoé* est une oeuvre au fond sévère, dure et sceptique comme le Guignol des enfants, cynique comme la sagesse populaire. (...) Aucun miracle n'y est possible, ni surtout aucun progrès. Il n'y a de place dans *Ivanhoé* ni pour la personne humaine, ni pour la liberté individuelle, ni pour le bonheur. Ce livre abominable corrompt la jeunesse depuis des générations. Il était temps qu'on le réservât à des adultes avertis » (*Jacques Cabau, préface à Ivanhoé ; Ed. Rencontre, 1962, p. 19*).

¹³⁶ *Sur la Conquête de l'Angleterre par les Normands, in : Dix ans d'études historiques ; Garnier, p. 139.*

¹³⁷ « De tous les héros immortels, *Ivanhoé* est de loin le plus inexistant. Il n'a rigoureusement aucune psychologie. C'est le parfait chevalier féal. S'il refuse si énergiquement de défaire son armure, c'est au fond pour dissimuler qu'il n'y a personne à l'intérieur » (*J. Cabau, op. cit., p. 18*). Cette notation est juste mais il est absurde, comme le fait ensuite son auteur, de reprocher à Scott le caractère même de son héros : comme si celui-ci avait entendu prêter à son brave chevalier du XII^e siècle, mais sans y parvenir, les chatolements sentimentaux d'un personnage de Proust ou de James !

¹³⁸ « Dans la douceur et la candeur de son caractère, Rebecca ne fit pas un crime à *Ivanhoé* de partager les préjugés de son siècle et de sa religion... » (*W. Scott, op. cit. p. 335*).

surnommé par les Saxons le *Domesday-Book*, soit « le livre du dernier jugement, parce qu'il contenait leur sentence d'expropriation irrévocable »¹³⁹. C'était « une *Description* de son royaume où étaient indiqués le nombre des unités imposables et la valeur des revenus de chacune », ainsi que les tenanciers de qui dépendait telle terre, afin de fixer les responsabilités politiques et administratives de ces derniers¹⁴⁰. C'est par ce document que l'on apprend notamment que le Conquérant retint pour lui un septième de la richesse foncière du royaume¹⁴¹.

Pour comprendre Wilfrid et son histoire, il faut donc non pas le décrire physiquement ou psychologiquement mais exposer l'état et retracer l'évolution de ses possessions foncières.

Wilfrid est le fils unique de Cédric l'un des rares grands propriétaires saxons à ne pas avoir été dépossédés par les Normands de Guillaume le Conquérant¹⁴². Plus d'un siècle s'est passé depuis la Conquête et déjà, du fait de « la communication obligée qui existait entre les maîtres du sol et les êtres inférieurs et opprimés qui cultivaient ce sol »¹⁴³, les antagonismes issus de celle-ci sont en voie de s'effacer. Néanmoins ceux-ci subsistent¹⁴⁴, tout particulièrement dans l'entourage de barbons rétrogrades tels que Cédric qui, repliés sur leurs terres, y cultivent jalousement, comme dans une sorte de Cabinet des Antiques¹⁴⁵, les archaïsmes de la culture saxonne et les rancoeurs de la défaite. Tout à son rêve de rétablir sur le trône d'Angleterre les vaincus de 1066, Cédric a l'intention de marier sa filleule, la riche héritière Rowena, à un autre barbon dans son genre, Athelsthane, pour la seule raison que celui-ci est apparenté à l'ancienne famille royale. L'amour partagé de Wilfrid et de Rowena contrarie ses plans et, par un geste de colère, Cédric, tel le père de famille d'une comédie de Molière, déshérite Wilfrid. A la lutte des Saxons et des Normands, se superpose celle des vieux et des jeunes, seule la relève des générations étant à même d'apaiser la querelle nationale¹⁴⁶.

¹³⁹ A. Thierry *Histoire de la Conquête de l'Angleterre par les Normands* ; Garnier, 1830, t. 1, p. 40.

¹⁴⁰ C. Petit-Dutaillis, *La Monarchie féodale en France et en Angleterre, X-XIIIe siècle* ; Coll. *L'Evolution de l'humanité*, 1933, p. 50.

¹⁴¹ *op. cit.* p. 66.

¹⁴² « Toute la race des princes et des seigneurs saxons étaient, à peu d'exceptions près, extirpée ou déshéritée, et le nombre de ceux qui possédaient des terres dans le pays de leurs ancêtres, comme protecteurs de la seconde classe des classes inférieures, était extrêmement restreint » (W. Scott, *op. cit.* p. 23).

¹⁴³ W. Scott, *op. cit.* p. 23.

¹⁴⁴ « Quatre générations s'étaient succédées et avait été impuissantes à mélanger le sang hostile des Normands et des Anglo-saxons et à réunir, par un langage commun et des intérêts mutuels, deux races ennemies, dont l'une éprouvait encore l'orgueil du triomphe, tandis que l'autre gémissait sous l'humiliation de la défaite » (W. Scott, *op. cit.* p. 22).

¹⁴⁵ Le sarcasme est toutefois moins présent chez Scott que chez Balzac : « Jamais Scott (...) ne sacralise l'événement historique ou les défaites de l'histoire : mieux, c'est aux vaincus qu'il rend la parole. Les vaincus, pour lui, n'ont jamais tort, jamais totalement tort. Les « gens du vieux levain », fussent-ils condamnés par l'histoire, demeurent exemplaires, parce que justement en eux l'homme n'est pas réductible à l'homme historique » (M. Crouzet, *Walter Scott et la réinvention du roman ; préface aux romans de W. Scott, coll. « Bouquins », 1981, p. 38*).

¹⁴⁶ A cet égard, le défaut du film de Richard Thorpe, assez fidèle par ailleurs, est de présenter en Robert Taylor un Wilfrid grave et mûr de 45 ans. Il vaut mieux imaginer ce dernier sous les traits de Roger Moore, alors jeune interprète de la série TV : « Lorsque le casque fût enlevé, on vit apparaître les traits réguliers, mais brûlés par le soleil, d'un jeune homme de vingt-cinq ans, avec une profusion de cheveux blonds et courts » (W. Scott, *op. cit.*, p. 168).

Voyant son lien ainsi rompu avec le système saxon de libre transmission des biens et d'indépendance à l'égard du pouvoir royal¹⁴⁷, Wilfrid devient, alors, aux yeux de son père, un « collabo » : il se met au service du roi Richard qui, en récompense de ses services, lui fait don de la terre d'Ivanhoé. Juridiquement, il devient ce qu'on appelle un *tenens in capite*, soit un tenancier en chef, « celui qui tient sa terre du roi sans intermédiaire, qu'il soit d'ailleurs un haut baron ou un simple cultivateur du domaine »¹⁴⁸. La contrepartie d'un tel don, c'est l'obligation de seconder militairement son suzerain, ce qui se traduit pour Wilfrid par son départ en croisade dans l'armée du roi. L'absence de Richard et de Wilfrid, prolongée par la captivité de Richard, fragilise toutefois leurs droits respectifs¹⁴⁹ : le frère du roi, Jean, s'empare de facto du royaume, se crée lui aussi une armée de partisans et, pour cette raison, dépossède Wilfrid. C'est à un seigneur normand, répondant au doux nom de Front-de-Bœuf¹⁵⁰, qu'échoit la terre d'Ivanhoé. Une fois de retour en Angleterre, Richard et Wilfrid doivent donc rentrer en possession, l'un de son royaume, l'autre de son domaine.

La chose est relativement facile pour Richard : sa légitimité n'est pas contestée et il lui suffit de reparaître pour que le pouvoir de son frère s'effondre. Si, néanmoins, dans le roman, Richard retarde au maximum ce moment, prend l'armure d'un Chevalier errant et parcourt son royaume en cherchant les aventures, au risque de subir les reproches de Wilfrid dont ces vacances royales n'avantagent guère les affaires, c'est là pure imagination et procédé narratif pour prolonger la partie romanesque du récit et différer le retour à l'ordre final. Au cours de ces aventures, auxquelles Wilfrid, blessé dès les premières pages du roman et réduit à un rôle de spectateur, participe très peu, le concurrent de celui-ci, Front-de-Bœuf, est tué lors d'un combat mais cela n'a en réalité pas beaucoup d'importance : les droits sur le sol ne dépendent que de l'Etat et du titulaire du pouvoir royal¹⁵¹, d'où l'importance pour les tenanciers-en-chef de choisir clairement leur camp en cas de querelle à l'intérieur de la famille royale, lesquelles

¹⁴⁷ « Avant la conquête, disait la tradition, tous les propriétaires étaient libres, égaux en droits et indépendants les uns des autres ; mais après l'invasion des Normands, il n'y a plus, tout le pays, qu'un seul seigneur et des fermiers à bail. » (A. Thierry, *op. cit.* p. 319). - « La société anglo-saxonne s'est profondément modifiée au cours des siècles. Il nous suffira de dégager un trait saillant et permanent : l'existence en dehors des esclaves, d'une classe importante d'hommes libres, à la fois cultivateurs et guerriers. Ils ont pris possession des anciens villages bretons, ils en ont adopté les pratiques collectives et ils forment souvent des communautés libres, qui ne reconnaissent aucun seigneur » (C. Petit-Dutaillis, p. 40).

¹⁴⁸ C. Petit-Dutaillis, *op.cit.*, p. 71.

¹⁴⁹ « [Les] réseaux féodaux [du Plantagenêt] dépendent presque exclusivement de ses contacts d'homme à homme avec les fidèles : une absence prolongée affaiblit sa situation (...). Aux dires du Roi, elle fomenta querelles et conflits. » (Martin Aurell, *L'Empire des Plantagenêt* ; Perrin, 2003, rééd. 2004, coll. « Tempus », p. 36).

¹⁵⁰ Des compagnons de Guillaume le Conquérant ont réellement porté ce nom : « Un catalogue des conquérants de l'Angleterre, longtemps gardé dans le trésor du monastère de la Bataille, contenait des noms d'une physionomie singulièrement basse et bizarre, comme Bonvilain et Boutevilain, Trousselot et Trousebout, l'Engayne et Longue-Epée, Œil-de-Boeuf et Front-de-Bœuf... » (A. Thierry, *op. cit.* p. 274).

¹⁵¹ « La féodalité n'avait rien d'incompatible avec la souveraineté de l'Etat. Si elle l'est devenue très rapidement, c'est que les grands vassaux ayant usurpé les droits régaliens les ont confondus avec leurs fiefs et en ont ainsi obtenu l'investiture en même temps que celle de leur terre. Guillaume se garda soigneusement d'introduire en Angleterre cette confusion de l'élément politique et de l'élément féodal. Les fiefs qu'il a distribué à ses chevaliers normands ne leur conférèrent aucune autorité administrative ou judiciaire. Ce furent, conformément au principe même de la féodalité, de simples tenures militaires conférées par le suzerain. (...) Ni sous lui, ni à aucune époque, la féodalité anglaise ne fut autre chose, si l'on peut ainsi dire, qu'une féodalité purement féodale. (Henri Pirenne, *Histoire de l'Europe, des Invasions au XVI^e siècle* ; Alcan, 1936, p. 188-189).

furent fréquentes sous les Plantagenêt¹⁵². De l'issue de la rivalité politique Richard Cœur de Lion-Jean sans Terre dépendent les titres de propriété sur tel ou tel domaine. L'âpreté de la lutte bipolaire qui s'ensuit rend dérisoires ou, du moins, sans enjeu véritable les nostalgies nationalistes de Cédric et d'Athelstane. Car ceux-ci, en tant que propriétaires indépendants, n'ont rien à perdre ni à gagner dans les combats de leur siècle.

Bien-sûr, *Ivanhoé* ne se résume pas à un conflit pour la possession d'un domaine. L'intrigue est nourrie par des convoitises d'une autre nature¹⁵³ : une galanterie superficielle et maladroite conduit un courtisan normand de Jean sans Terre, de Bracy, à vouloir conquérir le cœur de Rowena ; une passion enfiévrée et irrationnelle pousse un moine-templier également normand, Boisguillebert¹⁵⁴, à vouloir s'emparer de la juive Rebecca, fille du banquier Isaac d'York, laquelle, de son côté aime Wilfrid d'un amour sans espoir (parce que ce dernier, au demeurant trop stupide pour deviner les sentiments de Rebecca « était trop bon chrétien pour conserver des sentiments de cette nature envers une juive... »¹⁵⁵). Juifs et templiers, qui, les uns et les autres, sont frappés d'interdit quant à la propriété foncière individuelle, sont les grands perdants du retour à l'ordre national qui s'instaure à la fin du roman. Tous les personnages de ce dernier sont, au départ, soit masqués, soit déshérités, soit errants, soit les trois à la fois. Mais ensuite Richard retrouve son nom et son royaume, Wilfrid, rentré en grâce auprès de son père, reconquiert ainsi à la fois son héritage et son fief d'Ivanhoé et en outre épouse Rowena, tandis que, moins heureux, les Templiers sont chassés d'Angleterre et qu'Isaac d'York émigre en Espagne. Il n'est plus de place pour les déracinés dans cette Europe des nations qui, une fois terminées croisades et invasions, se fige dans les limites de territoires stabilisés.

A la fin du roman, Wilfrid croule donc sous les possessions terriennes sans avoir été inspiré, dans ses exploits, par d'autres sentiments que le désintéressement le plus pur et l'altruisme le plus abstrait. Nous sommes là aussi loin que possible de ce lien physique et charnel à la terre qui se transmet, à l'intérieur d'une même famille, de générations en générations et qui identifie liens du sang, droits de propriété, présence matérielle d'un sol que l'on foule et sent sous ses talons et absorption par ce sol des années et des siècles passés en un humus chaud et odorant. Tout ce remugle sentimental qui nourrit les romans de Mauriac... Le domaine d'Ivanhoé est totalement absent du roman auquel il a donné son nom. On ne sait s'il est de landes, de prairies ou de forêts, si la pluie s'y colle ou si le soleil l'embrase, et Wilfrid se contente, pour en faire connaissance, des quelques lignes sèches qui doivent lui être consacrées dans le

¹⁵² « Les haines qui couvent au sein de la famille royale angevine sont réellement féroces (...) « Vous ne devez pas ignorer qu'il nous a été donné par nature, et pour ainsi dire par droit d'héritage de nos ancêtres, qui nous l'ont légué et inculqué, qu'aucun de nous n'aime l'autre et que toujours le frère combattra le frère et le fils le père de toutes les forces dont il sera capable... » (réponse qu'un Plantagenêt aurait adressée à un baron qui le priait de se réconcilier avec son père). » (*M. Aurell, op. cit., p. 46-49*).

¹⁵³ Scott souligne bien ce qui unit et sépare les pulsions possessives de ses personnages : « Il y a la jalousie de l'ambition et de la richesse aussi bien que la jalousie de l'amour, et Front-de-Boeuf repoussera de son chemin celui qui met obstacle à ses prétentions à la belle baronnie d'Ivanhoé, aussi vivement, aussi ardemment et avec aussi peu de scrupules que si cet homme lui était préféré par quelque demoiselle aux yeux bleus... » (*W. Scott, op.cit. p. 269*).

¹⁵⁴ Boisguillebert et Wilfrid se poursuivent, depuis la Palestine, d'une haine inexpiable mais le narrateur ne nous explique pas pourquoi. Toujours est-il que Boisguillebert, décrit au tout début du roman comme l'archétype du Normand brutal, orgueilleux et raciste (dans le film, c'est lui qui personnifiera le « méchant »), se complexifie peu à peu et apparaît comme le seul personnage capable d'aligner quelques idées, de transgresser le conformisme moral et religieux de son temps et d'éprouver une réelle passion.

¹⁵⁵ *W. Scott, op. cit. p. 335*.

Domesday Book. Le fief ainsi gagné n'est que la contrepartie d'une prestation de service, aussi dématérialisé à ce titre que le salaire d'un fonctionnaire.

Le système féodal mis en place par Guillaume le Conquérant a ainsi abouti à une économie foncière d'une rationalité parfaite et désincarnée puisque le prix d'un terrain s'y obtient en rapt, tournois et chevauchées, bref en des services rendus dont l'Etat centralisé des Plantagenêt est seul à même d'apprécier la valeur exacte. La Conquête et la politique d'appropriation par le roi qui a suivi ont transformé la plupart des terres anglaises en une masse de liquidités pouvant être à tout moment distribuée au profit de tel ou tel loyal serviteur et lui être reprise ensuite. Ce fut là, sans doute, une plus efficace initiation à l'économie de marché que le complexe enchevêtrement de droits héréditaires se perdant dans la nuit des temps, de privilèges en nature et de fascination pour les vertus agraires qui s'était installé en France à la même époque, à la faveur de l'éparpillement des droits de la royauté dans les mains d'une haute noblesse terrienne, bien ancrée dans ses possessions. Et par la suite, alors qu'en France, le régime de tenures perpétuelles, transmissibles par héritage, se maintiendra et même se renforcera avec l'appui du droit romain, l'Angleterre verra s'instaurer un régime de mise à bail des petites exploitations, permettant d'adapter le montant des loyers aux circonstances économiques du moment¹⁵⁶.

Taine a reproché à Walter Scott d'avoir amolli de sa propre placidité bourgeoise un univers médiéval rude et instinctif et de l'avoir ainsi édulcoré, voire défiguré. Mais Scott ne perd jamais de vue la distance qui sépare son siècle de celui de ses héros. Il ne prétend pas se déguiser en soldat du XII^e siècle et son narrateur, attentif à maintenir une distance entre lui-même et le monde qu'il décrit, garde gilet et redingote. Inversement, il ne fait pas de Wilfrid, quoiqu'en dise Taine, un gentleman-farmer. Au demeurant, le droit issu de la conquête ne garantit pas une jouissance paisible mais au contraire conserve à la possession d'un fief un caractère fragile, viager et révocable. Dans les dernières lignes du roman, Scott nous indique que Wilfrid « se distingua au service de Richard (...), fut honoré de nouvelles preuves de la faveur royale (...) [et] aurait pu s'élever encore plus haut » mais qu'« avec la vie de ce monarque généreux, mais téméraire et romanesque, s'évanouirent tous les projets que son ambition et sa générosité avait formés »¹⁵⁷. Ainsi s'achève, dans les illusions perdues d'un ambitieux ayant perdu ses appuis politiques, ce roman de l'appropriation féodale. Une nouvelle histoire commence ensuite, que Scott choisit de ne pas nous raconter, celle où Wilfrid et son domaine, cessant d'être soumis à la loi de la conquête et à son régime de spoliations et de transferts de propriété, ne formeront plus qu'un tout indissociable et s'appelleront tous deux Ivanhoé.

156

M. Bloch, *Les caractères originaux de l'histoire rurale française* ; Armand Colin, 1968, t. 1, p. 132.

¹⁵⁷ W. Scott, *op. cit.*, p. 371

***Manon des Sources* de Marcel Pagnol ou comment devenir un « maître absolu des eaux » ?**

En créant l'histoire et le personnage de Manon, Pagnol, féru de littérature classique, voulait peut-être enrichir le patrimoine des mythes méditerranéens, adjoindre à Electre et Antigone une troisième jeune fille atteinte, comme ses devancières, de monomanie vengeresse. Il y a réussi dans la mesure où *Manon des Sources* ne se laisse pas réduire à une oeuvre littéraire ou cinématographique particulière. Ce récit s'est laissé décliner dans trois films de cinéma¹⁵⁸, dont un seul est de Pagnol lui-même (et d'ailleurs pas un de ses meilleurs !), un roman¹⁵⁹, sans oublier une bande dessinée¹⁶⁰, et on aurait aimé que Verdi ou Bizet pussent en tirer un livret d'opéra, tant les personnages et le jeu de leurs passions se coulent aisément dans les conventions lyriques (le Papet en basse tragique, Ugolin en ténor amoureux, l'instituteur en baryton bellâtre, Manon en mezzo-soprano tout à tour ingénue et vindicative, la communauté villageoise en masse chorale commentant les événements...). C'est pourquoi le présent article ne limitera ses citations et ses informations ni au roman ni à aucun des films. Pagnol a réussi à créer un mythe à la propriété exclusive duquel il ne peut prétendre. Mais le paradoxe est que si mythe il y a, c'est justement celui - moderne, quasiment révolutionnaire - de la propriété de l'eau, propriété d'autant plus rêvée et ardemment désirée qu'elle est impossible à réaliser pleinement.

L'argument, sous réserve de quelques détails, est identique dans le roman et les films : le jeune agriculteur, Ugolin Soubeyran, qui veut se lancer dans la production des oeilletons, a pour cela absolument besoin d'un point d'eau car « un oeillet, ça boit comme un homme ». Il entreprend donc d'acquérir la terre - et surtout la source oubliée qui y jaillit - que son voisin, Jean Cadoret, a héritée de sa mère, Florette. Mais ce dernier, un citadin en mal de retour à la terre, rêve lui aussi de remettre en culture le domaine pour son propre compte. Ugolin, pour l'en empêcher, ôte toute valeur à sa propriété en bouchant la source. Privé d'eau, Jean ne parvient pas à mettre en oeuvre ses mirifiques projets agricoles. Il s'épuise à la tâche et meurt accidentellement en essayant de creuser un puits. Ugolin rachète alors à vil prix le domaine dont il récupère la source et qu'il fait prospérer en y plantant ses oeilletons. Mais Jean de Florette a laissé une fille, Manon. Celle-ci se réfugie dans la garrigue où elle gagne sa vie en faisant la bergère et en braconnant. Haïssant Ugolin, elle cultive le souvenir de son père et garde rancune de l'échec de ce dernier. Un désir de vengeance collective s'y ajoute lorsqu'elle apprend

¹⁵⁸ *Manon des Sources* de Marcel Pagnol (1952) avec Jacqueline Bouvier (Manon), Rellys (Ugolin), Raymond Pellegrin (l'Instituteur), Henri Poupon (le Papet), Fernand Sardou (Pamphile) – *Jean de Florette* (1987) et *Manon des Sources* (1988) de Claude Berri, avec Emmanuelle Béart (Manon), Gérard Depardieu (Jean), Daniel Auteuil (Ugolin), Yves Montand (le Papet), Hippolyte Girardot (l'Instituteur).

¹⁵⁹ *L'Eau des collines* (1963).

¹⁶⁰ *Jean de Florette – Manon des Sources*, de Jacques Ferrandez (Casterman, 1997).

que l'existence de la source secrète était connue de tout le village mais que les habitants, par solidarité avec Ugolin, ont préféré n'en rien dire. Découvrant par hasard, au hasard de ses courses dans les collines, la nappe souterraine qui alimente à la fois la source d'Ugolin et la fontaine du village, elle obture « l'eau des collines, celle qui aurait pu sauver son père et qui gaspillait sa richesse dans la roche stérile et la nuit souterraine »¹⁶¹. Elle assèche ainsi tout le village ainsi qu'Ugolin qui, entretemps, a eu la fâcheuse idée de tomber amoureux d'elle. Le jeune instituteur du village la convainc toutefois de renoncer à sa vengeance. L'eau se remet à couler. Ugolin, qui s'est suicidé par remords et désespoir amoureux, lègue ses biens à Manon qui épouse l'instituteur.

L'Eau des collines et les films de Claude Berri qui en sont tirés corrigent heureusement, en lui conférant une grâce fuyante et mutique de nymphe des collines, ce qu'avait d'incohérent dans le film de 1952 le personnage initial de Manon, médiocrement interprété par une Jacqueline Bouvier pérorant interminablement, et qui, selon l'auteur, devait paraître « tantôt affectée, tantôt d'une grossièreté remarquable »¹⁶². Nous gagnons certainement à connaître le récit complet de l'infortune de Jean de Florette. Enfin, le personnage de l'Instituteur, important dans le premier film tout en restant extérieur à ce drame de la terre et de l'eau, s'efface au profit du Papet. Celui-ci devient le pivot d'un récit où il est présent de bout en bout : oncle et conseiller d'Ugolin, il survit à ce dernier et finit par apprendre, après le mariage de Manon, qu'il était le père de ce Jean dont il a provoqué la mort. Il meurt à son tour, brisé de remords, et lègue tous ses biens à Manon.

Entre le film de 1952 et le roman de 1963, Pagnol a considérablement étoffé ce dernier personnage, de sorte que Berri, en confiant son rôle à la vedette consacrée et charismatique qu'était alors Yves Montand, n'a fait que couronner une évolution largement avancée. Ce vieillard, dont nous apprenons qu'il est le plus gros propriétaire foncier du village, mérite donc que l'on commence par lui.

Dans le film de Pagnol, il ne s'agit encore que d'un « vieux couillon »¹⁶³, d'un « gâteux »¹⁶⁴, englouti au sein d'un chœur villageois dont il ne se détache que par sa méchanceté et son parti pris obstiné en faveur d'Ugolin. Dans le roman, le narrateur, après avoir précisé qu'« il avait été beau jadis » et que « ses yeux - restés noirs et profonds - avaient tourné la tête à bien des filles du village, et même d'ailleurs... », lui prête une intelligence lucide, parfois sentencieuse. Il est présenté comme « le plus vieux survivant de la famille, en somme un pater familias, détenteur du nom et de l'autorité souveraine »¹⁶⁵. Et son autorité ne se limite pas à sa famille : « Les Soubeyran se considéraient un peu comme les seigneurs du village, les gardiens de ses traditions et de ses secrets »¹⁶⁶. A ce titre, le Papet s'énervait quand des « gens de la ville », se croyant plus éclairés que lui, lui parlaient de la « routine » : « Un mot de la ville... La routine, ça veut dire ce que les vieux nous ont appris, et d'après eux, il faut tout foutre en l'air,

¹⁶¹ M. Pagnol, *L'Eau des collines* ; O.C., Jean de Bonnot, 1978, p. 379.

¹⁶² M. Pagnol, *Manon des Sources, dialogue du film* ; Jean de Bonnot, 1980, p. 1.

¹⁶³ M. Pagnol, *Ibid.*, p. 17-18.

¹⁶⁴ M. Pagnol, *Ibid.*, p. 168.

¹⁶⁵ M. Pagnol, *L'Eau des collines* ; op. cit., p. 9.

¹⁶⁶ *Ibid.*, p. 44.

parce que c'est pas moderne et que maintenant, on a inventé des miracles... - Peut-être que c'est vrai ? - De la couillonnade, dit le Papet. »¹⁶⁷.

Comme chez tous les grands créateurs, la distance n'est jamais bien immense entre Pagnol lui-même et les plus antipathiques de ses personnages. Ce mépris à l'égard des idées novatrices que colportaient les messieurs de la ville, cette défense du conservatisme agraire via les routines et les traditions, le Papet l'exprime mais Pagnol aussi ! Les nouvelles méthodes sont ridiculisées à travers le personnage de Jean de Florette, lisant et mettant en pratique ses manuels d'agronomie à la manière de Bouvard et Pécuchet. Pagnol fut lui-même, dans un domaine qui le concernait plus directement, un défenseur passablement réactionnaire des routines scolaires les plus poussiéreuses (les problèmes de robinet et les versions latines en vers qui l'occupèrent toute sa vie) et de modes littéraires qui paraissaient déjà « ringardes » au début du siècle. Il se réclamait d'Edmond Rostand quand Aragon publiait « le Paysan de Paris » et il choisissait ainsi son camp en 1923 : « D'un côté Gide, Proust, Claudel, Romains, de l'autre Béraud, Porto-Riche, France, Bernstein, le Mercure et Paul Fort. Il nous faudra prendre une attitude définitive et très nette. Soyons classiques, clairs et modernes. Guerre à la fumée, au vent et au snobisme ! » déclarait-il¹⁶⁸, prenant ainsi le parti de Béraud contre Proust et de Porto-Riche contre Claudel, d'une manière qui rétrospectivement ne plaide guère en faveur de la sûreté de son goût et de la lucidité de son jugement. Jean de Florette a beau, par les catastrophes qu'il suscite, appeler la pitié du public : il n'en est pas moins du côté « de la fumée, du vent et du snobisme », sans, d'ailleurs, par la manière inconsciemment égoïste dont il régit sa propre famille, se démarquer d'une manière très nette des despotes patriarcaux à la César ou à la Clarius qui marquent l'oeuvre de Pagnol. C'est que celle-ci, à la vérité, ne remet jamais en cause le pouvoir patriarcal de ces « Anciens » qu'incarne entre autres le Papet : ce dernier meurt brisé par le chagrin, victime de sa propre dureté, mais il transmet tous ses biens à Manon qui l'accepte. Il conquiert ainsi le seul attribut qui lui manquait, celui de la paternité. Le pouvoir que confère la possession de l'argent prend ainsi la seule figure qui, dans l'univers de Pagnol, soit de nature à lui conférer sens et légitimité : il se matérialise en un bien foncier, une propriété familiale grâce à quoi l'on devient non plus « un locataire ou un acheteur étranger, mais le propriétaire légitime d'un bien de famille, acquis par un héritage... »¹⁶⁹.

Par ailleurs, pour comprendre la force des passions terriennes chez le Papet, Ugolin et les villageois qui les soutiennent, il est important de préciser que *Manon des Sources* ne se situe pas dans, par exemple, le haut pays de *Regain*, isolé et en voie de désertification. Le village fictif des Bastides blanches, où se déroule l'action, est une petite commune rurale située au nord d'Aubagne, là même où le petit Marcel Pagnol passait ses vacances. Marseille n'est pas loin - avec ses résidents secondaires (comme l'étaient Pagnol lui-même et ses parents), ses randonneurs et ses chasseurs du dimanche, ses retraités et ses estivants. Le nom du village est lui-même significatif. On ne construit pas une « bastide » pour y loger de simples paysans comme les Soubeyran¹⁷⁰ mais des citadins aisés, désireux, à la fleur de l'âge, de respirer le bon air et de chasser la grive. Voici comment l'on décrivait au XVIII^e siècle la pression foncière que, déjà, exerçaient ces « étrangers » de Marseille sur les campagnes environnantes : « La dernière singularité à remarquer sur le sujet de Marseille, est la

¹⁶⁷ *Ibid*, p. 95.

¹⁶⁸ M. Pagnol, lettre à Gaston Mouren, citée in : *Raymond Castans*, « Marcel Pagnol » ; J.C. Lattès, 1987, p. 81.

¹⁶⁹ M. Pagnol, *L'Eau des collines* op. cit. p. 455.

¹⁷⁰ Pagnol, il est vrai, ignorant le vrai sens du mot, fait se loger Ugolin dans une « bastide ».

beauté de son territoire orné d'une si grande quantité de maisons de plaisance qu'on y en compte jusqu'à vingt-quatre mille. C'est là que les bourgeois vont se délasser les fêtes et dimanches de leur travail de la semaine. Ce canton est appelé communément *Les Bastides* d'un nom particulier que l'on donne en langage du pays aux maisons de campagne »¹⁷¹.

En outre, l'action se déroule en plein XXe siècle, que ce soit dans la version de Pagnol ou celle de Claude Berri. La « fin des terroirs » est, alors, déjà bien entamée. La diffusion de l'automobile et du téléphone, le service militaire, l'attrait exercé par le sud et la ruralité sur des citadins en quête d'« authentique » - à la façon de Jean de Florette, lequel a sans doute un peu trop lu Giono - font sentir leurs effets sur les moindres aspects des comportements et des pratiques professionnelles.

Les paysans des Bastides blanches sont ainsi hantés par la menace que constituent ce qu'ils appellent les « étrangers », tant ces derniers - riches de leur capital financier, de leurs mobilité géographique, de la culture qu'ils ont acquise à « la ville » - excitent leur crainte et leur jalousie : « Ici, quand on voit un étranger, on le regarde avec des yeux jaunes, et on lui adresse pas la parole... C'est pas de la méchanceté, c'est de la bêtise... Ici, ils sont bêtes comme leurs pieds »¹⁷². Le village a réussi, il est vrai, à en chasser, voire à en tuer quelques-uns, comme ce malheureux retraits qui meurt enseveli sous les ruines d'une maison prête à s'effondrer et qu'on avait réussi à lui vendre sur l'assurance de sa parfaite rénovation¹⁷³. Mais la menace est toujours prête à resurgir sous la forme d'un « paysan de fantaisie »¹⁷⁴ aux idées farfelues ou novatrices et prêt, pour les mettre en oeuvre, à racheter les meilleurs terres. A la classique animosité envers les voisins, notamment ceux du village le plus proche (« Devant une attaque venue du dehors, comme l'intrusion d'un braconnier des Ombrades ou d'un ramasseur de champignons de Crespin, les Bastidiens ne formaient qu'un bloc, prêt à la bagarre générale ou au faux témoignage collectif »¹⁷⁵), s'ajoute donc le repli obsidional face aux étrangers de la ville. On comprend alors l'hostilité générale dont fait l'objet Jean de Florette : il est à la fois le citadin instruit et relativement fortuné qui rachète une propriété convoitée et le voisin de Crespin.

Jean de Florette lui-même n'est pas le dernier à épouser cette xénophobie villageoise envers le prochain immédiat¹⁷⁶ : endoctriné sur ce point par sa mère, il nourrit à l'égard des Bastides blanches les mêmes préjugés que ces derniers envers Crespin. Il n'ira qu'une seule fois acheter son pain au village et s'y montrera bardé de méfiance, comme un soldat en terre ennemie. Il s'accroche à son lopin dès qu'il en prend possession, avec un entêtement irraisonné et farouche qui le fait ressembler davantage à ses parents et grands-parents paysans qu'au rêveur superficiel qu'il paraît être au début du récit, et dont le Papet et Ugolin guettent en vain le découragement rapide.

¹⁷¹ L'intendant Lebreton, cité in : Henry Baudrillart, *Les populations agricoles de la France, 3e série : Les populations du Midi* ; 1893, Genève Reprints, 1978, p. 125.

¹⁷² M. Pagnol, *Manon des Sources*, op. cit. p. 23

¹⁷³ Ibid, p. 195.

¹⁷⁴ M. Pagnol, *L'Eau des collines*, op. cit. p. 17.

¹⁷⁵ M. Pagnol, Ibid. p. 3-4.

¹⁷⁶ « Dans une page du grand Anatole France, on demande à un ministre: "Pourquoi vous battez-vous si souvent contre vos voisins ?" Le ministre, très étonné, répond: "Avec qui voulez-vous que nous nous battions ? » (M. Pagnol, *L'Eau des collines*, op. cit., p. 52).

Le Papet, Ugolin, Jean, Manon, tous semblablement solitaires, peu mobiles et pratiquant l'autarcie (ce n'est pas pour rien qu'ils sont de la même famille !) représentent des figures semblables de l'individualisme paysan¹⁷⁷ que seule nuance la différence de génération. Le conservatisme dont elle se teinte chez le Papet, du fait de son âge et de sa fonction de grand-père du village, est toutefois un conservatisme rationnel, à base de prudence et d'empirisme plus que d'attachement sentimental au passé, comme, selon Marc Bloch, on le rencontrait au XVIII^e siècle, chez certains esprits non stupides : « Le culte de la tradition en elle-même, cet "empire de l'habitude", qui s'opposait à la fois aux nouveautés techniques et aux réformes du droit agraire, se rencontrait dans tous les mondes. Encouragé par les échecs de quelques novateurs plus enthousiaste qu'habiles, il inspirait les répugnances de beaucoup de personnes riches et relativement instruites »¹⁷⁸. Pour autant, il ne faisait pas obstacle aux novations profitables. Ainsi, dès que le Papet comprend à quel point la culture des oeillets est rentable, il s'y convertit instantanément bien que ce soit là une nouveauté et donc a priori une « couillonade ». En outre, il prendra, plus facilement qu'Ugolin, son parti des transformations paysagères qu'entraînera la mise en oeuvre de cette nouvelle culture (l'arrachage des oliviers centenaires qui encombraient le terrain), et l'ampleur et le coût inhabituels des travaux d'investissement qu'il devra contribuer à financer ne le font pas reculer.

Ugolin et Jean de Florette sont plus jeunes et ont vécu une autre histoire : Ugolin a fait son service militaire chez les Chasseurs alpins ; il y a fréquenté des paysans d'une autre région du sud, les Alpes maritimes, qui pratiquent l'horticulture florale et empruntent des méthodes de production et des filières de commercialisation ignorées de lui. Ce brassage géographique exercé à courte distance est suffisant pour lui ouvrir l'esprit. Grâce à sa culture livresque, Jean de Florette va chercher encore plus loin ses sources d'inspiration : élevage extensif de lapins d'Australie et introduction en Europe de la « cougourde d'Asie ». Cela paraît à Ugolin et au Papet d'une audace folle au point d'en être comique. Mais Jean, qui, monté sur une ânesse, s'en va proposer ses lapins sur le marché d'Aubagne, met ses produits en vente d'une manière toute traditionnelle, comme son grand-père le faisait de ses prunes et de ses amandes, contrairement à Ugolin qui, lui, pense au conditionnement de ses oeillets et en négocie les prix avec les revendeurs. C'est ce dernier qui, des deux, est peut-être le plus « moderne ». En tout cas, il n'est pas plus que son voisin inféodé à la « routine ».

C'est que la routine n'est pas un trait qui caractérise en profondeur le pays de Jean de Florette. Pour présente qu'elle soit dans les discours, elle n'influe guère sur les actes (pas plus d'ailleurs que les idées rétrogrades de Pagnol n'influeront sur sa pratique cinématographique). Les irrégularités du climat ne permettent à aucun paysan de se reposer sur le cycle éternel des saisons ; la pauvreté des terres et le faible rendement des cultures traditionnelles les incitent bien plutôt à l'innovation, surtout quand au XIX^e siècle, le marché national leur devient accessible grâce au chemin de fer et que les technologies se diffusent.

¹⁷⁷ Ils ont d'autres traits communs : l'avarice (déjà présente chez Florette, pathologique chez Ugolin), la taciturnité (sauf chez Jean), la propension à l'idée fixe (les oeillets chez Ugolin, la recherche d'un légataire chez le Papet, la réussite de son projet d'élevage chez Jean, la vengeance chez Manon), l'attachement fétichiste à un objet ayant appartenu à l'être aimé (le peigne de Florette pour le Papet, le ruban de Manon pour Ugolin, le couteau de l'instituteur pour Manon), le blocage affectif sur une seule personne (Florette pour le Papet, Manon pour Ugolin, l'instituteur pour Manon ; quand à Jean il ne semble éprouver d'amour que pour lui-même). Autant de signes de ce que les psychanalystes appellent un caractère « anal », « compulsif » ou « obsessionnel », habité par le souci de toujours tout maîtriser et de ne rien laisser perdre et qui « s'approche de son objet en l'attaquant » (B. Grumberger, *Le narcissisme ; Petite bibliothèque Payot*, 1975, p. 189).

¹⁷⁸ M. Bloch, *les caractères originaux de l'histoire rurale française ; 1931, rééd. Armand Colin, 1968, p. 227.*

A l'époque de Manon des Sources, cela fait déjà plusieurs décennies que les agriculteurs du Sud-Est ont abandonné des pratiques anciennes, telles que la culture de l'olivier et l'élevage ovin transhumant, pour s'essayer à des activités agricoles nouvelles et plus rémunératrices : la vigne et les fruits et légumes. Ils subissent, du même coup, tous les risques et aléas que comportait cette transgression des habitudes acquises : « L'aléatoire, voilà ce qui pèse sur les populations du Midi. Leurs richesses ont un caractère fragile. Les chances de gain ou de perte y tiennent plus d'une fois de la nature du jeu. (...) Les alternatives de succès et de revers de /la culture de la vigne/ lui communiquent quelque chose de la variabilité des valeurs mobilières dont elle a les mouvements brusques de hausse et de baisse »¹⁷⁹. En outre, les hasards de la distribution des richesses foncières sont tels que rien n'est jamais, dans le Sud, calculable « toutes choses égales par ailleurs » : « Outre les variations des saisons et les accidents de la température, l'inégalité des terrains en cause une extrême dans les produits. Tantôt elle prodigue à ceux qui les cultivent des profits sans rapport avec le capital engagé ; tantôt, au contraire, il faut lui arracher, à force de travail et d'avances, un revenu assez médiocre »¹⁸⁰.

La cause de cette « inégalité des terrains », c'est l'eau bien-sûr, cette eau qui quintuple ou divise par cinq le prix des terrains, selon qu'elle soit présente ou pas : « Eici l'aigo es d'or » (Ici l'eau, c'est de l'or). Ce qui crée dans les paysages un contraste visible entre, d'un côté, les solitudes arides, le désert pierreux des hautes terrasses et des collines et, de l'autre, le jardin surpeuplé des plaines. « Aucune limite géologique ne justifie ce contraste : seul le canal l'explique » notait Pierre George en comparant les deux rives du canal de Carpentras en 1935¹⁸¹. Un des personnages de Pagnol use de la même comparaison aurifère : « Pour nos anciens, quand il n'y avait pas encore de fontaine, une source c'était une mine d'or »¹⁸². Et une eau si précieuse, « une source des collines, ça ne se dit pas »¹⁸³. « L'eau représentait la fortune. Les gens en devenaient obsédés. Quand un villageois trouvait dans la campagne une source inconnue, c'était comme s'il avait mis la main sur un trésor. Il n'en indiquait l'emplacement à personne. Il en gardait le secret jusqu'à la mort. Certains, même, l'emportait dans leur tombe »¹⁸⁴. De sorte que lorsque Manon découvre par hasard une source sur une des terres du Papet, elle lui fait passer ce message : « Vous direz de ma part, au Papet, que la source des Bouscarles, je l'ai trouvée (...). Je l'ai trouvée mais je la lui dirai jamais. Je veux qu'il en crève de curiosité ! »¹⁸⁵.

¹⁷⁹ H. Baudrillart, *Les populations agricoles de la France*, op. cit. p. 12.

¹⁸⁰ *Ibid.* Ugolin confirme à sa manière l'existence de ces à-coups : « Les prunes, les pêches, et même les abricots, ça arrive une année qu'on les donne aux cochons parce qu'il y en a trop, et qu'on n'en trouve pas dix sous par kilo... Parce qu'à ce qu'il paraît, depuis trois ou quatre ans, ceux d'Arles et d'Avignon ils font tellement de fruits qu'ils en envoient des pleins bateaux qu'on ne sait plus qu'en faire... Alors ceux de Géménos, Roquevaire, de Pont-de-l'Etoile, ils les ont arrachés, les vergers, et à la place, ils font autre chose » (*M. Pagnol, L'Eau des collines op. cit.*, p. 15).

¹⁸¹ C. Bromberger, in : « Provence », *Encyclopédie Bonneton*, 2002, p. 88.

¹⁸² M. Pagnol, *Manon des Sources*, op. cit., p. 16.

¹⁸³ *Ibid.*, p. 15.

¹⁸⁴ M. Pagnol, cité in : R. Castans, op. cit., p. 296.

¹⁸⁵ *Ibid.*, p. 17.

Le drame, le conflit de « Manon des Sources » naît de cette dissimulation avare, répandue chez tous les villageois et que ne motive pas seulement chez eux, comme elle le fait chez Manon, la rancune personnelle : « Sur cette terre de Provence, le combat pour l'eau est quotidien. Il fixe les habitudes et façonne les comportements. Les querelles de voisinage ne portent pas tant sur la terre - le paysan en aurait plutôt trop - que sur les sources, les puits et les rigoles. (...) Il y a des villages « avec eau » où l'on est volontiers égoïste et avare, et les villages « sans eau » où les habitants sont avides et envieux »¹⁸⁶. Et les Bastides blanches, avec ses sources isolées et de faible débit, réussit à regrouper dans ses murs l'avarice des uns et l'envie des autres¹⁸⁷.

Cette appropriation avare de l'eau ne constitue pourtant pas un trait permanent de la mentalité provençale : A l'origine, les droits du propriétaire se heurtaient, sur ce point comme en d'autres, à ceux dont disposaient les communautés villageoises. D'une part, le droit de l'Ancien Régime, ramifié à l'infini de servitudes, de coutumes locales et de droits d'usage, avait, en Provence comme ailleurs, laissé des traces : « L'attachement aux droits d'usage de la forêt, la coopération pour l'irrigation et la défense contre les crues et, dans le haut pays, les corvées collectives pour la construction de routes, la rétribution d'un berger commun, l'entraide pour la construction des maisons, etc., tempèrent l'image d'un paysan provençal farouchement individualiste »¹⁸⁸. D'autre part et surtout, la rareté de la ressource hydrique avait poussé les communautés provençales à en réglementer l'usage de manière à ce qu'elle fût protégée et répartie au mieux de l'intérêt général. Ainsi était-il admis qu'un particulier ne pouvait disposer des eaux privées qui traversaient son fonds ou les « divertir de leur cours ordinaire », avant que celles-ci eussent été employées à l'usage public. Le « droit suréminent du public sur les propriétés privées » s'imposait à lui. Et si se produisait malgré tout un tel « divertissement des eaux », les personnes qui en subissaient le préjudice avaient le droit d'en demander réparation auprès du propriétaire et ce, comme si elles bénéficiaient d'une véritable servitude¹⁸⁹. En outre, le propriétaire ne pouvait pas davantage disposer à sa guise des eaux souterraines que des eaux de surface : il lui était interdit de procéder à une fouille susceptible de diminuer le débit d'une source ou d'une fontaine publique et il ne pouvait installer de puits dans son domaine. S'il passait outre à ces défenses, il était condamné à rétablir les choses en leur état antérieur¹⁹⁰.

Mais il faut bien dire qu'il ne restait plus grand-chose de ce droit communautaire à l'époque de « Manon des Sources ». Le Code civil était passé par là et, en particulier, son ancien article 641 aux termes duquel « le propriétaire du sol où jaillit une source en est le maître absolu ». Le ton intransigent et péremptoire de cette rédaction plaisait beaucoup aux magistrats du XIX^e siècle qui n'ont eu de cesse de broder des variations autour de ce thème de la propriété absolue. Ainsi ces formules fanfaronnantes dues à la plume d'un magistrat de la cour d'appel de Dijon : « Celui qui a une source dans son fonds en est le propriétaire exclusif : maître absolu du sol, il est maître absolu des

¹⁸⁶ J.L. Gazzaniga, *Notes sur la propriété des sources ; Mélanges Pierre Jaubert*, 1992, p. 300.

¹⁸⁷ « Le grand défaut des Bastidiens, c'est qu'ils étaient avares, d'une avarice malade, parce qu'ils étaient pauvres d'argent » (M. Pagnol, *L'Eau des collines*, op. cit., p. 4).

¹⁸⁸ C. Bromberger, op. cit., p. 130.

¹⁸⁹ J.L. Mestre, *Un droit administratif de l'Ancien Régime : le contentieux des communautés de Provence ; LGDJ*, 1976, p. 259.

¹⁹⁰ J.L. Mestre, op. cit. p. 260.

eaux »¹⁹¹ (l'on croit voir se dessiner, en sur-impression, le sacre grotesque d'Ugolin dans la dernière image du *Jean de Florette* de C. Berri : le Papet aspergeant son neveu de l'eau de la source et le sacrant « Roi des Oeillets »). Comme si le terme « absolu » ne suffisait pas, d'autres magistrats usent du superlatif dont s'affuble, dans l'article 544 du même code, le droit de propriété en général : « Dans leurs rapports avec le droit de propriété, les eaux sont, à leur source, dans le domaine du propriétaire du fonds sur lequel elles coulent, et le maître du fonds a le droit d'en jouir et disposer la manière la plus absolue »¹⁹². Il est résulté de ces beaux principes qu'un propriétaire maître du sol peut absorber entièrement l'eau de sa source, la recueillir pour la vendre et même la colmater entièrement de manière à ce que personne n'en profite, ainsi que le font Ugolin puis Manon pour des sources qui ne leur appartiennent ni à l'un ni à l'autre.

Précisons tout de suite que, dès avant le XXe siècle, cet absolutisme du ruisseau avait reçu du législateur des limitations destinées à en réduire les effets les plus choquants : la loi du 8 avril 1898 a notamment précisé que l'usage par le propriétaire des eaux de sources jaillissant sur son fonds doit s'exercer « dans les limites et pour les besoins de son héritage ». Par ailleurs, elle a réservé l'hypothèse d'une source aux eaux suffisamment abondantes pour former « un cours d'eau offrant le caractère d'eaux publiques et courantes » et dont le propriétaire ne peut dès lors s'assurer l'exclusivité. Enfin, même antérieurement à la loi de 1898, le propriétaire ne pouvait détourner le cours d'une source dès lors qu'elle était nécessaire aux habitants d'une commune (en revanche, il pouvait leur interdire le droit de pénétrer sur sa propriété pour y faire leur lessive...¹⁹³ : il a fallu un siècle de jurisprudence pour qu'un propriétaire soit requis de remettre le double de la clef fermant l'accès de la source au maire de la commune, afin que ce dernier puisse assurer l'entretien du cours d'eau¹⁹⁴). Pour autant, nous restons aujourd'hui encore, avec le droit applicable aux sources, dans le cadre d'un droit attaché aux prérogatives de la propriété individuelle : Le législateur, affirme la Cour de cassation, « a entendu maintenir la propriété du fonds sur lequel jaillit la source, le droit de disposer entièrement de l'eau »¹⁹⁵. Et ce, alors même que l'eau est « l'élément naturel qui est le moins susceptible d'appropriation »¹⁹⁶ et que, sur le long terme, « toute l'évolution du droit de l'eau peut s'analyser comme un contrôle de plus en plus serré de l'usage de la ressource hydraulique »¹⁹⁷.

En tout état de cause, les amodiations permises par la loi de 1898, et notamment le droit ouvert aux voisins par l'article 643 d'utiliser l'eau d'une source à fort débit, n'auraient été de nul secours à Ugolin ou à Jean ou à quiconque aurait voulu utiliser leur source. Dès lors qu'une source « dont le débit normal ne dépasse guère 80 litres à la minute » n'est pas un cours d'eau offrant le caractère d'eaux publiques et courantes¹⁹⁸

¹⁹¹ CA Dijon, 5 avril 1871, cité in : J.L. Gazzaniga, J.P. Ourliac, X. Larrouy-Castéra : *L'eau, usages et gestion* ; Litec, 1998, p. 49, n. 39.

¹⁹² Cass. 22 mai 1854 ; D.1854, I, p. 301.

¹⁹³ CA Agen, 31 janvier 1865 ; D. 1865, II, p. 101.

¹⁹⁴ CA Riom, 20 février 1967 ; D.1967, somm. p. 98.

¹⁹⁵ Cass. 25 avril 1928 ; DH 1928, p. 269 ; S.1928, p. 205.

¹⁹⁶ J.L. Gazzaniga, *Notes sur la propriété des sources op. cit.*, p. 311.

¹⁹⁷ J.L. Gazzaniga, J.P. Ourliac, X. Larrouy-Castéra : *L'eau, usages et gestion, op. cit.* p. 8.

¹⁹⁸ CA Lyon, 30 juin 1907 ; D.1908, II, p. 295.

et qu'il en est de même pour un courant d'eau d'un débit de 12 litres à la seconde¹⁹⁹, la source des Romarins, avec son mince débit de 28 litres par minute, était bien loin de pouvoir se voir appliquer les dispositions de l'article 643 : son propriétaire pouvait bien en faire ce qu'il voulait, la garder pour lui tout seul ou y déverser, comme Ugolin, un sac de ciment²⁰⁰. Il en est peut-être de même de la source de la Perdrix, qui, par la fontaine du village, alimente tous les habitants et que Manon réussit à tarir : de sorte que sans le testament d'un bienfaiteur local, « estivant de la ville », léguant à la commune la source ainsi qu'« un petit sac de pièces d'or qui avait permis d'amener jusqu'à la placette » son eau « scintillante »²⁰¹, le village aurait continué à végéter sans recours. Tandis que grâce à cette fontaine, « les petites fermes dispersées dans les vallons ou sur les coteaux des collines » ont été peu à peu abandonnées, les familles se sont groupées autour de la fontaine et le hameau est devenu un village²⁰². C'est ainsi aux efforts d'évergètes locaux, notables retirés des affaires, édiles municipaux, bourgeois "éclairés", que l'on doit les travaux d'adduction et la création des fontaines au coeur de la plupart des villages provençaux, tout autant que « la rhétorique fleurie des inscriptions gravées sur les édifices »²⁰³, dont témoigne, de manière très comiquement illustrative dans le film de 1952, le discours du notaire Belloiseau.

Un droit ainsi conçu, qui repose entièrement sur de bonnes ou de mauvaises volontés individuelles, ne peut qu'attiser et exacerber frustrations et jalousies. D'où la ténacité de la guerre que, pour la libre disposition de « la source des Romarins », Ugolin et le Papet entreprennent contre Jean de Florette, la haine irréconciliable de Manon à l'égard du premier d'entre eux, ainsi que cette évocation de la dureté cachée des villageois de la Bastide blanche, spectateurs du combat : « Les Bastidiens bavardaient volontiers, et ne détestaient pas la « galéjade »... Mais, tout en parlant de tout et de rien, ils respectaient rigoureusement la première règle de la morale bastidienne : "On ne s'occupe pas des affaires des autres" »²⁰⁴. Tous sont arc-boutés sur leurs droits respectifs et ne se font, comme on dit, « aucun cadeau ».

Au demeurant, bien qu'il ait existé dans l'ancienne Provence un droit communautaire et que Pagnol, par ailleurs, ait manifesté dans ses films un talent particulier pour illustrer l'aspect pittoresque et convivial des petites collectivités de village ou de quartier, il ne faut pas s'exagérer les bienfaits et l'emprise réelle en terres du Sud des pratiques de solidarité paysanne. Ces solidarités, on les veut ancestrales, chaudes, protectrices... On les idéalise ou on les embellit rétrospectivement au motif que sous la forme d'un communisme agraire primitif, elles auraient procuré à leurs

¹⁹⁹ CA Nancy, 20 octobre 1954 ; *Gaz. pal.* 1954, II, p. 387.

²⁰⁰ On mesure, à ces chiffres, la modestie des besoins en eau de Jean qui, en été, n'avait besoin, pour ses lapins et ses « cougourdes » que de 1.000 litres par jour.

²⁰¹ Voici le testament du bienfaiteur en question : « Ces abrutis ne m'ont pas aimé quand j'étais vivant, je veux les forcer à me bénir après ma mort. Je laisse à la commune ma source de "La Perdrix" et mille louis d'or, pour installer un tuyau qui amènera cette eau jusqu'à une fontaine, sur la place du village. Tout ce que j'exige, c'est que la fontaine porte mon nom ». (*M. Pagnol, Manon des Sources, op. cit., p. 137*)

²⁰² *M. Pagnol, L'Eau des collines*, p. 2

²⁰³ *C. Bromberger, op. cit., p. 94.*

²⁰⁴ *M. Pagnol, Ibid., p. 3.* Cette phrase définit également fort bien l'univers créatif de Pagnol : l'humanité cruelle de Giono ou du théâtre antique sous une couche plus ou moins superficielle, selon le public visé, d'humour marseillais et de sentimentalité populaire. Il faut en tout cas n'y rien comprendre pour en rester à ce vernis et la réduire à une « oeuvre divertissante, une poésie facile et légère, qui caresse au passage et laisse d'agréables souvenirs » (*J. Onimus, in : « Provence », Encyclopédie Bonneton, 2002, p. 230*).

bénéficiaires repères et identités tout en leur épargnant les conflits nés du droit de propriété. Le concept a ainsi permis à des sociologues et anthropologues, ennuyés ou rebutés par l'individualisme bourgeois, de rejoindre, par l'esprit, un communautarisme paysan paré de toutes les vertus antiques. Mais, dans notre cas, on a vu que les agriculteurs des Bastides blanches n'obéissent plus, dans leur manière de travailler la terre, à aucune tradition véritable. Des restes de sociabilité paysanne survivent, certes, mais qui ne sont pas de nature à susciter l'attendrissement. Lorsque le Papet donne ces conseils de bon voisinage à Ugolin relativement à Jean de Florette : « Fais lui de petits services. Quand on s'installe, on a toujours besoin de quelque chose. Donne-lui un coup de main, prête-lui mon mulet, peut-être des outils qui lui manquent, et, surtout, fais des gracieusetés à sa femme: deux poignées d'amandes, deux grives, un panier de figes... », il donne immédiatement la raison de ces amabilités : « Comme ça, quand il partira, il te vendra la ferme à toi plutôt qu'à un autre ! »²⁰⁵. Et lorsque Jean a réellement besoin du mulet pour convoyer l'eau jusqu'à sa ferme, Ugolin prétexte des échanges de services avec d'autres voisins : « le propriétaire du mulet lui faisait défoncer une terre, de l'autre côté du village, pour planter une petite vigne... »²⁰⁶. Lorsqu'il s'agit ensuite de curer le réservoir de la fontaine du village, plusieurs habitants du village sont réquisitionnés à tour de rôle mais le Papet a le plus grand mal à convaincre Ugolin de se prêter à cette corvée.

Ugolin illustre de manière frappante la dissolution des liens communautaires qu'ont favorisé un individualisme agraire, ancien en Provence²⁰⁷, et l'introduction du Code civil dont les provençaux ont parfaitement intériorisé les préceptes²⁰⁸. Ugolin « sèche » les séances du conseil municipal autant que les travaux de curage, ne participe pas aux réunions du « Cercle républicain » et pour lui, le dimanche, jour de la messe et des rassemblements sur la place du village, est un jour comme les autres pendant lequel il travaille sur sa terre. Ugolin et Jean partagent d'ailleurs ce point commun de résider à l'extérieur du village et de ne s'y rendre que lorsqu'ils y sont obligés. Eliacin, cet homme des bois qui, lors de l'assèchement de la source de la Perdrix, fait irruption dans la salle du conseil municipal, hurle : « J'ai payé mon eau, je veux mon eau ! » et, de colère, fait voler en éclats la Marianne en plâtre de la mairie, est lui aussi d'autant plus braqué sur ses droits individuels qu'il vit et travaille à l'écart du village.

Finalement, qui reste-t-il dans ce village pour entretenir, sur l'esplanade plantée, près de la fontaine, ces aimables et longues conversations qui, au risque de l'affadir, font en grande partie la saveur du film de Pagnol de 1952 ? Le boucher, le boulanger, le menuisier, le maire-cafetier, le curé, l'instituteur, un clerc de notaire retraité... Le seul paysan, le vieil Anglade, est âgé et ne travaille plus guère. La communauté paysanne survit grâce à tous ces non-paysans. Ils en entretiennent coutumes et légendes mais celles-ci sont plus ou moins moribondes et oubliées et il faut constamment les raconter à nouveau à ceux qui les ignorent. Pagnol dans son roman, Berri dans son film, ont eu

²⁰⁵ M. Pagnol, *L'Eau des collines* op. cit., p. 96.

²⁰⁶ M. Pagnol, *L'Eau des collines*, op. cit. p. 168.

²⁰⁷ L'individualisme agraire, favorisé par les souvenirs toujours vivaces du droit romain, est apparu particulièrement tôt dans la région : A Aubagne, dès 1390, la dépaissance des troupeaux était interdite sur une partie du terroir, appelée, d'après les bornes qui la délimitaient, les « bolles » (M. Bloch, *les caractères originaux de l'histoire rurale française* ; 1931, rééd. Armand Colin, 1968, p. 203).

²⁰⁸ Manon notamment qui préfère s'alimenter à sa propre source plutôt qu'à celle du village au motif que : « C'était notre eau... Tout le flanc du vallon est à nous. Ça ne vaut pas un sou, mais c'est à nous ! » (M. Pagnol, *Manon des Sources*, op. cit. p. 107) et reconnaît volontiers à Ugolin le droit d'« abuser » de sa propriété en en arrachant un arbre qui lui est cher : « Il était à vous. La ferme est à vous. Vous l'avez acheté... » (ibid, p. 117).

bien raison d'évacuer de leurs oeuvres respectives cet aspect de la vie provençale²⁰⁹, déjà désuet en 1963, totalement mort aujourd'hui. L'évolution de Pagnol sur ce point, est frappante entre son film de 1952 et son roman de 1963. Le premier se terminait par une cérémonie de repentance collective : tous les villageois, sans s'être concertés, se rejoignaient auprès de la grotte où vit Manon pour apporter à celle-ci des offrandes et solliciter son pardon. Les paysans cheminant dans le vallon étaient filmés en plan panoramique, à la manière des convois funéraires de la dernière scène du film *l'Espoir*. Par contraste, le roman se clôt sur une aventure singulière : la rédemption et la mort du Papet, rédemption et mort que, fidèle à lui-même, le vieux Soubeyran conduit seul et de manière méthodique. Berri filme avec de gros plans ce drame intime d'un homme dur et secret.

C'est une fin émouvante. Mais il est difficile d'en tirer une morale. Les personnages actifs et porteurs de projets et d'innovations qu'était Jean et Ugolin meurent sans que personne ne reprenne leurs tentatives. Manon, se retrouve dépositaire du « trésor des Soubeyran », amassé pièce à pièce depuis la Révolution, trésor dont le Papet stipule, dans son testament, qu'il lui « saute par dessus la tête » car il est en réalité destiné à son fils. Mais que celle-ci fera-t-elle de toute cette fortune ? On ne l'imagine pas aller la flamber à Monte-Carlo. Elle préférera sans doute la placer à la caisse d'épargne. Manon, une fois mariée, flanquée d'une belle-mère et d'un époux fonctionnaire, se conforme aux moeurs d'un village dont il est précisé qu'il est resté le même et que son esprit n'a pas changé²¹⁰. Comme une Walkyrie, elle est destinée à perdre sa force en même temps que sa virginité. Le domaine des Romarins, qu'elle hérite également, est confié à la gestion de deux benêts qui abandonnent les oeillettes « parce qu'il fallait penser à trop de choses et que c'était un travail beaucoup délicat »²¹¹. Ils se contentent, grâce à la source, de reprendre les cultures de légumes de l'arrière-grand-père de Manon, revenant ainsi cinquante ans en arrière.

Cette source, après la mort de Jean et d'Ugolin, perd de toutes façons sa matérialité et n'a plus de sens que métaphorique : elle devient occasion d'un « retour aux sources », d'une nouvelle naissance, du resurgissement d'une vérité enfouie... Il était fou, en tout cas, de la boucher, comme est illusoire cette « maîtrise absolue du sol et des eaux » que semblait promettre le Code civil. Cette maîtrise, que recherchaient vainement les habitants des Bastides, elle nous est, il est vrai, aujourd'hui garantie. Notre eau, nous la payons et nous l'avons. Mais elle ne se présente pas à nous à la manière d'« un tout petit filet d'eau qui coule de la fente d'une roche ... et qui se perd tout de suite sous la garrigue »²¹², eau organique, intérieure et désirable et dont Ugolin dit également qu'elle est « traître : quand on la cherche, on ne la trouve pas. Quand on veut l'arrêter, souvent elle s'arrange pour ressortir en quelque part ».

Cette eau des collines, qui éveille dès lors des envies inconscientes de rétention, que l'on obture et libère tour à tour pour s'en sentir pleinement et absolument le maître, il n'est possible d'échapper à ses charmes malsains qu'en quittant ce sol où elle

209

Ce n'est pas là l'avis d'un commentateur qui fait le reproche à C. Berri d'avoir échoué à créer un sentiment de communauté, sentiment qui, selon lui, expliquerait en partie le succès populaire des films de Pagnol. Il explique cet échec par le fait qu'à la fin des années 1980, cette communauté était devenue une chose du passé (P. Powrie, *Configurations of melodrama : Nostalgia and Hysteria in Jean de Florette and Manon des Sources ; French Studies*, vol. XLVI, n° 3, juillet 1992, p. 304). Mais elle était déjà une chose du passé au temps de Pagnol ! En outre, je ne considère pas comme la marque d'un échec le fait que le film de Berri nous présente de fortes individualités.

²¹⁰ M. Pagnol, *L'Eau des collines*, op. cit. p. 508.

²¹¹ Ibid. p. 510.

²¹² M. Pagnol, *Manon des Sources*, op. cit. p. 14.

jaillit avec parcimonie : Il faut s'expatrier, il faut partir des Bastides blanches. Mais c'est là ce qu'aucun des personnages de Pagnol ne se résout à faire.

LA CITE DU BIEN-ETRE

Une utopie hygiéniste : *Les Cinq-cents Millions de la Bégum* de Jules Verne

C'est plus à son sujet, qui le classe parmi les utopies urbanistiques du XIX^e siècle, qu'à la magie qu'il exerce ou a pu exercer sur un public enfantin que le roman de Jules Verne, *Les Cinq cents Millions de la Bégum*, doit d'être actuellement connu. Plus qu'un roman, c'est en réalité un apologue ou un conte moral. En cette qualité, il peut être résumé sèchement :

Deux savants, un médecin-hygiéniste français, le Docteur Sarrazin, et un universitaire allemand, professeur de chimie à l'Université d'Iéna, Herr Schultze, héritent tous deux, par la grâce d'un cousinage éloigné, une immense fortune : les fameux « cinq-cents millions de la Bégum ». Ils se les partagent et décident tous deux, par une sorte de rivalité mimétique, d'en faire le même usage : construire sur les rivages de l'Oregon une ville idéale. Mais la ville idéale du Français, appelée « France-Ville » sera « une cité radieuse de l'hygiène et de l'harmonie »²¹³, que le bon Docteur Sarrazin voue au bonheur et à la santé de ses habitants. Tandis que la ville idéale de l'Allemand, Stahlstadt (« la Cité de l'Acier »), ne sera en fait « qu'une usine formidable, un engin de destruction »²¹⁴, vouée à la fabrication des canons et des obus, gouvernée selon une discipline militaire, et à laquelle son créateur assigne un but destructeur : anéantir, grâce au plus gros canon de la terre, fabriqué dans le plus grand secret, la cité rivale de France-Ville et établir ainsi « la loi de progrès qui décrétait l'effondrement de la race latine, son asservissement à la race saxonne, et, dans la suite, sa disparition totale de la surface du globe »²¹⁵. Mais, bien sûr, le monstrueux projet du Professeur Schultze échoue, pas tant grâce au courage et à l'ingéniosité du héros du roman, le dévoué Alsacien Marcel Bruckmann, qu'à une série de bévues imputables à Schultze et à son dictatorial système de pouvoir, lesquels provoquent le fiasco de son projet de canonnade et sa propre mort accidentelle. Tout finit donc bien : Stahlstadt, annexée par France-Ville, devient « un centre de production incomparable pour toutes les industries utiles »²¹⁶ et Marcel Bruckman épouse la fille du Docteur Sarrazin.

L'ensemble de l'oeuvre de Jules Verne a connu, à partir de la seconde moitié du XX^e siècle, une immense fortune critique. Romans d'aventure et bandes dessinées étant alors devenus des sujets de travaux universitaires, cette ouverture du champ critique a

²¹³ Jean Chesneaux, *une lecture politique de Jules Verne* ; Maspéro, 1971, p. 167.

²¹⁴ J. Verne, *Les 500 millions de la Bégum* ; Livre de poche, éd. 2002, p. 242.

²¹⁵ *Ibid*, p. 60-62.

²¹⁶ *Ibid*, p. 242.

offert à une ou deux générations de professeurs de lettres ce plaisir innocent de passer leur vie et leur carrière à commenter de manière savante les romans - parfois bien anodins - qui avaient bercé leur jeunesse. Il y'a eu, dans ces entreprises, à la fois de l'intérêt bien compris et de la sentimentalité - du même type que celle qui maintient aujourd'hui sur des sommets la valeur de collection des éditions originales Hetzel - et il en est résulté une pléthore d'ouvrages, d'albums et d'articles consacrés à Jules Verne, plus ou moins érudits mais tous semblablement hagiographiques. Verne y est écrasé sous une pluie d'éloges. Eloges parfois contradictoires, car il est dépeint tantôt comme le créateur fantastique d'univers purement imaginaires, tantôt comme le prophète génial de notre propre présent ; éloges parfois embarrassés, car il est bien difficile de faire de ce conservateur affiché un progressiste caché, dont les idées sur la colonisation, les juifs ou l'émancipation des femmes seraient semblables aux nôtres²¹⁷.

Bien qu'étant un roman relativement mineur, *Les Cinq cents Millions de la Bégum* n'a donc pas échappé aux hyperboles et aux sur-interprétations. On y a vu « l'un des romans verniens les plus atypiques, les plus angoissés, les plus visionnaires qui soit »²¹⁸. « L'évocation de Stahlstadt est puissante, criante de vérité. Cette cité futuriste de l'acier, c'est déjà Le Creusot, la Ruhr, Pittsburgh. Jules Verne affronte ici le caractère inhumain de la grande production industrielle moderne et de la technologie scientifique... »²¹⁹. Et une telle prescience est bien la marque du génie vernien : « Par une opération digne du savant le plus pur, de celui qui a la faculté de voir au delà, Jules Verne se hâte, violente le temps, anticipe le futur »²²⁰.

Exercice d'admiration auquel, hélas, *Les Cinq cents Millions de la Bégum* se prête particulièrement mal. On le sait bien maintenant, grâce aux travaux de Gondolo della Riva et à sa publication de la correspondance entre Jules Verne et Pierre-Jules Hetzel : tout ce qui a suscité, dans ce roman, l'attention des critiques, à savoir le schéma des deux cités antagonistes, la rivalité qui s'y joue des systèmes d'urbanisme et de gouvernement, les descriptions jumelles de Stahlstadt et de France-Ville et, notamment, le règlement d'urbanisme de cette dernière (reproduit par Françoise Choay dans son ouvrage *L'urbanisme, utopies et réalités*), la référence qui y est faite aux théories hygiénistes de Benjamin W. Richardson²²¹, le calque opéré de Stahlstadt, « la Cité de l'Acier », avec les usines d'Alfred Krupp, « le Roi de l'Acier » à Essen, le mélange de patriotisme manichéen et de foi saint-simonienne dans le progrès scientifique qui gouverne l'ensemble de cette vision, tout cela est dû non pas à Jules Verne mais à un écrivain dont on n'avait jamais dit qu'il avait ni le moindre talent ni, a fortiori, « la faculté de voir au delà » : Paschal Grousset²²². Cet ancien communard, qui s'était

²¹⁷ C'est là toutes les limites des ouvrages de Jean Chesneaux, par ailleurs honnêtes, mais où il s'évertue, au prix de mille contorsions ou dénégations, à rendre les romans de J. Verne conformes aux attentes d'un gauchiste soixante-huitard.

²¹⁸ Jean-Pierre Picot, « Jules Verne, pour un centenaire » ; *Europe*, janv.-fév. 2005

²¹⁹

J. Chesneaux, *Une lecture politique de Jules Verne op. cit.*, p. 166.

²²⁰ Rosa Ghigo-Bezzola, *L'utopie urbaniste de Jules Verne dans « Les 500 millions de la Bégum »*, in « *La letteratura e l'immaginario* », Cisalpino-Gollardica, 1982, p. 128.

²²¹ « Médecin anglais, Benjamin Ward Richardson (1828-1896) (...) s'intéressa particulièrement à l'épidémiologie et à l'hygiène. (...) *Hygeia*, inspirée dans sa forme par l'*Utopia* de Thomas More, fut initialement une communication au congrès de 1875 de la *Social Science Association* dont il présidait la section Santé. Il avait primitivement préparé un rapport sur les statistiques de mortalité mais, au dernier moment, préféra un exposé plus aimable des moyens qu'il préconisait pour lutter contre le déplorable état sanitaire des grandes villes. *Hygeia* a connu immédiatement une diffusion mondiale ». (Françoise Choay, *L'urbanisme, utopies et réalités* ; Seuil, 1965, p. 136).

²²² Rentré en France à la faveur de l'amnistie en 1880, P. Grousset continuera de se consacrer à la politique et la littérature mais aussi à la culture physique (il est notamment l'auteur d'une « Encyclopédie des sports »). Député de

réfugié à Londres, avait confié à Hetzel un manuscrit nommé « l'Héritage des Langevol » que celui-ci n'avait accepté de publier qu'à la condition qu'il parût sous le nom de Jules Verne, quitte à ce que celui-ci lui apportât toutes les modifications qu'il estimait utiles. Mis en possession de l'ouvrage, Verne confie aussitôt à Hetzel tout le mal qu'il en pense²²³. Hetzel, qui ne s'attendait pas à cette « démolition complète », calme son auteur à grand-peine, défend, de manière d'ailleurs adroite et pertinente, le roman de Grousset et parvient à convaincre son interlocuteur de le « réécrire ». Verne s'exécute alors avec une grande rapidité : commencé en octobre 1877, *Les Cinq cents Millions de la Béguin* paraît en feuilleton au début de janvier 1878.

La part de Grousset dans cette publication ne peut être déterminée avec exactitude, seul le dernier chapitre de son manuscrit ayant été conservé. Mais il semble bien qu'elle ait été minorée à l'excès, alors pourtant qu'elle porte sur la face utopiste du roman, celle qui a suscité tous les commentaires et éloges ultérieurs. Elle s'accorde bien, notamment, avec l'idéologie positiviste d'un journaliste qui, se posant en disciple de Comte et de Littré, raisonnait volontiers en des termes d'un manichéisme simpliste et associait spontanément la science avec l'avenir et la justice²²⁴. Par ailleurs, seul Grousset, en sa qualité d'anglophone (contrairement à Verne) pouvait avoir accès au texte de Benjamin Richardson.

Verne a, certes, lui aussi laissé deux récits d'utopie urbaine²²⁵, mais qui témoignent d'un ton bien différent, humoristique et détaché quant à toute promesse de bonheur futur. Très éloigné de tout scientisme triomphant, leur auteur y défend les humanités classiques dont il redoute l'éviction au profit d'ouvrages techniques. Il imagine certes de nouveaux modes de transport, décrit le « tout-électrique » mais manifeste, quant à l'organisation sociale, l'art, la littérature du XXe siècle, un pessimisme foncier que l'on ne retrouve pas dans *Les Cinq cents Millions de la Béguin*. De même, le schéma narratif qui est à la base du roman, la rivalité de deux cités et de deux systèmes d'urbanisme, ne l'intéressait pas du tout initialement : « Y a-t-il même là un sujet ou, du moins, un sujet que je sois apte à traiter ? Je n'en sais trop rien (...). Je vous le répète, tout cela est net dans mon esprit, ce n'est point la ville d'acier opposée à la cité du bien-être, c'est le canon face à la torpille, qui peut intéresser le lecteur ». C'est sur l'insistance de Hetzel, effrayé de cette idée d'un duel balistique qui lui paraît saugrenue, que Verne en est resté au récit de Grousset, quitte à peu le modifier pour n'y pas perdre du temps (« Je respecte la plus grande partie du manuscrit »²²⁶).

Que dire donc du résultat de cette collaboration un peu forcée Verne-Grousset-Hetzel? Les critiques faites par Jules Verne apparaissent justifiées. A lire le roman tel qu'il nous est parvenu, nous retrouvons les agréments de la narration vernienne : une

Paris de 1893 jusqu'à sa mort en 1909, sous l'étiquette « socialiste indépendant », il dépose une proposition de loi « sur les droits sur les vélocipèdes et véhicules à traction humaine »

²²³ « Le roman, si c'est un roman, n'est nullement fait. L'action, la lutte, et par conséquent l'intérêt, y manquent absolument. Je n'ai jamais rien vu de si décousu et au moment où l'intérêt pourrait naître, il fait absolument défaut » (J. Verne à P.J. Hetzel, 1er septembre 1878, *Correspondance inédite de J. Verne et de P.J. Hetzel*, t. II, 1875-1878 ; Slatkine, 2001, p. 289-290).

²²⁴ « Deux mondes sont en présence (...). L'un est le monde du passé, de l'ignorance, du privilège, du privilège, de l'abus, de la honte. l'autre est le monde de l'avenir, de la science, de la justice, de l'honneur » (*La Nouvelle République* », 23 mars 1871, cité in : Maitron, *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, 1969.)

²²⁵ *Paris au XXe siècle* (Hachette, 1994), écrit en 1863 mais que Hetzel refusa de publier, et *Une ville idéale*, nouvelle présentée à l'Académie des sciences, de lettres et arts d'Amiens en 1875. C'est une description d'Amiens en l'an 2000.

²²⁶

J. Verne à P.J. Hetzel, 16 octobre 1878, *op. cit.* p. 301.

écriture sobre et rapide, des personnages qui ne sont que des fantoches mais qui, dans leur simplicité caricaturale, ont le mérite d'être amusants, un ton général de gaieté sur un sujet grave. Mais l'intrigue manque effectivement de rebondissements et d'« action », ralentie qu'elle est par de longs tableaux descriptifs, et la fin est invraisemblable²²⁷.

Stahlstadt n'est guère, comme Verne en a fait la remarque, qu'une usine de sidérurgie et la longue description, à laquelle se livre le narrateur, des techniques de fabrication de l'acier est de nature à ennuyer les enfants sans apprendre grand-chose aux adultes. Grousset ne connaissait en fait les usines Krupp que par un article de Louis Reybaud²²⁸ et un récit de voyage de Victor Tissot²²⁹. Aucun de ces deux documents ne pouvait lui fournir d'éléments bien consistants sur Essen ni, plus généralement, sur « l'enfer paléotechnique » qui, selon Lewis Mumford, caractérisaient les cites industrielles de « ces années de terreur et de confusion »²³⁰. Tissot, notamment, se borne à en dire : « Essen n'est pas joli. Toutes les façades des maisons sont sales et enfumées, et je ne sais rien de plus triste que les nouveaux boulevards, sans animation, sans passants. La vie toute entière est concentrée dans l'usine »²³¹.

Grousset a donc été réduit à se servir, pour nourrir son récit, de deux éléments :

En premier lieu, l'atmosphère de secret que Krupp entretenait autour de son usine et de ses techniques de fabrication²³², ce qui devient, dans le roman, une évocation des sortilèges alchimiques : « L'acier de Stahlstadt semble avoir des propriétés spéciales. Il court à cet égard des légendes d'alliages mystérieux, de secrets chimiques. Ce qu'il y a de sûr, c'est que personne n'en sait le fin mot. (...) Vous n'entrerez dans la Cité de l'Acier que si vous avez la formule magique, le mot d'ordre, ou tout au moins une autorisation dûment timbrée, signée et paraphée »²³³. Mais comme le fera remarquer Verne, cette insistance sur l'opacité est contradictoire avec l'économie d'un récit qui doit avant tout donner à voir²³⁴.

En second lieu, Grousset/Verne s'emparent de toutes les métaphores ampoulées employées par Tissot pour décrire l'usine Krupp (« agglomération de construction babyloniennes » ... « tours énormes comme celles de Nuremberg » ... « muraille plus élevée et aussi épaisse qu'un rempart » ... « cyclopes »... « caverne infernale »... « cercle magique autour de la cité mystérieuse »... « caverne aux profondeurs

²²⁷ « L'abbé [P. Grousset], dans tout cela, prouve une chose, c'est qu'il ne sait pas ce que c'est qu'un canon et qu'il est ignorant des plus simples règles de la balistique (...). Ce n'est qu'un tissu d'absurdités d'un bout à l'autre. Tout serait à refaire » (J. Verne à P.J. Hetzel, *op.cit.*).

²²⁸ Louis Reybaud, *L'usine d'Essen et les canons Krupp* ; *Revue des deux mondes*, 1er août 1871.

²²⁹ Victor Tissot, *Voyage au pays des milliards – les Prussiens en Allemagne* ; 1876.

²³⁰ L. Mumford, *La cité à travers l'histoire* ; Seuil, 1961, trad. 1964, pl. 40.

²³¹ V. Tissot, *op. cit.* p. 496.

²³² « Près de sa principale porte d'entrée, des affiches en trois langues interdisaient l'accès des ateliers, si bien que devant cette consigne, les curieux et même les indifférents étaient tentés de se demander : Qu'ont-ils tant à cacher ici ? » L. Reybaud, *op. cit.*, p. 613.

²³³ J. Verne, *op. cit.*, p. 67-69.

²³⁴ « Cette usine si défendue aux regards indiscrets ! Marcel n'y entre qu'en se changeant et il n'en sort au moyen d'une lime ! Cela est pitoyable ». Un secret trop jalousement entretenu est d'ailleurs contradictoire avec l'objet d'une entreprise industrielle, laquelle n'a nul motif, bien au contraire ! de s'isoler du monde : « Essen ne s'est jamais prêtée à ces mystères ; sa fabrique de canons a toujours travaillé à ciel ouvert. Il ne peut plus y avoir de secrets dès qu'il faut vendre, et beaucoup vendre » (L. Reybaud, *op. cit.*, p. 627).

insondables »). Laissant à partir de là filer leur imagination, ils conçoivent, pour la résidence du professeur Schultze, une construction hybride : « la Tour du Taureau », ceinte de remparts, gardée par deux géants²³⁵ et qui mêle kitsch wagnérien et fantasmagorie panoptique. C'est là une création purement imaginaire d'autant plus frappante sur le plan littéraire qu'elle est plus éloignée de toute réalité passée, présente ou future.

Passons maintenant la frontière et rendons-nous à France-Ville. La description en est si plate et vague que même les plus enthousiastes des commentateurs verniens admettent la faiblesse littéraire de cette partie de l'oeuvre. L'illustrateur de Hetzel a renoncé à la représenter autrement que dans les lointains et des évocations telles que celle-ci ne pouvaient effectivement pas lui être d'un grand secours : « Les rues, arrosées avec soin, rafraîchies par la brise, offraient aux yeux le spectacle le plus riant et le plus animé (...). Les maisons souriaient, calmes et coquettes, dans leur blancheur. L'air était tiède, le ciel bleu comme la mer, qu'on voyait miroiter au bout des longues avenues. (...). L'aspect général était tout de calme et de satisfaction »²³⁶.

L'intérêt principal de la présentation de France-Ville réside, d'une part, dans son règlement d'urbanisme que le narrateur nous détaille le long de ses dix articles, d'autre part, dans l'insistante minutie de ses prescriptions hygiénistes. Précisons que, dans le contexte de la fin des années 1870, il n'y a rien là que de fort banal. Grousset s'est borné à compiler et « mixer » deux écrits utopistes qui étaient bien connus de la mouvance des réformateurs sociaux : le *Voyage en Icarie* d'Etienne Cabet²³⁷ et *Hygea* de Benjamin Richardson. Ont été empruntés à ces deux ouvrages le plan orthogonal de la ville²³⁸ et la brique ou la faïence vernissée comme unique matériau de construction des habitations²³⁹, à *Hygea* la hauteur limitée des maisons²⁴⁰, les jardins arborés²⁴¹, les toits à faible pente²⁴², l'épuration des fumées de cheminée²⁴³, au *Voyage en Icarie* la surélévation sur voûte du premier niveau des habitations²⁴⁴ et leur affectation à une seule famille²⁴⁵.

²³⁵ Gardiens de « la Caverne du Dragon », ils se nomment non pas Fasolt et Fafner mais Arminius et Sigimer.

²³⁶ J. Verne, *Les 500 millions de la Béguem* ;op. cit., p. 162.

²³⁷ ...qui vient d'être réédité par Dalloz.

²³⁸ « Le plan de la ville est essentiellement simple et régulier de, de manière à pouvoir se prêter à tous les développements. Les rues, croisées à angle droit, sont tracées à distance égale, de largeur uniforme, plantée d'arbres et désigné par des numéros d'ordre. » (*Ibid*, p. 155).

²³⁹ « Les murs seront faits de briques tubulaires brevetées, conformes au modèle » (*Ibid*, p. 153).

²⁴⁰ « Aucune maison n'aura plus de deux étages ; l'air et la lumière ne doivent pas être accaparés par les uns au détriment des autres » (id).

²⁴¹ « Chaque maison sera isolée dans un lot de terrain planté d'arbres, de gazon et de fleurs » (id).

²⁴² « Les toits seront en terrasse, légèrement inclinés dans les quatre sens » (id).

²⁴³ « Chaque pièce a sa cheminée. Quant à la fumée, au lieu d'être expulsée par les toits, elle s'engage à travers des conduits souterrains qui l'appellent dans des fourneaux spéciaux établis aux frais de la ville. Là, elle est dépouillée des particules de carbone qu'elle emporte... » (id).

²⁴⁴ « Toutes les maisons seront construites sur une voûte de fondations, ouverte de tous côtés, et formant sous le premier plan d'habitation un sous-sol d'aération en même temps qu'une halle » (id).

²⁴⁵ « Chaque maison sera affectée à une seule famille » (id).

La seule différence par rapport à ces écrits fondateurs et surtout à Cabet, c'est la crainte d'une uniformité excessive des modes de logement. Le *Voyage en Icarie* comportait à cet égard une prescription caricaturale (« Les meubles étant absolument les mêmes comme les maisons, chaque famille n'emporte que quelques effets personnels, elle quitte sa maison meublée pour en prendre une autre qui se trouve également meublée »²⁴⁶). Les fondateurs de France-Ville se gardent de tels excès : « Le comité ne prétendait pas d'ailleurs imposer aux constructeurs un type de maison. Ils étaient plutôt l'adversaire de cet uniformité fatigante et insipide ». Toutefois, eux non plus n'échappent pas au risque de la prescription ridiculement tatillonne. Ainsi entreprennent-ils de réglementer le nombre de chaises que doivent comporter les chambres à coucher : « Chaque chambre à coucher (...) ne doit servir qu'au sommeil : quatre chaises, un lit en fer, muni de sommiers à jour et d'un matelas de laine fréquemment battue, sont les seuls meubles nécessaires »²⁴⁷.

Verne et Grousset insistent enfin lourdement sur l'objectif de lessivage quotidien des sols, des murs, des vêtements qui est assigné aux habitants de France-Ville : Cette question de la propreté individuelle et collective est du reste la préoccupation capitale des fondateurs de la cité. « Nettoyer, nettoyer sans cesse, détruire et annuler, aussitôt qu'ils sont formés, les miasmes qui émanent constamment d'une agglomération humaine, telle est l'oeuvre principale du gouvernement central (...). L'eau coule partout à flots. Les rues pavées de bois bitumé, et les trottoirs de pierre sont aussi brillants que le carreau d'une cour hollandaise ». L'usage de la brique correspond à cette préoccupation de propreté hollandaise : elle permet de nettoyer les murs à grande eau : « On les lave comme on lave les glaces et les vitres, comme on frotte les parquets et les plafonds. Pas un germe morbide ne peut s'y mettre en embuscade »²⁴⁸. Enfin, les tapis et tentures sont présentés comme « des véritables nids à miasmes et laboratoires de poisons ». Leur usage est par conséquent interdit.

Cette obsession hygiéniste qui s'exprime par une normativité minutieuse, ce ton constamment impératif, n'ont rien d'exceptionnel dans l'Europe de la seconde moitié du XIXe siècle. Banal également le lien fort que l'on voit ainsi s'établir entre l'hygiène et l'urbanisme : la limitation de la hauteur des maisons, l'élargissement des voies, la mise en place de règles d'implantation sont alors présentés comme des moyens au service d'une lutte contre ces « foyers d'infection » que constituent « les grandes agglomérations »²⁴⁹. « Le discours médical domine largement le débat, en tous cas jusqu'aux années 1870-1880, en propageant les préceptes hygiénistes. L'hygiène apparaît comme la nouvelle science englobante. Parallèlement progressent, de manière décisive, les modes contemporains d'interventions sur l'urbain. L'hygiène invente en quelque sorte la question urbaine dès la première moitié du XIXe siècle »²⁵⁰.

²⁴⁶ E. Cabet, *Voyages et aventures de Lord William Carisdall en Icarie*, cité in : Françoise Choay, *L'urbanisme, utopies et réalités* ; Seuil, 1965, p. 129.

²⁴⁷ J. Verne, *Les 500 millions de la Béguem* ; op. cit., p. 154.

²⁴⁸ *Ibid.*

²⁴⁹ « Parmi les causes de maladie, de misère et de mort qui nous entourent, il faut en compter une à laquelle je crois rationnel d'attacher une grande importance : ce sont les conditions hygiéniques déplorables dans lesquelles la plupart des hommes sont placés. Ils s'entassent dans des villes, dans des demeures souvent privées d'air et de lumière, ces deux agents indispensables de la vie. Ces agglomérations humaines deviennent parfois de véritables foyers d'infection. » (*ibid.*, p. 41).

²⁵⁰ J.L. Pinol et F. Walter in : *Histoire de l'Europe urbaine* ; Seuil, 2003, p. 124.

Cette idée est ainsi très bien exprimée par Pierre Larousse en 1873 : « Les grandes causes d'insalubrité des habitations sont les vices de construction, le mauvais aménagement des eaux, les fosses d'aisance, la ventilation et le chauffage mal organisés. L'élargissement des rues et la limitation de la hauteur des maisons, proportionnellement réglées, ont enlevé une des grandes causes d'insalubrité des villes, en permettant à l'air et à la lumière de pénétrer partout et de répandre leur influence régénératrice »²⁵¹. Larousse n'en reste d'ailleurs pas là. Lui aussi se lance à rédiger un règlement d'urbanisme, moins précis d'ailleurs mais bien plus raisonnable que celui de France-Ville : « Il résulte des conditions qui constituent la salubrité d'une demeure en général que celles que l'on doit rechercher pour la salubrité d'une ville sont les suivantes : 1° Rues très larges, droites et bien aérées 2° Rues pavées et munies de trottoirs latéraux, le long desquels ou, mieux encore, sous lesquels coulent les ruisseaux. 3° Les promenades, les places et les squares doivent être multipliées autant que possible. Les arbres doivent garnir toutes les grandes voies de communication. 4° L'enlèvement des boues et des immondices en hiver, l'arrosage en été doivent être observés strictement. 5° Les établissements insalubres ou dangereux seront relégués à la circonférence, dans un périmètre assez éloigné. 6° Les maisons seront disséminées le plus possible et ne dépasseront pas une hauteur raisonnable. »²⁵².

Il est possible de recueillir bien d'autres citations de ce type qui ont toutes pour point commun de se donner un but de santé publique et d'emprunter, pour la mise en oeuvre de cet objectif salvateur, une forme prescriptive d'autant plus factice que leurs auteurs sont dépourvus du moindre pouvoir politique ou administratif. Comme exemple burlesque de telles usurpations d'autorité, relevons cet extrait de l'article « Hygiène militaire » de la Grande Encyclopédie de 1895 où un médecin donne ces sévères consignes à des soldats et des adjudants de compagnie qui en seront, sûrement, très impressionnés : « Dès l'arrivée, le soldat doit laver ses pieds à l'eau froide, les essuyer, les frictionner avec de l'eau de vie et prendre des chaussures de repos : on évitera de le déranger pour des appels ou des revues inutiles. Il se restaurera dès qu'il le pourra et gagnera sa couche au lieu de dépenser ses forces en flâneries et de consommer des boissons débilitantes »²⁵³.

On peut se demander si ces deux caractéristiques du discours hygiéniste de l'époque : le ton de certitude, celui que procure une cause juste aux objectifs grandioses, en même temps qu'un style impératif qui semble parfois être celui d'un règlement de caserne, et qui descend jusqu'aux plus infimes détails, n'avaient justement pas pour but de compenser l'incapacité où étaient ses auteurs et promoteurs d'entreprendre la moindre action concrète. Cette incapacité est particulièrement frappante dans le cas français. L'utopie hygiéniste, les tentatives de constitution d'une « bio-politique », les potentialités policières ou tyranniques que présente le régime de réglementation mis en place dans le *Voyage en Icarie* ou *les Cinq cents Millions de la Bégum* sont en effet restées dans la France de la III^e République des rêves inaboutis, des ambitions avortées.

Dans un gros ouvrage de 805 pages, Lion Murard et Patrick Zylberman ont relaté l'histoire de cet échec, de cette « utopie contrariée »²⁵⁴. Ils en imputent principalement

²⁵¹ P. Larousse, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, 1873, art. « Hygiène ».

²⁵² *Ibid*, Art. « Ville ».

²⁵³ *Grande Encyclopédie*, dir. M. Berthelot, 1895 ; Dr A. Coustan, Art. « Hygiène militaire ».

²⁵⁴ L. Murard et P. Zylberman, *L'hygiène dans la République : la santé publique en France ou l'utopie contrariée, 1870-1914* ; Fayard, 1996. Le livre se termine par cette phrase de Léon Bourgeois, prononcée en 1913 : « Les lois qui touchent le plus directement à la conservation de la santé publique, la loi du 15 juillet 1893 sur l'assistance médicale

les causes aux réticences que marquaient les élus locaux, maires et sénateurs, à l'égard de toute initiative contraignante en matière d'hygiène et de salubrité, à leur inertie et leur indifférence, à leur refus de prendre le moindre risque électoral pour une cause dont ils ne percevaient pas l'intérêt. Leur démonstration met à jour une France d'il y a un siècle à la fois crasseuse et satisfaite, fièrement installée dans des habitudes de négligence et de malpropreté dont elle refuse de se défaire, répondant, par des haussements d'épaule, aux exhortations des « corps savants » et aux mises en demeure des fonctionnaires d'Etat.

En témoignage, entre mille exemples, cette déclaration du conseil d'hygiène de Bagnères-de-Bigorre : « Toute mesure de police émanant de la municipalité du point de vue de la propreté et de l'hygiène des habitations soulèverait des protestations telles qu'il en résulterait la non réélection de ladite municipalité »²⁵⁵. Cette autre du maire de Confolens, déclarant son hostilité à « de semblables prescriptions qui n'auront pour résultat que d'embêter les maires et ne seront, quoi qu'on fasse jamais appliquées. Et c'est neuf mois avant la réélection des conseils municipaux qu'on entreprend semblables réformes. C'est absolument fou ! (...) ». Cette autre, encore, du maire de Niort : « Après avoir bien réfléchi, j'ai l'honneur de vous informer M. le préfet, que l'administration ne doit pas compter sur moi pour la création à Niort d'un inutile bureau d'hygiène »²⁵⁶.

Le conseiller d'Etat Georges Teissier explique ainsi cette triste situation, dont le constat a provoqué le vote de la grande loi sur l'hygiène de 1902 : « Beaucoup de raisons expliquaient cet état de choses. De nombreux maires, tout d'abord, ignoraient les règles de l'hygiène publique et négligeaient d'exercer les fonctions qui leur étaient dévolues dans l'intérêt de la salubrité de leur commune. D'autres, soit par des considérations électorales, soit pour des raisons d'amitié, afin de ne pas léser des intérêts particuliers ou même personnels, se refusaient à prescrire des mesures commandées par les nécessités les plus certaines de la santé publique. Enfin quand les municipalités faisaient leur devoir, le plus souvent les prescriptions qu'elles édictaient était sans efficacité, en raison des limites étroites apportées à l'exercice de leurs pouvoirs de police par une jurisprudence extrêmement protectrice des intérêts individuels et du droit de propriété »²⁵⁷.

La dernière raison évoquée est importante car elle ne dépendait pas de la bonne ou de la mauvaise volonté des maires mais du souci qu'avaient alors les juridictions tant judiciaires qu'administratives de « tempérer les ardeurs quelque peu excessives de certains hygiénistes farouches »²⁵⁸. On comprendra mieux ce souci si l'on se remémore le caractère intrusif qu'avaient les mesures de police sanitaire prises au nom de la loi de 1850 sur les logements insalubres ou de la loi de 1902 sur l'hygiène et, notamment, dans les quelques municipalités qui avaient engagé une politique active en ce domaine (car il y en avait !)²⁵⁹.

gratuite, et la loi du 15 février 1902 sur la protection de la santé publique, n'ont produit que des résultats tout à fait insignifiants » (p. 588).

²⁵⁵ *Ibid*, p. 27-28.

²⁵⁶ *Ibid*, p. 247.

²⁵⁷ *Concl. G. Teissier sur : CE, 5 juin 1908, MM. Marc, Garignol et Verny c/ Préfet de police ; D.1909, 3, p. 4.*

²⁵⁸ *Ibid*, p. 7.

²⁵⁹ Citons notamment Paris où la loi de 1850 avait été préparée depuis plus de vingt-cinq ans (*R.H. Guerrand, « Aux origines du confort moderne » in : Eau et gaz à tous les étages, Picard, 1992*), Reims, dont le maire, élu en 1884, était membre de la Société médico-pratique, professeur d'hygiène à l'Ecole de médecine de sa ville et avait rédigé un Projet d'organisation de l'hygiène publique en France, le Havre enfin, dont le maire était Jules Siegfried, président du Musée

Une commission des logements insalubres pouvait, par exemple, légalement « prescrire au propriétaire d'une cité ouvrière d'établir des appareils d'éclairage dans les escaliers » et d'ordonner que « les peintures des corridors, paliers, escaliers et cabinets d'aisance » soient « de ton clair »²⁶⁰. Et ce non pour éviter à ses utilisateurs les dangers de chute du fait de l'obscurité, mais pour une raison morale ! L'éclairage était en effet « présenté comme un moyen d'empêcher les habitants de mettre les escaliers dans un état de malpropreté dangereux pour la salubrité (...). C'est une sorte de garantie morale qu'on espère opposer aux habitudes de désordres des habitants »²⁶¹. La même commission pouvait également ordonner « de remplacer des papiers de tenture dans les logements par une peinture à l'huile ». Cette dernière prescription qui pénètre profondément dans l'intimité des logements, on se rappelle qu'elle figurait également dans le règlement de France-Ville. Et là encore la raison qui la justifie est morale : « La solution ci-dessus envisagée paraît très singulière, si on ne se reporte pas aux circonstances exceptionnelles de l'espèce (...) : la cité dont il s'agissait était destinée, par son aménagement, à recevoir une population des plus pauvres et livrée aux plus mauvaises habitudes de saleté et de désordre ». Car si « dans certains logements, les papiers facilitaient la dégradation et la malpropreté des murs, cet inconvénient (...) ne se produisait pas dans les logements où les habitants avaient des habitudes de bon ordre ».

Les oeuvres de Cabet, Richardson, *les Cinq cents Millions de la Béguem* s'intéressent, eux aussi, de très près à la moralité, à la peinture des murs et au nombre des chaises. En revanche, ils sont des plus discrets et pudiques sur ce point autrement nodal de toute politique d'hygiène et qui revient constamment dans le contentieux de la salubrité, à savoir le contrôle de la qualité des lieux d'aisance²⁶². Dès qu'elles s'aventuraient en un tel domaine, les administrations se heurtaient en effet à des difficultés dont on jugera par l'arrêt du Conseil d'Etat Thuilleux déjà cité. Alors que la commission avait ordonné au propriétaire de la Cité Jeanne d'Arc « d'exécuter dans les cabinets d'aisance les travaux nécessaires pour faire disparaître les causes d'insalubrité, notamment de remplacer les appareils existants par des appareils automatiques », elle s'était heurtée tant à la mauvaise volonté du propriétaire qui avait soutenu « que c'était uniquement à la faute des locataires qu'il fallait imputer les odeurs nauséabondes qui s'exhalaient des lieux d'aisance dont l'aménagement n'était aucunement défectueux » qu'à l'opinion des juristes et, notamment, de l'annotateur du Recueil Dalloz qui remarquait : « Le propriétaire n'était-il pas fondé à soutenir que, parmi les divers systèmes employés pour assurer la salubrité des cabinets d'aisances, il devait être laissé libre de choisir celui qui convenait le mieux à son immeuble, en tenant compte du mode

social, et qui n'a cessé d'oeuvrer, toute sa vie, pour la réorganisation des services d'hygiène et la création d'un ministère de la santé publique. Le résultat, c'est que ces trois villes alimentent significativement le contentieux de la salubrité.

²⁶⁰ Note sous : CE, 1er août 1884, M. Thuilleux ; D.1885, 3, p. 25. Précisons que la cité ouvrière en question, qui comprenait dix corps de logis et était occupée par plus de 900 locataires, était la Cité Jeanne d'Arc, « l'un des plus célèbres taudis de la capitale », située dans la rue du même nom, et qui sera démolie un peu avant la dernière guerre (cf. R.H. Guerrand, *op. cit.*, p. 30-31).

²⁶¹ Le règlement sanitaire de Reims comportait la même prescription ainsi que celle selon laquelle « les cours, couloirs, ruisseaux et urinoirs à l'intérieur des maisons ayant plus de 10 locataires seraient balayés et lavés à l'eau propre ». Il était en revanche illégal « de spécifier que le lavage des cuvettes d'eaux ménagères et le balayage des cours seront quotidiennement effectués sous la responsabilité unique du propriétaire ». Et c'est à tort également que le règlement disposait « que la profondeur des pièces habitées ne pourra dépasser le double de la hauteur de l'étage, cette prescription étant dictée pour éviter les coins sans soleil » (CE, 24 février 1911, M. Mathieu c/ Ville de Reims, *Rec. CE* p. 231 ; D.1913, 3, p. 33).

²⁶² Sur ce sujet, voir : R.-H. Guerrand, *Les lieux, histoire des commodités (La Découverte, 1985)*.

de location ? ».

Ces humbles questions, par leurs difficultés de mise en oeuvre, occupaient beaucoup l'attention des administrateurs et juges. Elles contraignaient notamment ces derniers à poser ces majestueux principes selon lequel, en vertu des libertés individuelles et du droit de propriété, « aucune disposition de loi ou d'un règlement de police n'oblige un marchand de vin à tenir des urinoirs à la disposition des personnes qui fréquentent son établissement »²⁶³ ou qu'il n'appartient pas à la commission des logements insalubres d'ordonner des travaux d'assainissement dans un immeuble, « alors notamment que l'insalubrité d'un couloir précédant les lieux d'aisance provient de la faute des locataires qui s'y arrêtent pour uriner au lieu d'aller jusqu'au cabinet »²⁶⁴.

Mais il est sans doute trop facile de se moquer d'une époque passée au motif que ses exigences en matière d'hygiène, de confort ou de propreté ne sont pas les mêmes que les nôtres. D'autant que ces exigences n'obéissent plus principalement, de nos jours, à des préoccupations sanitaires. Le ton pressant et alarmé des objurgations hygiénistes, leurs incitations à démolir les vieux quartiers et à éventrer ruelles et venelles reposaient sur une théorie des miasmes et des odeurs méphitiques²⁶⁵ qu'une « révolution pastorienne », qui a mis, au demeurant, beaucoup de temps à pénétrer les esprits, avait, par la découverte de la contamination microbienne, rendue caduque dès 1876. Il n'y a donc pas à regretter, a posteriori, que du fait de l'immobilisme politique et bureaucratique d'alors, l'on n'ait pas, au nom d'une théorie scientifique fausse, reconstruit Paris sur le modèle de France-Ville pour y ouvrir des « rues, croisées à angle droit (...), tracées à distance égale, de largeur uniforme ».

Il est également heureux que l'infatigable propension des réformateurs hygiénistes à tout réglementer et à tout contrôler, au nom d'un idéal de pureté physique et morale, ait trouvé en France de multiples freins et contrepoids. Les motifs de cette résistance n'étaient, certes, pas toujours glorieux ni très heureusement exprimés. La création d'un corps de police sanitaire, tel que mis en place par les autorités de France-Ville, avait, lors de la discussion de la loi de 1902, été bloquée au Sénat pour la raison que ces « représentants du pouvoir central » auraient le droit « de pénétrer quand ils voudront, (...) jusque dans l'intérieur de nos domiciles », et de venir (...) faire jusque dans l'intérieur de nos maisons la guerre aux microbes et, sous prétexte de la recherche d'un microbe et d'une désinfection, ouvrir nos meubles et nos tiroirs les plus secrets ? (...) Mais, permettez-moi de vous le dire, dans ces conditions, adieu les épanchements intimes !.. »²⁶⁶. Il n'empêche : la France de la 3^e République, en restant, telle un hérisson, repliée sur ses petites gens, s'est ainsi évitée les dérives permises par le discours hygiéniste, l'eugénisme et le racisme scientifique, notamment, qui n'en sont restés dans notre pays qu'au stade du discours²⁶⁷.

²⁶³ Cons. de préfecture de la Seine, 11 janvier 1870, M. Brunot ; D.1871, 3, p. 16.

²⁶⁴ CE, 24 mars 1899, M. Saboulard, Rec. CE p. 262 ; D.1900, 3, p. 79.

²⁶⁵ « Pour la théorie miasmatique, les principes infectieux se développent en raison de l'accumulation, de la macération, de la stagnation des matières et des corps. Le méphitisme sourd des corps entassés. Les fonctions du corps, la respiration, la transpiration, la déjection entraînent des dangers dont la létalité n'est qu'une question de temps. Selon cette conception, tout ce qui peut favoriser l'éparpillement des hommes est un bien qui provoque à terme la diminution des risques ». (J.L. Pinol et F. Walter, *op. cit.*, p. 125).

²⁶⁶ Sénat, séance du 12 février 1897 ; cité in : L. Murard et P. Zylberman, *op. cit.* p. 209-210.

²⁶⁷ Sur les expériences et politiques « sanitaires » actives menées en ces domaines par l'Allemagne, l'Europe scandinave et les Etats-Unis, voir : *La Société pure* d'André Pichot (Flammarion, 2000).

Ces dérives sont elles aussi présentes dans *les Cinq cents Millions de la Bégum*. Pas tant dans son anti-germanisme naïf (qui était le fait de Grousset et non de Verne²⁶⁸) que dans la parenté étroite qui relie le racisme pangermaniste du Professeur Schultze²⁶⁹, teinté de darwinisme social²⁷⁰, et la rigoureuse police des étrangers qui, dans un but de préservation de la race contre les risques de métissage, sévit à France-Ville. Voici notamment comment le bon docteur Sarrazin entreprend de remédier à « l'affluence des coolies chinois dans l'Amérique occidentale », ces malheureux coolies qui n'avaient rien fait d'autre que de bâtir entièrement la cité du philanthrope : « Leur rémunération uniforme fut fixée à un dollar par jour, qui ne devait leur être payée qu'après l'achèvement des travaux, et à des vivres en nature distribués par l'administration municipale. On évita ainsi le désordre et les spéculations éhontées qui déshonorent trop souvent ces grands déplacements de population. Le produit des travaux était déposé toutes les semaines à la grande Banque de San Francisco, et chaque coolie devait s'engager, en le touchant, à ne plus revenir. Précaution indispensable pour se débarrasser d'une population jaune, qui n'aurait pas manqué de modifier d'une manière assez fâcheuse le type et le génie de la ville nouvelle ». Précaution indispensable en effet ! et que l'on croit bon de renforcer par une mesure plus générale : « Les fondateurs s'étant d'ailleurs réservé le droit d'accorder ou de refuser le permis de séjour, l'application de la mesure a été relativement aisée »²⁷¹.

A vouloir à tout prix défendre une ville contre les miasmes, les germes et les microbes, on passe en effet facilement à l'idée de la défendre contre les races étrangères et « l'hygiène au cœur de ce processus évolue, considérablement, du champ expérimental et bactériologique à l'hygiène sociale et l'hygiène raciale »²⁷².

France-Ville et Stahlstadt présentent certes des points de convergence plus innocents : leur situation géographique isolée dans le Nouveau Monde, coupée de toute histoire et de toute conflictualité interne, l'indifférence de leurs concepteurs à l'égard des formes ou des beautés architecturales (à cet égard, au moins, il est impossible de relever le moindre écart entre Verne et Grousset), la foi de Schultze comme de Sarrazin dans le progrès scientifique. Elles ne diffèrent que par leur mode de gouvernance :

²⁶⁸ « Tout cela était schématique, Grousset n'était pas parvenu à en faire un roman ; entraîné par sa formation politique, il n'y avait vu que l'occasion d'une critique de l'ambition germanique, origine de la guerre de 1870 ; mais celle-ci pour être valable eût nécessité une étude plus sérieuse » (*J. Verne à Hetzel, cité in : Jean Jules-Verne, Jules Verne ; Hachette, 1973, p. 236*). Le nationalisme des *Cinq-cents Millions de la Bégum* n'a au demeurant rien de « revanchard » ou de belliqueux. Conformément à la politique pacifique dite de « recueillement », il consistait, tirant les leçons de la défaite, à étudier les méthodes de l'adversaire et à tâcher de s'en inspirer. Car il convenait de « moins croire en nous-mêmes et de faire plus de cas de ce qui se passe hors de chez nous » (*Louis Reybaud, op. cit. , p. 611*).

²⁶⁹ Ce racisme était parfaitement constitué à l'époque et il n'est nul besoin comme le font certains commentateurs, d'y voir un « protonazisme » qui témoignerait de la prescience de Verne : « Trois axiomes ont cours en Allemagne ; le premier affirme la supériorité de la race germanique sur toutes les races européennes, - le second, la supériorité de la nation allemande sur toutes les nations d'origine germanique, - le troisième, la consécration, dans l'époque actuelle, de cette double supériorité ! » (*Emile Beaussire, Les haines nationales : la France et l'Allemagne ; Revue des deux mondes, 1er février 1871, p. 504*).

²⁷⁰ « Le droit, le bien, le mal, sont choses purement relatives et toutes de convention. Il n'y a d'absolu que les grandes lois naturelles. La loi de concurrence vitale l'est au même titre que celle de la gravitation. Vouloir s'y soustraire, c'est chose insensée ; s'y ranger et agir dans le sens qu'elle nous indique, c'est chose raisonnable et sage, et voilà pourquoi je détruirai la cité du docteur Sarrazin » (*J. Verne, op. cit., p. 128*). Il est indiqué que Schultze est « connu par ses nombreux travaux comparatifs sur les différentes races humaines – travaux où il était prouvé que la race germanique devait les absorber toutes » (*ibid, p. 60*).

²⁷¹ *Ibid, p. 150*.

²⁷² *J.L. Pinol et F. Walter, op. cit., p. 121*.

« centralisation (...) poussée à Stahlstadt à un trop haut degré de perfection »²⁷³, pouvoir vaguement démocratique à France-Ville (un « conseil civique » que désigne une assemblée générale des citoyens ; mais celle-ci ne semble bonne qu'à applaudir, approuver et acclamer).

A la fin du roman, les deux cités n'en forment d'ailleurs plus qu'une. Cette cité, qui réconcilie ainsi les deux despotismes scientifiques et racistes du savant français et du savant allemand, est restée imaginaire. Il n'y a pas lieu de le regretter !

²⁷³ J. Verne, *op. cit.*, p. 201.

QUI A DEUX MAISONS PERD SA RAISON

Mobilité résidentielle et mobilité amoureuse dans *Les Nuits de la pleine lune* d'Eric Rohmer

Les Nuits de la Pleine Lune, comédie-proverbe sur le thème : « Qui a deux femmes perd son âme, qui a deux maisons perd sa raison », est paru sur les écrans en 1984. C'est une époque déjà bien éloignée de nous et sur laquelle il nous devient maintenant possible de jeter un regard détaché.

Les baby-boomers venaient juste de sortir de la décennie libératrice des années 1970. Ils avaient bien profité des mille ressources que leur avaient offert à la fois une économie de marché pleinement adaptée à leurs goûts et à leurs besoins de consommation et un état des mœurs élastique et confortable, résultant de l'affaïssement des disciplines sexuelles qui avaient pesé sur leurs parents. Mais cette révolution des mœurs et des pratiques s'était produite dans une certaine inconscience et sans que leurs acteurs s'en rendissent compte : leurs porte-paroles ne se sont désengourdis que très progressivement de théories pseudo-révolutionnaires. L'effet de celles-ci a été de leur voiler le monde qu'ils étaient en train de se fabriquer, à savoir un monde libéral et individualiste.

C'est à partir de 1980-81 que le voile s'est peu à peu déchiré. Paraissent, pour favoriser cette prise de conscience non seulement des ouvrages académiques (*La sagesse et le désordre* de Henri Mendras paraît en 1980), des essais (*L'Ere du vide* de Gilles Lipovetski en 1983) mais aussi des reportages sociologisants que, de façon rituelle, les news magazines entreprennent alors de consacrer aux nouvelles façons de vivre en couple ou en solitude, aux familles recomposées, à la « bof-generation », etc. Reportages en général écrits sur un ton inquiet. La Génération 68, alors même qu'elle se percevait comme audacieuse et innovante, n'a pris acte que de manière morose et insatisfaite des conséquences des changements introduits par elle-même dans la société française (changements largement involontaires, il est vrai). Henri Mendras est le seul auteur à avoir parlé avec satisfaction et optimisme de la « révolution » dont il présentait les effets à ses lecteurs²⁷⁴ mais, justement, il était lui-même un homme de la génération antérieure. Le ton général, chez ses cadets, est plutôt celui de la déploration, une sociologue relevant que « la période 1970-1990 a généré de grandes angoisses, comme cela est toujours le cas lorsque se produisent des "innovations sociales" »²⁷⁵.

On retrouve dans *Les Nuits de la Pleine Lune* la trace, certes fine, de cette angoisse. Il s'agit d'un des films les plus tristes d'Eric Rohmer que le destin écourté de sa principale actrice, Pascale Ogier, contribue encore à assombrir. L'innovation sociale qu'il décrit, c'est la mobilité, une mobilité à la fois amoureuse, géographique et résidentielle grâce à laquelle on change désormais sans drame et « sans secousses », sans procédure juridique en tout cas, à la fois de conjoint et d'appartement. Le film, qui déroule cette fluidité des sentiments et des lieux d'habitation, le fait par le récit de plusieurs échecs. Echec de Louise, la jeune femme interprétée

²⁷⁴ H. Mendras, *La seconde révolution française, 1965-1984*, Gallimard, 1994.

²⁷⁵ Martine Ségalen, *Sociologie de la famille* ; A. Colin, 1996, p. 145.

par Pascale Ogier, à cohabiter avec son compagnon, Rémy (Tchéky Karyo) et à le retenir auprès d'elle, échec pour elle à vivre à la fois à Paris et en banlieue (la banlieue en résidence principale, Paris en pied-à-terre), mais échec également de la ville nouvelle où le couple Louise-Rémy avait décidé de s'installer à séduire pleinement une pure parisienne. A cet égard, *Les Nuits de la Pleine Lune* peut aussi être vu comme le premier volet d'un diptyque sur les villes nouvelles, le second volet étant constitué par *L'Ami de mon amie* (1987).

L'échec de Louise est programmé dès le début du film. Celui-ci, comme une fable, conduit inéluctablement à la déconfiture de son unique personnage (il n'est pas une scène où Louise ne soit présente).

Le couple que Louise forme avec Rémy, assemblage d'un ours taciturne et d'une mondaine qui papillonne, paraît aussi improbable et voué à la désagrégation que celui d'Alceste et de Célimène. Si le spectateur ne l'a pas compris, Octave, l'ami-confident de Louise, auquel Fabrice Lucchini prête son exubérance bavarde, est là pour le lui asséner à plusieurs reprises (« Permits-moi de te dire que vous n'allez pas bien ensemble du tout. Et puis, tu ne l'aimes pas. Sinon, tu ne chercherais pas à faire chambre à part. (...) Je ne veux pas être méchant. Mais votre couple est le cas typique d'une désagrégation. Tous les symptômes sont là. Le processus est irréversible »). Certes, Octave, qui aimerait bien passer du rôle d'ami à celui d'amant, n'a aucune raison d'être objectif dans sa description de la situation du couple. Mais il a tout de même raison : Louise et Rémy ne sont pas faits l'un pour l'autre et Louise qui d'abord résiste à ce constat (« J'aime sortir et lui pas. C'est le seul point sur lequel nous sommes en désaccord. Sinon, pour le reste, tout va bien »), finit par admettre que : « On ne peut pas être plus différent ».

Aussi, lorsque Louise, qui aime sortir le soir et se plaint de ne pouvoir le faire commodément depuis qu'elle habite Marne-la-Vallée, imagine de s'offrir un pied-à-terre parisien qu'elle utiliserait tous les vendredis soir, tous ses amis la désapprouvent et la mettent en garde : ils devinent que sa relation avec Rémy ne résistera jamais à un tel dispositif d'éloignement. Mais Louise s'obstine. Elle se prétend parfaitement sûre de l'amour que lui voue Rémy. Elle se perçoit même comme l'élément fort du couple, c'est à dire celui qui aime moins qu'il n'est aimé. Louise est bien punie de sa présomption et de sa fatuité. Finalement, c'est Rémy qui profite le mieux de la liberté qu'elle lui offre : il rencontre une autre banlieusarde qui partage les mêmes goûts que lui pour le tennis et la vie simple et Louise, toute décontenancée, qui s'est contentée de passer dans son pied-à-terre un certain nombre de soirées vides et d'y vivre une aventure sans lendemain, n'a plus qu'à s'en aller et à reprendre le RER ligne A, direction Paris-Charles de Gaulle-Etoile. Sa nouvelle vie s'annonce, pour quelques temps du moins, solitaire²⁷⁶.

Louise agace à force d'inconscience ou de mauvaise foi et il faut consentir à quelque effort pour se déprendre du jugement négatif que le spectateur est invité à porter sur son projet de double résidence. C'est pourtant là un choix approprié, de la part en tout cas d'une habitante de banlieue non « motorisée », entièrement dépendante pour le moindre de ses déplacements des transports en commun mais qui aime bien, pour autant, sortir le soir à Paris et tient donc à s'en conserver la possibilité. Chacun sait les difficultés que posent, pour les faux-banlieusards comme Louise, vivant en banlieue mais conservant tous leurs amis à Paris, les fêtes et sorties qui se prolongent jusqu'au milieu de la nuit quand plus aucun train ne circule. Durant les quelques heures de nuit qui séparent l'heure de départ du dernier train de la soirée et l'heure de départ du premier train du matin, Louise est contrainte de se faire co-voiturer ou bien de se réfugier dans

²⁷⁶ Elle se conforme ainsi à une tendance générale de diminution de la taille des ménages bien perceptible dans la capitale : « La solitude continue à se développer, du fait de l'augmentation des ruptures de couples, du retard de l'âge à la mise en couple et du choix de plus en plus fréquent pour la vie en solitaire (...). Les familles sont remplacées par des personnes seules ou des couples non encore pourvus d'enfant, en attendant qu'une partie de ceux-ci connaissent le même sort. » (A. Dittgen, « L'évolution de la population de Paris, analyse de la dynamique 1954-1999 et éléments de perspective 2000-2020 » ; APUR, 2001).

un café²⁷⁷. Il est des solutions plus confortables pour assurer son autonomie... A l'achat d'un véhicule, Louise préfère aménager son studio en pied-à-terre²⁷⁸, quitte à en sacrifier les revenus locatifs. Quitte également à ne pas y vivre avec son compagnon attitré²⁷⁹.

Les besoins de Louise vont d'ailleurs au-delà de la recherche d'un logement de dépannage. Elle éprouve « le besoin d'être seule de temps de temps, vraiment seule »²⁸⁰, d'autant plus qu'au cours de sa jeune existence, elle n'a jamais connu la solitude. Louise n'est pas une intellectuelle (elle présente comme un exploit le fait d'avoir consacré deux heures de son temps à lire un album de bande dessinée)²⁸¹ et il ne lui sert à rien de disposer d'une soirée pour être seule et tranquille. Mais l'habitude ne s'en crée pas moins : Louise passe régulièrement à Paris tous ses vendredis soir, tantôt pour des fêtes ou des sorties passées avec Octave, mais tantôt aussi pour rien, pour le simple plaisir d'être à Paris... Après quoi elle rejoint Rémy à Marne-la-Vallée le samedi matin. Le pied-à-terre s'est ancré dans sa vie, en dehors de toute nécessité rationnelle.

Louise expérimente ainsi un mode de vie qui va devenir peu à peu dominant parmi les jeunes gens de sa génération. Les transitions entre ces deux extrêmes que sont la vie en couple traditionnelle et la pleine solitude s'affinent alors et se nuancent au point d'en devenir insaisissables pour les démographes²⁸². Cette liberté a un coût : afin de pouvoir « décohabiter » sans encombres, il faut ne pas être gêné par la question du logement et, si possible, en disposer de plusieurs. D'où, malgré un rythme soutenu de construction de nouveaux logements, une augmentation continue, dans les années 1980, de « la demande potentielle de résidences principales supplémentaires »²⁸³, d'où aussi une montée des prix de l'immobilier parisien. Paris a été particulièrement exposé à ce phénomène²⁸⁴, du fait de la jeunesse de sa population, du fait aussi de la présence de résidents secondaires étrangers à l'important pouvoir d'achat. Ces derniers sont directement concurrencés par des jeunes gens relativement peu fortunés, tels que Louise, qui apprécie de vivre à Paris et sont disposés à payer pour cela un prix élevé : mieux vaut pour eux une soupenne à Châtelet qu'un 5 pièces à Marne-la-Vallée²⁸⁵ !

²⁷⁷ Louise y passe des nuits blanches, ces « nuits de la pleine lune » qui donnent leur titre au film.

²⁷⁸ A cet égard, Louise, bien qu'habitant en banlieue, continue de se comporter en parisienne résolue : dans certains arrondissements de la capitale, la part de ménages non motorisés atteint 65 % (V. Fouchier, *L'étalement de la motorisation en France ; Etudes foncières 2002*, n° 96, p. 11).

²⁷⁹ La situation de « semi-cohabitante » dans laquelle elle se retrouve ainsi n'est pas si rare : 7 à 8 % au moins des cohabitants vivent ainsi (C. Bonvalet et E. Lelièvre, *Nuptialité et mobilité ; Actes du IXe Colloque national de démographie, INED, 1991*, p. 248) ; et il s'agit d'un chiffre certainement minoré par la difficulté à obtenir à ce sujet des informations précises.

²⁸⁰ « J'ai besoin d'être seule de temps de temps, vraiment seule. Depuis l'âge de 15 ans, il n'y a pas eu une période, une journée même, où j'ai pu vivre complètement seule. Parce que quand j'ai quitté le premier garçon avec qui j'ai vécu, eh bien, je connaissais déjà le second. La transition s'est faite sans secousses (...). Je crois qu'il y a une chose qui me manque vraiment, c'est d'avoir éprouvé la solitude, et peut-être d'en avoir souffert ».

²⁸¹ « Tu sais ce que j'ai fait ? Je suis restée dans mon lit, j'ai lu pendant plus de deux heures. C'était merveilleux ; ça fait si longtemps que ça ne m'était pas arrivé. ». Ces deux heures sont consacrées à lire *L'Incal noir* de Moebius et Jodorowski (1981), 1^{er} épisode d'une BD culte des années 80. C'est un choix de lecture banal pour une jeune fille du milieu social de Louise.

²⁸² Sur cette difficulté, voir : E. Lelièvre, *Mobilité résidentielle en France, le point-de-vue du démographe ; 4^e Conférence internationale de recherches sur le logement, 1990*).

²⁸³ O. Piron, *La demande potentielle de logements ; Etudes foncières 2006*, n° 122, p. 17. Cf. aussi les publications de l'INSEE (*INSEE Midi-Pyrénées*, n° 36, mars 2000 ; *INSEE Bretagne, Dossier web* n° 3).

²⁸⁴ « Le rapport des prix fonciers à Paris aux prix fonciers dans les agglomérations de province passe de l'ordre de 5 à 6 dans les années 1978-1982 (...) pour se situer à 20 en 1991 » (J.J. Granelle, *De la hausse à la baisse ; Etudes foncières 1994*, n° 62, p. 27). « L'écart de prix pour 1995 entre centre [de Paris] et périphérie serait important, de l'ordre de 1 à 35... » (H. Helgas-Darraspen et P. Petolat, *Hiérarchie des quartiers parisiens depuis Haussmann ; Etudes foncières 1998*, n° 79, p. 42).

²⁸⁵ Comportant une proportion particulièrement importante de jeunes adultes (20-39 ans) et de ménages d'une personne (52,4 % contre 33 en Seine-et-Marne), ayant connu une forte croissance, entre 1975 et 1990, ainsi que de résidences secondaires ou occasionnelles et de logements vacants (16 % de l'ensemble des logements, contre 11,3 en Ile-de-France), la population de Paris évolue en fonction de « l'attraction et la répulsion qu'exerce Paris sur les différentes catégories d'âges ». L'attraction culturelle et économique de la capitale s'exerce sur les personnes seules et les couples sans enfants, lesquelles disposent de plus de temps et d'argent que les familles (A. Dittgen, *op. cit.* ; M. Ségaud, *Réflexions sur l'avenir de l'Ile-de-France, évolution des modes de vie, DRE d'Ile-de-France*, nov. 2004).

Le caractère chimérique et abstrait du plaisir irremplaçable qu'il y a à vivre à Paris, alors même que l'on n'y fait en réalité rien de plus que dans n'importe quelle ville de province, est très clairement exprimé par ce parisien exclusif qu'est Octave : « J'ai besoin de me sentir au centre, au centre d'un pays, au centre d'une ville qui serait presque le centre du monde. Tu sais qu'un moment, j'enseignais à Orléans. J'aurais très bien pu y trouver une chambre, et tout, bon...Mais je préférerais me taper une heure de train pour rentrer à Paris tous les soirs. Et pourquoi faire ? Souvent je lisais ou j'écoutais la radio. Je rentrais à Paris pour écouter la radio !... Mais je savais que la rue existait, qu'il y avait les cinémas, les restaurants, les rencontres avec des femmes sublimes. Les milliers de possibilités qu'exprimait la rue, c'était là, possible, en bas. Je n'avais qu'à descendre ! ».

Conséquent avec lui-même, Octave n'imagine pas de vivre ailleurs qu'à Paris. Lui-même est journaliste mais, n'étant pas soumis au stress de l'actualité (on l'imagine critique ou titulaire de chronique...), il écrit ses articles chez lui, calmement et à son rythme. Il est marié et a un enfant mais sa femme, qui est traductrice et a le même mode de vie que lui, le laisse libre de ses soirées, de sorte qu'il peut mondanser à sa guise. Il vit, enfin, dans un grand appartement haussmannien, de sorte qu'il partage avec Louise, qui travaille comme stagiaire dans une agence de décoration située place des Victoires, le privilège de vivre dans le beau Paris. Grâce à eux, c'est une certaine image de cette ville et de sa population qui se dessine, vaine, aisée, nonchalamment travailleuse pendant la journée, oisive ou festive après 19 heures.

Cette image n'est pas nouvelle. Et pour ceux qui, à la fin du XIXe siècle, vivaient dans la nostalgie du Paris populaire et rebelle, travailleur et faiseur d'événements historiques, ce Paris qui a jusqu'à la Commune mené la politique française, il était tentant d'envisager cette situation en termes de décadence. Dans un style pour le moins daté, François Coppée évoquait ainsi le Paris des boulevards : « Ah ! non certes, je ne l'aime point, ce Paris impur dont il suffit qu'un primitif respire quelques bouffées pour devenir un décadent »²⁸⁶. Lorsqu'on évoque aujourd'hui une « boboisation » de Paris, on stigmatise ou on se moque gentiment d'une évolution séculaire qui a vu Paris, au fil des décennies, non tant s'embourgeoiser que s'évaporer dans la légèreté, celle des touristes, des fêtards et des flâneurs.

Rémy, l'anti-Octave du film, qui n'aime pas sortir et ne sourit jamais, a, lui, décidé d'habiter en banlieue. Il incarne, sinon encore ce qu'Octave appelle « les gens installés », du moins la partie des jeunes gens aspirant à entrer dans une vie adulte et responsable. C'est pour se conformer à cet objectif qu'il prend ses distances par rapport à la badauderie de la vie parisienne²⁸⁷, mais aussi, explique Louise, parce qu'il « a trouvé une profession très bien à la Mission d'aménagement de la Ville nouvelle ». Rémy estime en effet de son devoir de vivre dans la ville même dont il dessine les plans et conçoit l'aménagement, s'opposant ainsi à Louise pour qui : « Travailler où j'habite, ça ne m'amuserait pas beaucoup ».

Ce faisant, notre apprenti-aménageur ne se soumet pas à un concept de ville nouvelle qui ferait de celle-ci une cité à l'ancienne où l'on vit, travaille et se divertit sans sortir de son périmètre. Les promoteurs des villes nouvelles lancées dans les années 60 s'assignaient un objectif plus modeste et réaliste. Il s'agissait simplement, pour décongestionner la capitale et ses départements proches, d'offrir aux franciliens des logements et des services bien reliés à Paris, sans prétendre constituer des Paris en miniature qui se poseraient en cités rivales : « Se situant au sein d'une vaste agglomération et étant reliées à cette dernière par de puissants réseaux de transports, [les villes nouvelles] n'ont pas un besoin aussi impérieux qu'une ville isolée de semblable importance d'assurer la totalité des fonctions urbaines, alors que leur situation ou leur taille ne leur permettraient qu'imparfaitement de les assurer (...). Ces villes n'auront pas à procurer des emplois à tous leurs habitants et rien qu'à eux : certains iront travailler autre part

²⁸⁶ *Les Capitales du monde*, ouvr. collectif., Hachette, 1892, p. 6.

²⁸⁷ Voici comment Louise présente leur différence d'attitude devant la vie : « Je ne me sens pas encore adulte et je n'ai pas envie de l'être de sitôt. Rémy, au contraire, croit l'être et veut que je le sois. Il est en train de tuer ma jeunesse. Vois-tu, il y a des choses auxquelles je tiens par-dessus-tout et qui font partie de cette jeunesse, c'est sortir avec des amis, voir des gens nouveaux, aller danser, pas toujours avoir un plan pour le dimanche ou pour le soir. C'est ça qu'il m'empêche de faire ».

dans l'agglomération, cependant que viendront y travailler d'autres personnes habitant ailleurs (...). Le cœur de Paris restera le centre de toute l'agglomération, de toute la région urbaine et certaines des fonctions que ce cœur exerce resteront uniques : même si les théâtres se multiplient dans toute l'agglomération, il n'y aura qu'une seule Comédie française (...). C'est pour tous ces motifs que les villes nouvelles de la région urbaine ne seront pas complètement autonomes »²⁸⁸.

Lorsque Louise, installée chez Rémy à deux pas de la gare SNCF, se partage entre Paris et Marne-la-Vallée, tout en continuant de travailler à Paris et à s'y divertir de temps en temps, elle ne remet nullement en cause ce parti d'aménagement polycentrique des villes nouvelles, lequel consiste à jouer sur les complémentarités d'une région riche en ressources culturelles. Rémy au contraire, s'enfermant, le soir, dans son pavillon de banlieue, a en tête un schéma de vie autarcique qui ne correspond ni au parti d'aménagement des villes nouvelles ni au mode de vie effectif de leurs habitants.²⁸⁹ D'ailleurs, pas davantage que sa compagne, il ne parvient à se passer de Paris. Ainsi, se rencontrent-ils tous les deux, fortuitement, lors d'un de ces fameux vendredis soir, dans la brasserie située à l'angle du quai Saint-Michel et de la place du même nom, un de ces « endroits impersonnels » de ces « cafés sans clientèle d'habités » qu'affectionne Octave et que le Paris des touristes offre en abondance²⁹⁰.

Lorsque Rémy se met en tête de choisir Marne-la-Vallée contre Paris et de s'y « enterrer », il ne raisonne donc pas en urbaniste ni ne se comporte en habitant de ville nouvelle. C'est de manière toute personnelle et irrationnelle qu'il entend asseoir l'autorité de ses principes sur lui-même et sur son couple, alors même que ces derniers vont au rebours de ses désirs et de ceux de Louise. Ce volontarisme fait de lui un personnage très rohmérien, tout comme Louise d'ailleurs (elle aussi veut obstinément plier la réalité à ses principes et à ses discours)²⁹¹. Mais le spectateur, qui n'est pas nécessairement informé du parti d'aménagement des villes nouvelles, peut croire que ces dernières ont obéi à un volontarisme de même nature, qu'elles seraient les fruits d'une croyance utopique en des pôles de croissance et d'activité autonomes qui, créés ex nihilo, supplanteraient les villes anciennes et notamment Paris. C'est notamment ce que croit Octave. Lorsque Louise évoque devant lui le travail qu'accomplit Rémy au sein de l'Epamarne²⁹², il assène un définitif : « Les villes nouvelles, j'y crois pas », auquel Louise répond que « Lui [Rémy], il y croit ! ». Comme si tout était affaire de foi et de volonté, comme s'il s'était agi pour les aménageurs de réaliser des cités idéales concurrençant Paris... Cette vision est fautive. Mais elle est tellement rohmérienne !

Nous étions encore loin, en tout cas, en 1984, de la réalisation d'une telle utopie si l'on en juge par l'image de Marne-la-Vallée que nous présente la caméra de Rohmer : tandis que par delà des terrains vagues, se dessinent les tubulures d'une gare de RER façon « seventies », Louise chemine le long de voiries désertes et trop larges, comme à l'intérieur d'un lotissement inachevé. Elle rejoint ainsi le pavillon en bande dans lequel Rémy a choisi d'habiter et dont il est le premier occupant. Les surfaces biscornues et étroites du duplex qu'abrite ledit pavillon, meublé en Ikéa et décoré de manière disparate par des conjoints dont les goûts s'opposent (des reproductions de Mondrian, accrochées au mur par Louise, voisinent avec les chromos de Rémy

²⁸⁸ SDAU, *Description du parti d'aménagement*, 1965, p. 73, cité in : *Paris-Banlieues*, dir. A. Fourcaut, E. Bellanger, M. Flonneau ; Créaphis, 2007, p. 290.

²⁸⁹ Cf. N. Brevet, « Pratiques de mobilité et aménagement urbain : les déplacements domicile-travail des actifs habitants à Marne-la-Vallée » ; *Espaces et sociétés* 2005, n° 118, p. 135 à 157, dont « les résultats montrent que, conformément aux orientations du Schéma directeur, Marne-la-Vallée ne fonctionne pas sur le mode autarcique ».

²⁹⁰ « S'il y a un endroit où je ne m'attendais pas à le trouver [Rémy], c'était bien ici. » remarque Louise.

²⁹¹ Les personnages principaux des *Contes moraux* et des *Comédies et proverbes* sont ainsi : ils élaborent dans leur tête un projet de vie bien déterminé et ils en poursuivent méthodiquement la réalisation tout au long du film, quel qu'en puisse être le prix pour eux-mêmes.

²⁹² Etablissement public d'aménagement de Marne-la-Vallée.

pleins d'envols de mouettes) contrastent avec les larges volumes et les décors de bon goût des appartements dans lesquels Louise et Octave évoluent à Paris²⁹³.

Ce contraste est brutal. On comprend que le couple Louise-Rémy s'y brise. On devine pourtant chez Louise une fluidité, une facilité d'adaptation, qui atténue le choc de la rupture. Elle est déjà passée plusieurs fois de compagnons en compagnons et le studio qu'elle possède à Paris est passé lui aussi, en l'espace d'une saison, par toutes les catégories connues des démographes urbains : d'abord logement locatif, servant accessoirement de garde-meuble à son propriétaire, il passe brièvement au statut de logement vacant, le temps que Louise y réalise des travaux de rénovation, après quoi elle l'occupe en qualité de résidence secondaire. Sa séparation d'avec Rémy la contraint ensuite à en faire sa résidence principale²⁹⁴. Changements qui se produisent rapidement et simplement, sans phrases inutiles : Louise n'a signé aucun contrat avec Rémy ; toutes les affaires personnelles qu'elle avait entreposées dans le pavillon de celui-ci tiennent dans un sac de sport qu'elle porte sans efforts. Quelques minutes suffisent pour que la « décohabitation », prévisible dès le premier quart d'heure du film, prenne effet. Peut-être Louise souffrira-elle de sa nouvelle situation de solitude, comme elle en évoquait avec désinvolture la possibilité alors qu'elle pensait ne rien risquer, mais ce n'est pas sûr : on n' imagine guère Louise déclamant sur elle-même et maudissant les cieux, ni même traînant une dépression...

D'où vient alors la tristesse de ce film ? Peut-être de la nostalgie d'une unité pas si ancienne, celle que formait un couple stable dans une maison communément possédée. Sentiments, individus, résidences, tous peuvent être, en un instant, éparpillés et emportés loin les uns des autres. Et cette France de 1984, qui a levé toutes ses ancrs, se sent inquiète de se voir tout d'un coup si mobile et si fluide, bateau ivre voyant s'éloigner les anciens parapets et n'ayant encore rien vu du reste.

²⁹³ P. Ogier a elle-même décoré le studio de Louise dans des harmonies de gris et de noir. Ce qui nous rappelle que ces couleurs sombres, qui de nos jours revêtent uniformément vêtements, devantures et automobiles, sont apparues dès les années 80.

²⁹⁴ Ces catégories « n'ont rien à voir avec les caractéristiques physiques des logements ou avec leur situation, mais résultent de leur mode d'utilisation au moment du recensement ». Elles sont donc « des sous-ensembles mouvants », difficiles à manier pour les agents recenseurs. « Une résidence principale peut à un recensement suivant devenir résidence occasionnelle, puis logement vacant, etc. » (A. Dittgen, *op. cit.*).

JEAN GIRAUDOUX ET LA DICTATURE DE L'URBANISME

De tous les écrivains français, Jean Giraudoux est celui qui s'est le plus résolument attribué la tâche de promouvoir et de rendre accessible au public la « cause de l'urbanisme », avec tout les connotations militantes attachées à ce terme. De 1928 jusqu'à sa mort en 1944, il s'époumonne dans des cycles de conférences, lance des polémiques dans la presse, rédige des manifestes, patiente, pendant l'Occupation, dans les antichambres du gouvernement de Vichy pour tenter d'y gagner le titre de « commissaire général à l'urbanisme », rédige, à la demande de Le Corbusier, le « discours liminaire » de la Charte d'Athènes. De toute cette activité, à laquelle Giraudoux attachait beaucoup d'importance et à laquelle il consacra une partie de ses dernières années, il reste la Ligue urbaine et rurale qui existe encore et qu'il créa en 1942, ainsi qu'une trentaine d'articles, pour la plupart rédigés en 1933-1934, et que leur auteur ne cessera de réutiliser par la suite, notamment pour en tirer un essai de politique générale publié en 1939 et nommé *Pleins Pouvoirs*.

L'ensemble de ces contributions a été rassemblé dans deux recueils posthumes ; d'abord sous forme d'extraits en 1947²⁹⁵ puis, de manière complète et avec une présentation scientifique en 1993, dans un numéro spécial des Cahiers Jean Giraudoux²⁹⁶. Les écrits de Giraudoux sur l'urbanisme gagnent certainement à être ainsi présentés : ils sont ainsi dissociés des réflexions fâcheusement racistes et antisémites que leur auteur avait insérées dans *Pleins Pouvoirs* et qui, dans son esprit, devaient elles aussi concourir à « remettre dans la politique l'hygiène, la natalité, l'urbanisme »²⁹⁷.

Pour autant, ces écrits, pas plus que ceux dans lesquels Giraudoux défendait l'idée d'un « ministre de la Race »²⁹⁸, n'ajoutent grand-chose à la gloire de leur auteur. Pierre Vidal-Naquet a qualifié de « prodigieusement banal en 1939 » le racisme de Giraudoux²⁹⁹. Le même adjectif peut s'appliquer à son urbanisme. L'intérêt que présentent aujourd'hui les écrits qu'il a consacrés à ce sujet est de présenter, sous une forme claire et relativement concise, les illusions et contradictions que partageaient communément les théoriciens d'alors. Elles se ramènent essentiellement à deux : l'illusion du but, selon laquelle « l'embellissement de la cité », en ce qu'elle mène à « la rééducation morale du jeune Français », pourrait sauver celui-ci de « la déchéance », et l'illusion des moyens, que Giraudoux a ainsi formulée : « Cette tâche seule [la réfection des provinces détruites et l'aménagement de l'ensemble du territoire] exige que les quelques bureaux bousculés et dédaignés, épars en quelques ministères, passent la main à une dictature de l'urbanisme...³⁰⁰ ».

²⁹⁵ *Pour une politique urbaine, préface de Raoul Dautry, Arts et métiers graphiques, 1947.*

²⁹⁶ *Jean Giraudoux et le débat sur la ville, 1928-1944, dir. C. Chombard-Gaudin, Cahiers Jean Giraudoux, n° 22, Grasset, 1993.*

²⁹⁷ *J. Giraudoux, L'urbanisme et le rôle social de l'écrivain, mai 1935 ; Pour une politique urbaine ; Arts et Métiers graphiques, 1947, p. 21.*

²⁹⁸ *J. Giraudoux, Pleins pouvoirs, Gallimard, 1939, p. 75.*

²⁹⁹ *P. Vidal-Naquet, Réflexions sur le génocide ; La Découverte, 1995, p. 71.* La question de l'antisémitisme de Giraudoux est très débattue et dépasse le cadre de cet article. Nous manquons d'une bonne mise au point à ce sujet. Le propos de Vidal-Naquet se veut équilibré mais reste superficiel. Quant au spécialiste et biographe de Giraudoux, Jacques Body, très occupé à veiller à la parfaite respectabilité de son héros, il manque complètement d'objectivité.

³⁰⁰ *J. Giraudoux, Pour une politique urbaine ; op. cit., p. 126-127.*

Illusion du but d'abord. Les urbanistes des années 30 pratiquent volontiers l'enflure et l'emphase et cette manie perdurera jusque dans les années 1950. Leurs écrits charriaient un pathos patriotique et moralisant qui, à la veille de la seconde guerre mondiale, aurait pu être employé plus utilement. Giraudoux n'échappe pas à la règle : « Nous sommes arrivés aujourd'hui au point où l'institution d'une autorité centrale en matière d'urbanisme est devenue une question de vie ou de mort pour le pays » lance-t-il en 1943, en un temps où il existait peut-être d'autres priorités³⁰¹. En prônant une telle autorité, Giraudoux se voyait investi d'une mission de salut, à la fois nationale et civilisationnelle, car ce que le nom « urbanisme » recouvrait selon lui, c'était un « ensemble de règles esthétiques et morales », un « catéchisme national et humain »³⁰².

Il faut resituer dans son contexte historique ce ton déclamatoire, cette tendance à forcer la voix : au cours des années 30, l'urbanisme avait traversé une époque de basses eaux : la génération des premiers urbanistes, liée au Musée social, à son directeur Georges Risler et aux lois « Cornudet » de 1919-1924, avait peu à peu disparu de la scène. Ses héritiers, confrontés au désintérêt de la classe politique pour les questions d'aménagement et à l'avarice prudente des municipalités d'alors, désespérant de faire enfin leurs preuves, n'avaient le choix qu'entre l'exil à l'étranger et dans les colonies, l'inaction ou le verbalisme. Réduit, de par sa fonction d'homme de plume, à une tâche de propagandiste et de porte-parole, Giraudoux ne disposait, pour se faire entendre d'un grand public indifférent, que de l'instrument des grands mots et des grandes phrases et il en usa tant qu'il put, de façon claironnante.

Il avait toutefois rêvé d'un autre destin et c'est là que nous rencontrons la seconde illusion, celle qui, portant sur les moyens, tendait à l'établissement, sinon d'une « dictature de l'urbanisme », du moins d'une « doctrine officielle de l'urbanisme » et d'un « commandement unique »³⁰³.

C'est que, dans les années qui ont précédé la guerre, Giraudoux n'était pas seulement un charmant romancier, figure aimée du Tout-Paris de la rive droite. Bien introduit, grâce à son métier de diplomate et à ses amitiés de salon, dans les cercles dirigeants modérés et radicaux, il s'est un moment cru appelé à jouer un rôle politique. Daladier l'a nommé, le 15 juillet 1939, commissaire général à l'information mais il perd ses fonctions le 21 mars 1940, lorsque le gouvernement chute. Durant l'Occupation, il s'efforce de convaincre le Maréchal Pétain de constituer un commissariat général à l'urbanisme dont il aurait été le titulaire. Cette ambition que l'on pourra juger un peu dérisoire et en tout état de cause vouée à l'échec, n'explique qu'en partie les appels qu'il lança alors en faveur d'une « dictature de l'urbanisme ». Sur ce point Giraudoux n'est pas particulièrement original : la dictature de l'urbanisme était une antienne, évoquée déjà par Louis Lacroix en 1932³⁰⁴ et commune à tous ceux qui, assez nombreux, voyaient dans les réalisations de Lyautey au Maroc la preuve de la supériorité du despotisme éclairé sur « l'anarchie municipale »³⁰⁵. Tout au plus Giraudoux insiste-t-il sur cette question davantage que ses confrères, car en 1941-42, il pensait qu'il était à même, grâce aux appuis dont il disposait à Vichy³⁰⁶, d'assurer lui-même les modifications de structure souhaitées. Mais c'est à

³⁰¹ J. Giraudoux, *Le décor de la vie du français ; Pour une politique urbaine ; op. cit.*, p. 125.

³⁰² J. Giraudoux, *Pleins pouvoirs ; op. cit.*, p. 87

³⁰³ J. Giraudoux, *L'aménagement de la France, 1944 ; Pour une politique urbaine ; op. cit.*, p. 116.

³⁰⁴ *Considérations en matière d'introduction ; Urbanisme 1932*, n° 1, p. 5. L. Lacroix, loin d'être un ennemi des élus locaux, était directeur de l'Union des villes et communes de France, présidée par E. Herriot.

³⁰⁵ J. Giraudoux, *Promenade de printemps, 1934 ; Pour une politique urbaine ; op. cit.*, p. 53. Giraudoux pointera par la suite « la toute-puissance des municipalités souvent égoïstes, concussionnaires ou pour le moins incompetentes » (*L'aménagement de la France, 1944 ; Pour une politique urbaine, op. cit.*, p. 119

³⁰⁶ Le ministre de l'Education nationale, Jérôme Carcopino, et le conseiller de Pétain, René Gillouin, étaient ses condisciples de la rue d'Ulm. Ensuite Giraudoux prendra contact avec Jean Jardin, directeur de cabinet de P. Laval, dont il avait fait connaissance par l'intermédiaire de R. Dautry.

son ami Raoul Dautry³⁰⁷ qu'il reviendra de mettre en œuvre, grâce à la création en mai 1946 du ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (MRU), cette « autorité centrale de l'urbanisme » que Giraudoux appelait de ses vœux³⁰⁸.

Le résumé ainsi tracé de l'action et des idées de Giraudoux n'est-il pas trop sévère ? Ne peut-on soutenir que sur ces deux points - but grandiose de rééducation morale assigné à l'urbanisme, nécessité d'une autorité centrale dotée de « pleins pouvoirs », sans oublier la constitution d'un « Grand Paris » - Giraudoux a été un précurseur bien davantage qu'un porteur d'illusions ? Cette autorité ministérielle forte qu'il prônait a bien vu le jour, sitôt la guerre achevée. Et si le MRU a vu ensuite, au fil des changements de gouvernement, sa puissance peut à peu s'effriter et ses attributions se disperser, l'actuel ministère de l'écologie et du développement durable, amputé certes du ministère de la ville, n'est-il pas la résurgence de ce rêve d'une autorité gouvernementale unique, prenant en charge tous les aspects de l'urbanisme, de l'environnement et du cadre de vie ? De même lorsque Giraudoux, « dans une civilisation où la politesse n'est plus innée ni enseignée », assigne à « la courtoisie des belles places, l'aménité des routes, le bon ton des monuments » le soin de « faire naître chez ses habitants ce respect d'autrui et de soi-même qui s'appelle d'ailleurs à juste titre l'urbanité... », ne reconnaît-on, comme le relève Cécile Chombard-Gaudin, le raisonnement de ceux « qui (...) pensent trouver un lien de cause à effet entre grands ensembles et délinquance »³⁰⁹.

Ne peut-on voir en Giraudoux un des pères ou, du moins, un des parrains de l'urbanisme moderne, quoiqu'on puisse penser des impasses de celui-ci ?

La réponse à cette question nous place au cœur du paradoxe de Giraudoux et de la dualité qui le traverse. Vidal-Naquet voit en *Pleins Pouvoirs* un « livre étrange en vérité : il se veut, face à la menace allemande, un appel à la « virilité », à la force des âmes et des corps, et il exprime malgré lui cette France molle qui ne s'engagera vraiment dans la guerre contre l'hitlérisme que lorsqu'il sera trop tard... ». On rencontre la même ambiguïté dans son œuvre urbanistique. En cette matière, Giraudoux se veut, comme on dit en architecture, « résolument moderne ». Comme tous les modernistes de son époque, il se montre ardemment dirigiste et critique impitoyable d'une France des années 30 qui, du fait de la médiocrité et de la faiblesse de ses élus, « n'a le plus souvent poursuivi son développement que dans la mesquinerie, le saccage et la confusion »³¹⁰. Il admire de loin Le Corbusier et déteste l'architecture vernaculaire de son époque. Ces pavillons de banlieue en pierre meulière, si prisés aujourd'hui, étaient en 1928 unanimement stigmatisés et méprisés comme relevant de la catégorie des « lotissements insalubres ». Giraudoux, pour qui tout lotissement est « généralement ignoble »³¹¹, n'habitait certes pas dans une bicoque comme Céline, mais dans le très élégant immeuble Art déco que Roux-Spitz avait édifié au 89 quai d'Orsay, face au pont de l'Alma. Ses idées, ses goûts sont ceux d'un grand bourgeois un peu snob, fier de sa réussite mondaine et littéraire et aux yeux de qui « Paris et sa banlieue apparaissent dans leur médiocrité, leur vétusté, et leur petitesse »³¹².

Pourtant, si Giraudoux exprime encore, sur le plan littéraire une réalité historique forte, c'est bien celle de cette France gentiment moisie de la III^e République finissante, avec ses vieux humanistes et ses petits fonctionnaires, qui sommeillait encore paisiblement à l'heure de ses clochers et dont les destructions et les reconstructions des années 1940-50 et les réalisations des

³⁰⁷ Giraudoux connaissait Dautry depuis 1918. C'est ce dernier qui le sensibilisa aux questions d'urbanisme et l'aidera en 1928 à mettre sur pied la Ligue urbaine, association qui ne dura pas mais préfigura la Ligue urbaine et rurale.

³⁰⁸ Dautry, qui s'était pendant la guerre opportunément retiré dans sa villa de Lourmarin, joua très habilement de ses relations dans les deux camps et sut ne pas se compromettre avec Vichy. Il se comporta de manière moins naïve que Giraudoux qui crut, en agissant directement auprès du Maréchal et de son cabinet, pouvoir contourner les administrations techniques déjà en place sur lesquelles, à la différence de Dautry, il n'avait aucune autorité. Il ne gagna dans l'affaire qu'à siéger, en compagnie d'autres notables, au Comité national d'urbanisme, organisme consultatif créé par un décret du 26 mai 1941.

³⁰⁹ C. Chombard-Gaudin, *Giraudoux ou l'urbanisme sauveur ; Jean Giraudoux et le débat sur la ville*, op. cit., p. 30.

³¹⁰ J. Giraudoux, *Une dictature de l'urbanisme*, 19 février 1944 ; *Jean Giraudoux et le débat sur la ville*, op. cit., p. 260.

³¹¹ J. Giraudoux, *Pleins pouvoirs ; op. cit.*, p. 103-104

³¹² J. Giraudoux, *Promenade de printemps*, 1934 ; *Pour une politique urbaine ; op. cit.*, p. 51.

Trente Glorieuses allaient irréversiblement défigurer ou bouleverser les paysages. Giraudoux ne nous aide pas à comprendre cette transformation dont il n'avait pas prévu ni imaginé la brutalité et qu'il ne verra pas. Il en dresse le cadre, mais ce cadre reste vide. Ainsi réclame-t-il, au nom de l'hygiène et afin de faire entrer « l'air et lumière », le déplacement des Halles de Paris et la destruction des « amas de taudis » et des « maisons mal famées » du quartier Saint-Paul, prenant ainsi ses distances, par ce consentement à la destruction, avec les nostalgiques du Vieux-Paris. Toutefois le meilleur de ses articles reste ceux dans lesquels il prend parti contre des opérations risquant de dénaturer, de manière pourtant bien modeste au regard de ce qu'il promet par ailleurs³¹³, le Paris historique qu'il aime et a sous les yeux. Il n'est pas une des idées d'avenir qu'il développe et proclame qui ne soit banale ou abstraite, qui ne soit un lieu commun mille fois ressassé dans les articles de la revue *Urbanisme*³¹⁴. En revanche, lorsqu'il évoque le présent, il redevient délicat et sensible et l'on retrouve – par instants mais ces instants se remarquent d'autant plus – les qualités littéraires dont généralement ses écrits sur l'urbanisme nous frustreront.

Pour ne pas être injuste avec un auteur dont on aura compris qu'il ne figure pas parmi mes préférés, je terminerai donc par ce bref mais bel extrait d'une conférence qu'il prononça en septembre 1941 à la XVe Foire-Exposition de Marseille, extrait dans lequel il évoque les risques de destruction ou d'altération des paysages inhérents à la réalisation de tout projet d'aménagement. Il manifeste là une finesse d'analyse et d'expression bien supérieure au verbalisme flou de son discours liminaire à la Charte d'Athènes écrit à la même époque :

« C'est aux approches de la Savoie, aux abords de la presqu'île de Saint-Tropez, à la limite du plateau de Millevaches, aux portes d'Aigues-Mortes [que nos ingénieurs] doivent pousser leurs autostrades ; mais cette frontière une fois atteinte, doit se reconstituer aussitôt cet entrelacs de chemins locaux, de sentiers, de routes vicinales à ombrages et à coudes, de ponceaux en dos-d'âne et de ruisseaux à gués, qui est l'innervation même de l'intimité française.

Inutile et dangereux le maquillage de constructions nouvelles en chalets basques, en maison normandes ou en mas provençaux, si la route de béton y a détruit cette subtilité de lumière, cette vérité des odeurs du sol et de ses essences, cette harmonie des sons humains et des bruits terrestres qui sont les sources véritables de notre raisonnement et de notre goût, mais qui par leur nature même sont aussi les plus menacés et les plus périssables... »³¹⁵.

³¹³ Ainsi s'emporte-t-il contre des projets insignifiants : l'aménagement d'une pelouse sur la place Saint-Sulpice ou la construction d'un immeuble d'habitation aux façades de granit gris situé à l'angle du Quai des Orfèvres et de la rue de Harlay, et qu'il désigne sous le sobriquet de « chalet breton ».

³¹⁴ Il faut vraiment beaucoup aimer *Ondine* et *Intermezzo* pour affirmer, comme le fait Janine Verdès-Leroux, que « Giraudoux a sur l'urbanisme des vues convaincantes, réalistes, visionnaires... » ! (J. Verdès-Leroux, *Dessiner le Paris futur ; Jean Giraudoux et le débat sur la ville*, op. cit., p. 82.

³¹⁵ Discours prononcé dans le cadre de la XVe Foire-exposition de Marseille, le 22 septembre 1941 ; Jean Giraudoux et le débat sur la ville, op. cit., p. 250.

LA VILLE SELON CLAUDEL

Jean Giraudoux connaissait très bien les doctrines urbanistiques, à base d'hygiénisme salvateur, qui avaient cours à son époque. Il était de longue date l'ami de Raoul Dautry qui sera leur premier metteur en œuvre à l'échelle nationale. Ses écrits sont donc le reflet fidèle de cette ambition technicienne, ambition qu'il aurait lui-même souhaité incarner. Les écrits de Paul Claudel sur l'urbanisme, qui datent de la même époque et sont apparues dans ce même petit monde des écrivains-diplomates, tirent leur intérêt d'une situation inverse : Claudel, en effet, ne connaissait pas grand chose à l'urbanisme ni à l'architecture de son temps³¹⁶, son *Journal* et ses œuvres en prose ne comportant le nom d'aucun d'entre eux sinon de Le Corbusier, et encore est-ce pour en dire du mal. Il se préoccupait peu de fréquenter le milieu de ceux qui, planistes, non-conformistes ou autres, tiraient alors hardiment des plans sur la France de demain et projetaient de la rénover de fond en comble. Et s'il accepta, à la demande de Jean Giraudoux, d'assurer la présidence de la Ligue urbaine et rurale, il ne partageait pas la foi missionnaire de son confrère. C'est peut-être grâce au maintien de cette fraîcheur d'esprit que les quelques pages, que dans les *Conversations dans le Loir-et-Cher* (1934) il a consacrées aux questions de la ville et de l'habitat, étonnent, amusent ou ravissent le lecteur d'aujourd'hui.

Au départ, Claudel n'aime pas la ville. Il se situait dans ce courant anti-urbain ou « urbaphobe », né au XIX^e siècle comme une réaction de rejet face au spectacle des cités industrielles et qui de nos jours trouve son exutoire aussi bien dans les villages périurbains que dans les terrains d'« éco-camping »³¹⁷. C'est avec dégoût que le jeune Claudel évoque dans son drame de jeunesse de 1897 *La Ville* : « les canaux où coule la matière humaine (...). Ils grouillent ensemble, âmes et membres, confondant leurs haleines et leurs excréments ». Les foules révolutionnaires qui allument dans cette ville, conçue par l'ingénieur Besme, des incendies purificateurs se chargent d'« une besogne (...) agréable [à Dieu], abattant la Bête qui était assise entre les collines, la cité d'Hénoch, le monstre du Rêve horrible et laborieux, / L'hydre grouillante, la Ville vomisseuse de fumées !... ». Besme, qui avait cru, « par maintes inventions ingénieuses », « soulager l'homme du faix servile », n'a pas su créer une ville qui serait « forme de l'humanité ». Rendu par cet échec « amer et inconsolable », il va lui-même au devant des citadins en révolte pour se faire massacrer par eux. Ce n'est pas lui ni un autre scientifique ou urbaniste mais le fils d'un poète qui instaurera, sur les ruines de la ville ancienne, la « paix merveilleuse de la cité humaine ».

Le Claudel urbaphobe qui s'exprime ainsi évolua bien par la suite. En particulier, plongé avec délices dans la grouille, le désordre et la saleté des villes chinoises lors de ses expériences consulaires à Shanghai et Foutchéou, il n'a pas maintenu longtemps cette aversion-fascination de jeune bourgeois bien mis à l'égard des foules miséreuses qui s'exprime parfois pesamment dans *La Ville*. Claudel n'est jamais durablement offusqué par tout ce qui sourd de

³¹⁶ « Quelle décadence pour l'architecture comme pour tout le reste depuis 1900 ! » note-il après une visite émerveillée du Petit Palais (P. Claudel, *Journal*, 23 novembre 1947 ; *Pléiade*, Gallimard 1969, tome 2, p. 618).

³¹⁷ Cf. *Origines et conséquences de l'urbaphobie*, dir. J. Salmon-Calvin et B. Marchand ; Presses polytechniques et universitaires normandes, 2010 – E. Charmes, *Les périurbains sont-ils antiurbains ? Annales de la recherche urbaine*, n° 102, 2007.

l'énergie et de la vitalité humaines. Lorsqu'en 1928, il aborde à nouveau les thèmes urbains dans les *Conversations dans le Loir-et-Cher*, il n'est en rien contaminé par la passion hygiéniste qui, dans ces années, enfiévrerait les architectes et les urbanistes les plus novateurs et leur inspirerait des rêves de table rase et de cités radieuses toutes plus sinistres les unes que les autres : « Comme c'est triste, ces pays civilisés où de toutes parts on est emprisonné par l'artificiel et la fabrication, où l'on ne sort jamais du matériel et de l'utile, pensionnaire châtré de l'hygiène, de la morale et de quatre besoins sévèrement standardisés »³¹⁸. C'est au contraire en s'efforçant de ressentir « l'attrait de toutes choses »³¹⁹ qu'il parcourut les villes.

Les cinq personnages des *Conversations dans le Loir-et-Cher* ont des noms de comédie évoquent leurs tempéraments respectifs (Furius, Acer, Civilis...). Ils abordent, de manière improvisée, divers aspects de la vie moderne. Claudel s'y exprime par la bouche de chacun d'eux, laissant libre cours au don qu'il avait de divaguer librement ou de se contredire. Il n'est pas si étonnant qu'il y ait abordé, chemin faisant, des thèmes liés à l'urbanisme, lui qui, dès 1896 à l'âge de 28 ans, se posait déjà cette bonne question : « De même qu'il y a des livres sur les ruches, sur les cités nids, sur la constitution de madrépores, pourquoi n'étudie pas-t-on les villes humaines ? (...) N'y aurait-il pas des points spéciaux à étudier ? la géométrie des rues, la mesure des angles, le calcul des carrefours, la disposition des axes ? »³²⁰. Des livres sur les villes humaines, il en a certes été publié de nombreux après 1896 mais Claudel ne s'est jamais soucié de les lire. Moyennant quoi, vingt-cinq ans après, certain qu'il était que son imagination poétique suppléerait à tout, il se lance hardiment sur le sujet, assénant sur un même ton éclatant et péremptoire aussi bien ce qui était déjà à l'époque des truismes insusceptibles de provoquer le moindre scandale - comme la nécessité de créer des zones spécialisées pour éloigner les usines des habitations³²¹ - que des visions ébouriffantes et à jamais irréalisables.

Ainsi se prend-il à regretter que « les architectes n'aient pas encore trouvé le moyen de faire un usage plus original du ciment armé »³²². Le purisme des constructions modernes, leur rigidité orthogonale, leur « fuite lisse et infinie » constituent pour lui leur « principale laideur » et sont la marque d'un esprit régressif, incapable de se libérer de l'héritage caduc de la maçonnerie traditionnelle. « De fait il ne devrait pas être possible de penser en ciment armé comme on pense en pierres et en briques ». Partant de l'idée que « le ciment n'est pas un matériau rigide, c'est un tissu souple, un épais feutre, de la matière coulante, de la pâte dans laquelle on enfonce les bras à plein pétrin... », Claudel, s'il avait à construire une villa, la façonnerait depuis une boîte ou un moule, lui imprimant ainsi des formes curvilignes, comme aux maisons-bulles des années 1960 : alors, « l'architecture cesse d'être emprisonnée dans sa prison cubique. Reliefs, porte-à-faux, encorbellements, spires, routes suspendues, trous, combes, filaments, départs de paraboles, opéras de toutes sortes, tout cela est mis à votre disposition !... ».

S'étourdissant ainsi d'orbes et de volutes, que ce soit dans la forme des bâtiments ou le tracé des rues (car « rien de plus absurde et de plus fatigant que ces deux parois indéfiniment parallèles qui dans les grandes villes modernes sont notre canalisation artérielle »³²³), Claudel verrait bien « des processions splendides se déployer sur des routes aériennes franchissant toutes sortes de ponts et d'escaliers ». Et, pour rattraper l'ennui que lui inspirent ces « caisses cloisonnées » que sont les immeubles collectifs parisiens, ces « tours séparées », que sont les gratte-ciels new-yorkais, il imagine de les « relier par des passerelles ». Grâce à cette idée qui lui paraît « de bon sens », il voit « s'annoncer toutes sortes de ponts, de routes et de viaducs, qui sont la plus belle matière à constructions » et, s'emballant de plus en plus, il édifie peu à peu une

³¹⁸ P. Claudel, *Conversations dans le Loir-et-Cher*, 1934 ; Pléiade, Gallimard 1965, p. 744

³¹⁹ P. Claudel, *Connaissance de l'Est* ; Gallimard, Pléiade, Poésies, 1967, p. 85.

³²⁰ *op. cit.*, p. 38.

³²¹ P. Claudel, *Conversations dans le Loir-et-Cher*, 1934 ; Pléiade, Gallimard, Prose, 1965, p. 748-749.

³²² *op. cit.*, p. 740.

³²³ *op. cit.*, p. 743.

ville fantastique : « Les villes ne seraient plus ces tartes que nous connaissons, ces bouses plates divisées en quartiers par des rues et des avenues. Tout serait réuni, tout tiendrait ensemble, tout serait réuni à travers l'espace par des liens dus à la seule volonté, la troisième dimension serait à la fin exploitée ! (...) Il y aurait toujours à trois cents mètres au-dessus de nous dans le vent une présence d'obélisques et de cris perpétuelle »³²⁴.

Une des interlocutrices des *Conversations* ramène immédiatement à terre l'auteur de cette vision folle et psychédélique qui fait songer à *Blade Runner* : « Vous aimeriez habiter dans une ville de ce genre ? » interroge-t-elle. Et le soufflé s'affaisse aussitôt³²⁵. Au demeurant, les préoccupations de Claudel ne sont pas véritablement esthétiques. Elles sont sociales³²⁶, voire spirituelles, et son insistance sur la construction de ponts et de passerelles traduit en fait son souci de faciliter les échanges et d'éviter « que la ruche soit faite d'autre chose que de cent solitudes ». Il refuse à cet égard la « perspective de caserne » qu'offrent les professionnels de la ville, armés qu'ils sont d'un « outillage abstrait et anonyme », grâce auquel on fabrique « quelque chose d'inerte, d'inanimé et de muet ». « Une construction qui n'est pas soutenue par une idée est comme un corps sans âme (...). Spécialement les habitations collectives (...), il faut quelque chose pour souder tout ça ensemble, il faut une idée qui anime et fasse monter et marcher tout ça ». En bref, il faut à ces « piles mortes de locataires » « une certaine sécrétion spirituelle »³²⁷.

Cette « sécrétion spirituelle », cette « sensibilité latente », Claudel va la chercher pour une part dans ce qui, dans chaque ville, subsiste de son passé ou plutôt de son vécu. Disciple sans le savoir de Camillo Sitte, il perçoit avec un grand sens du détail concret « ce qui s'incorpore d'âme, de volonté et de conseil aux endroits longuement habités, pourquoi il y a des coins hostiles ou sympathiques, ce qui attire le pied vers tel ou tel trottoir (...), ce qui émane de cette terre aussi imprégnée d'histoire, d'humanité et de jus qu'une fosse d'aisances »³²⁸. Contre les « villes sur plan tout d'une pièce », il aime « ces habitats que l'âme humaine ne cesse pas de travailler », et veut laisser leur part aux « vicissitudes occultes de cette matière humaine faite d'une chair mêlée d'âmes et dont les constructions ne sont que le vestige calcaire ». L'assimilation des villes à des organismes vivants, à laquelle se livre ici Claudel, était un pont-aux-ânes de l'éloquence urbanistique. Mais personne mieux que lui n'a exprimé le sens vrai de cette métaphore.

Malheureusement, dès qu'il lui faut trouver ailleurs que dans les villes anciennes des exemples de cette « solidarité d'organes et de besoins », indispensable selon lui à « la Cité future », Claudel s'égare. La voie qu'il trace d'une ville idéale, issue de son imagination dévote, est dérisoire dans son étroitesse. Il évoque le centre de pèlerinage piémontais d'Oropa et l'hôtellerie qui lui est attenante. Il lui avait beaucoup plu d'y séjourner et il y voit sa cité radieuse à lui. Cité radieuse qui existe aujourd'hui sous la forme d'un « hôtel très bien équipé avec parking, restaurant et salles de conférence »³²⁹. Si c'est là le terme de sa réflexion, on comprend qu'un exégète ait estimé qu'« un véritable urbanisme claudelien est impossible », puisque « le seul moyen que [Claudel] découvre pour humaniser la ville – c'est-à-dire d'abord pour la spiritualiser – consiste en fait à la supprimer »³³⁰.

Mais ne réduisons pas notre auteur aux propos saugrenus qu'il lui arrive de tenir. Désireux comme tant d'autres de prévenir l'apparition des « foules solitaires », Claudel a pensé que, pour résoudre ce qu'on appelait « le problème de la ville », il fallait, tout en lui imposant une forme, créer des liens entre ses habitants, soit matériels (ponts, passerelles, etc.), soit spirituels. Mais

³²⁴ *op. cit.*, p. 745.

³²⁵ « L'architecture sans la foi s'affaisse comme un soufflé. Chartres, Le Mans et maintenant Le Corbusier » (*P. Claudel, Journal*, mars 1936 ; *Pléiade*, Gallimard 1969, tome 2, p. 134).

³²⁶ Si Claudel admire les châteaux du Loir-et-Cher, c'est qu'ils sont à ses yeux de « superbes ensembles de vie collective » (*P. Claudel, Journal*, juin 1925 ; *Pléiade*, Gallimard 1968, tome 1, p. 677).

³²⁷ *P. Claudel, Conversations dans le Loir-et-Cher*, 1934 ; *Prose*, *Pléiade* 1965, p. 743.

³²⁸ *op. cit.*, p. 750.

³²⁹ <http://www.tripwolf.com/fr/guide/show/260027/Italie/Biella/Santuario-Di-Oropa>

³³⁰ A. Loranquin, *Claudel et la terre ; Sang de la Terre*, 1987, p. 99

quelle que soit la manière dont elle est conçue, la ville engendre sans cesse de nouveaux liens, commerces et échanges. Elle est en elle-même une réponse au problème de la solitude humaine. Claudel n'était certes pas un chantre béat de la relation marchande : *L'Echange* est dans son oeuvre un drame et non un cantique. Mais il a magnifiquement exposé les raisons pour lesquelles, malgré tout, les hommes s'assemblent dans des villes : « La ville vit sur autre chose que sur de l'immédiat. Elle vit d'autre chose qu'elle-même et pour autre chose qu'elle-même. Elle ne vit pas de la terre, elle vit du mouvement, elle est une disponibilité de mouvements, elle est un bureau général d'expéditions, tout en elle est sens, tout dépend de ces sens dans lesquels elle est orientée, elle naît d'un aboutissement et d'un départ, d'une rencontre et d'une croix. C'est l'endroit où toutes sortes de choses venant de divers points, idées, marchandises, pouvoirs, se rencontrent, s'évaluent et se complètent. Il y a communion et tout habitant d'une ville communie dans quelque chose de général (...). En somme, ce qui constitue essentiellement la ville, c'est l'échange. L'habitant d'une ville vit en état d'échange. Il est en rapport avec tout et avec tous. En rien de ce qu'il fait, il n'est plus seul. Il est conditionné par tout l'ensemble de l'humanité.»³³¹.

³³¹P. Claudel, *Conversations dans le Loir-et-Cher*, 1934 ; *Pléiade*, Gallimard, *Prose*, 1965, p. 757.